



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2012

Public access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

La pratique de la révision dans différents services de traduction
francophones de la Confédération suisse

Quenette, Angèle

How to cite

QUENETTE, Angèle. La pratique de la révision dans différents services de traduction francophones de la Confédération suisse. Master, 2012.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:41164>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 14.03.2023 23:09

Angèle QUENETTE

**LA PRATIQUE DE LA RÉVISION DANS DIFFÉRENTS SERVICES DE
TRADUCTION FRANCOPHONES DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE**

Mémoire présenté à la Faculté de traduction et d'interprétation pour l'obtention de la
Maîtrise en traduction, mention traduction spécialisée

Directrice de mémoire :
Mathilde FONTANET

Juré :
Prof. Alexander KÜNZLI

Université de Genève
Septembre 2012

REMERCIEMENTS

Aux collaborateurs de la Confédération pour le temps qu'ils m'ont consacré ainsi que pour les informations essentielles qu'ils m'ont communiquées,

À Mme Fontanet et M. Künzli pour leur disponibilité et pour les conseils qu'ils m'ont prodigués tout au long de ce travail,

À ma famille et mes amis pour leurs lectures attentives, leurs précieux commentaires et leur soutien,

Merci.

INTRODUCTION

Au-delà de la traduction d'un texte par un professionnel qualifié, il devient de plus en plus nécessaire et courant d'effectuer un contrôle de la qualité du texte traduit. La révision, thème de ce mémoire, constitue une forme de contrôle de la qualité. Chacun reconnaîtra qu'un traducteur, qu'il soit indépendant ou salarié, ne peut fournir en permanence des traductions irréprochables. Se pose alors la question du niveau de qualité recherché par le traducteur indépendant ou par le service de traduction. Ces derniers peuvent être amenés à s'interroger sur l'utilité d'un contrôle de la qualité par rapport au coût qu'il représente. Il se peut qu'un traducteur ou un service décide de ne pas réviser une traduction en prenant le risque mesuré de fournir une traduction de moins bonne qualité que si un contrôle avait été effectué. Un certain nombre d'arguments pourrait appuyer une telle décision : textes de faible importance ou de portée restreinte, client offrant une rémunération incompatible avec un niveau de qualité élevé (c'est le client qui prend alors sciemment le risque de recevoir une traduction de moins bonne qualité en offrant une plus faible rémunération), etc. Il n'en demeure pas moins que, dans le contexte actuel (augmentation du nombre de mandats et haut niveau de qualité exigé), il semble communément admis par la profession que, pour le niveau de qualité généralement recherché par les professionnels, la révision est devenue une nécessité. De ce fait, la révision est maintenant une pratique courante, mais, comme le soulignent de nombreux auteurs, elle a été peu explorée par la recherche. Cependant, elle a récemment suscité un intérêt grandissant chez les chercheurs, notamment depuis la publication de la norme européenne « Services de traduction : exigences requises pour la prestation du service » en 2006.

Nous partons ici du principe que la révision s'associe à une amélioration du niveau de qualité. Encore faut-il que la révision aboutisse effectivement à une amélioration de la qualité qui, au minimum, rentabilise le coût qu'elle représente. De ce fait, les professionnels de la traduction sont à la recherche d'une pratique de la révision qui soit la plus efficace possible.

La révision est, de toute évidence, un sujet complexe et délicat. Nous pensons notamment au fait que, parce qu'elle implique un jugement de valeur, la révision pose

un problème de subjectivité. Pour réduire autant que possible la part subjective de leur jugement, il est généralement conseillé aux réviseurs d'être en mesure de justifier toutes leurs interventions de manière à démontrer que celles-ci ne se fondent pas sur des préférences personnelles. Nous comptons à ce jour deux manuels qui se sont donné pour objectif de formuler des conseils de révision : *Pratique de la révision* de Paul Horguelin et Louise Brunette et *Editing and revising for translators* de Brian Mossop. Toutefois, comme le souligne Hernández Morin dans sa thèse (2009), plusieurs points continuent d'être sources de divergence : l'importance donnée à la révision dans le processus de traduction¹, le choix de la méthode de révision et les paramètres de révision. Nous nous sommes donc fixé comme objectifs pour ce travail d'examiner de plus près les diverses méthodes par lesquelles les professionnels pratiquent la révision et de chercher à observer l'impact des révisions effectuées sur le niveau de qualité des traductions. A cette fin, nous avons résolu d'interroger un groupe cible, constitué de cinq services de traduction de la Confédération suisse, par le biais d'un questionnaire ainsi que par une étude empirique de petite envergure, laquelle consiste en une analyse de textes révisés provenant de ces services. Le plan de ce mémoire s'articule en trois parties :

La première partie du mémoire vise à définir ce que nous entendons par « révision » dans le cadre de notre travail ainsi qu'à explorer les différentes approches théoriques de la révision.

Dans la seconde partie, nous présenterons l'administration que nous avons choisie comme objet d'étude ainsi que l'enquête que nous avons menée auprès de celle-ci, enquête composée d'un questionnaire et d'une analyse de textes révisés.

Enfin, la troisième partie sera consacrée à l'analyse des résultats de l'enquête et nous conclurons notre travail par un bilan.

¹ L'expression « processus de traduction » recouvre deux acceptions. Au sens large, elle désigne l'ensemble des étapes qui conduisent à la production d'une traduction avant que celle-ci ne soit livrée au donneur d'ouvrage. Dans un sens étroit, elle désigne le cheminement mental opéré par le traducteur lors du transfert du message de langue source en langue cible. Nous préciserons donc lorsque nous utiliserons cette expression au sens étroit.

1. ANALYSE DES APPROCHES THEORIQUES DE LA REVISION

1.1 La révision du point de vue théorique

1.1.1 Qu'entendons-nous par révision ?

1.1.1.1 Cadre dans lequel s'inscrit la révision

Pratique de la révision, coécrit par Paul Horguelin et Louise Brunette et publié en 1998, est l'un des ouvrages majeurs concernant la révision et peut-être le plus important parmi ceux rédigés en français. Au début de ce livre, les deux auteurs donnent un cadre de départ clair. Ils différencient amélioration et évaluation d'une traduction, la première activité s'effectuant sur un produit semi-fini, c'est-à-dire avant qu'il ne soit remis au donneur d'ouvrage, et la seconde sur un produit fini. C'est bien évidemment la première de ces deux activités qui nous occupe pour ce travail.

L'activité consistant à améliorer une traduction est intimement liée à la notion de qualité. En effet, c'est la qualité de la traduction qu'il s'agit d'améliorer. Dans sa thèse, Hernández Morin pose la question de ce qu'est la qualité en traduction et apporte la réponse suivante :

[L]a qualité d'une prestation de traduction réside [...] dans la satisfaction d'un besoin précis pour une commande précise et dans une relation spécifique. (Hernández Morin, 2009 : 26)

Si nous suivons cette perspective, la notion de qualité varie donc en fonction des besoins du donneur d'ouvrage. Larose, dans *Méthodologie de l'évaluation des traductions*, prend l'exemple du Bureau de la traduction du Canada et explique que ce dernier a adopté en 1986 un « virage clientéliste » et qu'il considère depuis lors que la qualité d'une traduction correspond « à l'attente du client en matière de qualité » (Larose, 1998 : 5). La satisfaction des exigences du client est donc placée au-dessus de tout. À cela, Mossop exprime une certaine réserve : il souligne l'importance de l'éthique du traducteur, de son devoir professionnel (Mossop, 2001 : 114). Selon lui, il existe des critères de qualité que le traducteur doit de toute façon respecter et qui existent en dehors des besoins du donneur d'ouvrage.

Quelle que soit la façon dont on la définit, c'est bien à la notion de qualité qu'est liée la notion de révision. Afin de s'assurer que le degré de qualité exigé a été atteint, un certain nombre d'outils et de procédures sont mis en place. Ces outils et procédures sont regroupés dans la notion de « contrôle de la qualité ». Comme le souligne Graham, le contrôle de la qualité découle tout simplement d'une application du concept selon lequel deux avis valent mieux qu'un : « *two heads are better than one* » (Graham, 1989 : 61). Tout prestataire de traduction soucieux de la qualité de ses travaux soumet ceux-ci à un contrôle de qualité, quel qu'il soit. Ce contrôle peut être effectué par différentes personnes, à différents niveaux, selon différentes méthodes et à différents degrés. C'est pour cela que le contrôle de la qualité peut prendre des formes très diverses, la révision n'étant que l'une d'entre elles. Afin de clarifier la terminologie utilisée pour parler de qualité, nous considérons, en nous appuyant sur les propos de Mossop (2001), que le contrôle de qualité (*quality control*) a toujours lieu avant que la traduction ne soit rendue au donneur d'ouvrage. Elle se distingue donc de l'évaluation de la qualité (*quality assessment*) par le fait que cette dernière a lieu après livraison au donneur d'ouvrage. Quant à l'assurance de la qualité (*quality assurance*), c'est le terme qui regroupe le contrôle de la qualité et l'évaluation de la qualité. Nous pouvons citer la définition qu'en donne Mossop :

This is the full set of procedures applied before, during and after the translation production process, by all members of a translating organization, to ensure that quality objectives important to clients are being met. (Mossop, 2001 :118)

Revenons maintenant au contrôle de la qualité, point qui nous occupe pour ce travail. Hernández Morin, dans sa thèse, fait l'inventaire des principales formes d'intervention sur les traductions spécialisées. Elle constate, à ce propos, de nombreux chevauchements entre les concepts utilisés par les auteurs. En se basant sur les écrits des différents auteurs qui se sont penchés sur le contrôle de la qualité des traductions, Hernández Morin tente de clarifier les différentes notions et établit une classification. Pour avoir un aperçu de son travail, considérons le tableau auquel elle aboutit et qui recense les différents termes utilisés pour désigner les activités de contrôle de la qualité (Hernández Morin, 2009 : 45) :

	Objectif	Étape	Intervenant	Bénéficiaire	Retour	Comparaison original
Relecture	Correction linguistique, sémantique	Inter.	Traducteur Relecteur	Traducteur	Oui	Oui
Correction	Amélioration traduction	Inter.	Correcteur	D.O.	Non	Oui
Révision	Amélioration traduction Perfectionnement traducteur	Inter.	Réviseur Traducteur	D.O. Traducteur	Oui	Oui / non
Édition	Mise à jour traduction	Finale	Éditeur Publicitaire	D.O.	Non	Non
Correction d'épreuves	Correction linguistique, présentation	Finale	Correcteur Infographe	D.O.	Non	Non
Post-édition	Amélioration traduction	Inter. / finale	Traducteur	D.O.	Oui / non	Oui

Tableau 1.1 – Récapitulatif des contrôles de qualité

Légendes du tableau :

Retour = retour, communication sur la traduction

Inter. = étape intermédiaire dans le processus de traduction

D.O. = donneur d'ordre ou donneur d'ouvrage

Comparaison original = comparaison de la traduction avec l'original

Tableau 1 : Reproduction du tableau « Récapitulatif des contrôles de qualité », Hernández Morin, 2009 : 45

Avant de nous intéresser en détail au concept de révision, nous allons tout d'abord évoquer les autres activités de contrôle de la qualité répertoriées par Hernández Morin. Passons rapidement en revue les trois dernières formes qu'elle distingue, à savoir l'édition, la correction d'épreuves et la post-édition. Pour la définition de l'édition, pratique très éloignée de ce qui nous occupe, nous renvoyons à la thèse de Hernández Morin (2009 : 43). La post-édition, elle, se rapproche davantage de la révision, car le travail de l'intervenant est le même, mais le texte qu'il post-édite a été produit non pas par un traducteur, mais par une machine (traduction automatique à l'aide d'une mémoire de traduction). Quant à la correction d'épreuves, que l'on appelle aussi « relecture du bon à tirer » comme le fait remarquer Hernández Morin (2009 : 40), elle intervient toujours au stade final du processus de traduction et consiste à indiquer sur les épreuves d'imprimerie, selon des normes précises, les modifications à effectuer.

Reprenant le terme employé par Horguelin et Brunette dans *Pratique de la révision*, Hernández Morin définit la relecture comme un contrôle effectué en principe par

l'auteur de la traduction lui-même et qui consiste généralement en une lecture parallèle de la traduction et de son original pour corriger les éventuelles erreurs. Certains auteurs parlent de *self-revision* (Mossop, 2001 : 167 ; Sedon-Strutt, 1989 : 30) ou d'autorévision en français (Horguelin et Brunette, 1998 : 4). Comme le souligne Hernández Morin, cette relecture est considérée par la profession comme indispensable. La norme EN 15038:2006, dans sa version anglaise, reprend le terme de Graham (1989 : 61) pour désigner cette pratique : *checking* (*vérification* pour la version française et *Nachprüfung* pour la version allemande). Au sens où l'entend Gouadec, cette relecture peut aussi être effectuée par un tiers. Dans ce cas, il considère que :

le relecteur *vérifie la qualité linguistique, technique, et traductionnelle*, mais sans effectuer les corrections autres que les corrections de fautes de langue (orthographe et grammaire). Pour le reste, il se contente de signaler les éléments qui lui *semblent* curieux, bizarres ou fautifs, à charge pour le traducteur [...] d'effectuer les corrections voulues. (Gouadec, 2002 : 58)

En dernier lieu, la relecture est aussi le terme utilisé par la norme EN 15038:2006 pour désigner le contrôle effectué par un spécialiste du domaine traité dans le cas de textes hautement spécialisés. Comme le précise la norme, ce dernier « recommande des mesures correctives » (EN 15038:2006).

La correction, quant à elle, est une pratique plus aboutie que la relecture dans le sens où elle consiste à rectifier les erreurs que comporte la traduction (erreurs qui ont déjà été signalées par le relecteur ou que le correcteur soulève lui-même) avec pour objectif d'améliorer la traduction. Le correcteur ne justifie pas ses corrections et ne les communique pas au traducteur. Il se contente de les intégrer au texte lorsque bon lui semble.

Nous allons maintenant nous pencher sur la révision, forme du contrôle de la qualité qui nous intéresse pour ce travail.

1.1.1.2 Définitions

Le terme de révision n'est pas utilisé de la même manière par tous les auteurs et un certain flou règne quant à sa définition. Robert parle de « *halo of fuzziness around the*

concept of revision » (Robert, 2008 : 3). Nous allons donc recenser les différentes définitions et en choisir une sur laquelle nous pourrions fonder notre travail.

Avant d'aborder les définitions du terme révision données par différents auteurs, nous souhaitons faire deux remarques préliminaires. D'une part, alors que plus avant dans notre travail nous traiterons de la révision en tant que produit, c'est la révision comme processus qui nous intéressera dans cette partie théorique. D'autre part, il arrive que le traducteur, en cours de traduction, effectue des modifications qui pourraient s'apparenter à une forme de révision. Néanmoins, pour ce travail, nous considérons la révision comme une phase à part, qui suit la traduction du texte.

Selon Horguelin et Brunette, la révision se définit comme « *l'examen attentif d'un texte dans le but de le rendre conforme à des critères linguistiques et fonctionnels reconnus* » (Horguelin et Brunette, 1998 : 3). Il s'agit là d'une définition de la révision au sens large, qui concerne aussi les textes qui ne sont pas des traductions.

Graham (1989), pour sa part, distingue deux activités : *checking* et *revision*. Il définit le *checking* comme l'activité qui consiste en la correction des erreurs typographiques, le relevé des ambiguïtés et la vérification de l'orthographe des noms propres, etc. Alors que le *checking* consiste pour lui en un pur contrôle de la qualité, ce qu'il appelle *revision* est en revanche davantage un test de fonctionnement, permettant d'orienter au mieux le texte pour son public cible (Graham, 1989 : 66). La frontière qu'il trace entre ces deux notions reste cependant ténue et Graham convient lui-même du fait que les deux activités se recoupent.

Penchons-nous maintenant sur la définition énoncée par Hyang Lee : « Révision de la traduction (révision bilingue) : examen, par un traducteur ou un réviseur connaissant la langue de départ, d'un texte traduit pour le rendre conforme aux besoins et aux attentes du destinataire » (Hyang Lee, 2006 : 414). La critique que nous pouvons faire à l'encontre de cette définition tient au fait que Hyang Lee parle uniquement de la conformité aux besoins et attentes du destinataire. Il manque peut-être à sa définition les critères linguistiques qui ne sont pas définis par le destinataire, mais relèvent des exigences de la langue. Par ailleurs, le traducteur ou le réviseur doit selon nous maîtriser tout autant, voire davantage, la langue d'arrivée que la langue de départ. C'est pourquoi il ne nous paraît pas judicieux, dans la définition de la révision, de mettre l'accent sur la langue de départ sans mentionner celle d'arrivée.

Les différentes définitions que nous avons citées jusqu'ici ont pour point commun de parler d'un « examen » pour décrire l'activité de révision, mais elles ne mentionnent pas l'action corrective menée par le réviseur et qui est à la base de son travail. Nous allons donc nous intéresser à d'autres définitions. La définition donnée par Tim Martin met l'accent sur l'action principale du réviseur : « *revision is checking to see if changes are needed and it is making the changes themselves* » (Martin, 2007 : 58). En outre, cette définition insiste, avec le terme *needed* sur le fait que la révision ne consiste pas en une retraduction, dans le sens où le réviseur ne doit pas apporter les modifications qui sont possibles, mais bien celles qui s'avèrent nécessaires.

La définition de Gouadec, plus détaillée, se rapproche de celle de Tim Martin :

La révision est l'ensemble des interventions permettant d'obtenir une traduction de qualité optimale à partir d'une traduction présentant, ou pouvant présenter, des insuffisances, des faiblesses, ou des carences. (Gouadec, 2002 : 128).

Face aux divers sens donnés au terme révision, la norme EN 15038:2006 a tenté de clarifier la terminologie. Elle ne propose pas de définition de la révision, mais explique que le réviseur « doit examiner la traduction afin de vérifier son adéquation avec l'objet. » (EN 15038:2006 : 11). Elle ajoute : « Cette tâche doit comprendre [...] la comparaison des textes source et cible afin de s'assurer de l'homogénéité de la terminologie ainsi que de l'adéquation du registre et du style » et que le prestataire de services de traduction « doit prendre des dispositions pour garantir que toutes les mesures correctives nécessaires sont mises en œuvre ». La norme se veut complète et claire en distinguant trois actions : l'examen, la comparaison et les mesures correctives. Elle précise aussi que « le réviseur doit être une personne autre que le traducteur » (EN 15038:2006 : 11). Malgré ces efforts de clarification, la définition de la norme a fait l'objet de critiques. Robert (2008) déplore le caractère vague de la norme sur ce que le processus de révision implique. Brunette fait elle aussi état de la confusion semée par la norme. Tout d'abord, elle fait remarquer, comme nous l'avons vu, que « la notion de relecture ne fait pas l'objet d'une définition et que le sens du terme *révision* doit être inféré de celui du verbe » (Brunette, 2007 : 226). Par ailleurs, elle montre les nombreux recouvrements entre les actions imposées par la norme et les problèmes posés par les définitions proposées :

Par exemple, s'il faut distinguer *réviser* et *relire*, qu'est-ce donc qu'un réviseur-relecteur ?
Et comment la vérification se distingue-t-elle de la lecture ou relecture du texte traduit ?
Les tâches du réviseur-relecteur et du relecteur-expert ont toujours existé en

s'accommodant des appellations professionnelles *révision bilingue* et *révision unilingue*.
A quoi servent les nouvelles étiquettes ? (Brunette, 2007 : 227)

Pour la manière dont nous voulons aborder la révision dans ce travail, la définition prévue par la norme est trop restrictive (bilingue, effectuée par une autre personne). Nous choisirons donc la définition de Mossop, qui laisse ouvertes les limites posées par la norme :

Revising is that function of professional translators in which they identify features of the draft translation that fall short of what is acceptable and make appropriate corrections and improvements. (Mossop, 2001 : 109)

La révision, et c'est peut-être pour cela qu'il n'y a pas d'unité dans la manière de la définir, reste une pratique ouverte à beaucoup de variations. Il est intéressant pour cela de nous intéresser à la typologie de la révision que proposent Horguelin et Brunette (1998) :

- Révision unilingue et bilingue

Il s'agit des deux grands types de révision distingués par Horguelin et Brunette. La révision unilingue consiste à examiner uniquement le texte cible sans se référer au texte source ou en ne s'y référant que si nécessaire alors que la révision bilingue implique une comparaison du texte cible avec le texte source.

- Révision réciproque

Synonyme d'inter-révision, la révision réciproque désigne la pratique par laquelle deux traducteurs se révisent mutuellement. Ce type de révision est appelé « relecture croisée » par Rochard (2002 : 1).

- Révision collective

La révision collective, plus rare, fait intervenir plusieurs personnes (traducteurs, groupes de rédacteurs, terminologue, conseiller technique, etc.).

- Validation

Le dernier type de révision, la validation, est, au sens où l'entendent Horguelin et Brunette, celle effectuée par le donneur d'ouvrage.

1.1.2 Les deux fonctions de la révision

1.1.2.1 Correction et amélioration des traductions

La première raison, qui est la plus évidente, pour laquelle on révise une traduction est l'élimination des erreurs qu'elle contient. Comme l'explique Tim Martin dans *Managing risks and resources: a down-to-earth view of revision* (2007), les améliorations (au niveau stylistique notamment) viennent en second lieu. Elles sont en quelque sorte un « bonus » que l'on choisira ou non d'ajouter à la traduction en fonction d'un certain nombre de critères (type de textes, lecteurs cibles, etc.).

Pour cette fonction, Horguelin et Brunette parlent de « fonction pragmatique » de la révision :

S'il s'agit uniquement de revoir un texte avant sa diffusion pour s'assurer de sa conformité à certains critères, en l'absence de toute communication entre le réviseur et l'auteur ou le traducteur, on parlera de **révision pragmatique**. (Horguelin et Brunette, 2001 : 4)

La fonction du réviseur se rapproche ainsi de celle du correcteur dans le sens où celui-ci agit seul et n'a pas à justifier ses modifications ni à les communiquer au traducteur.

Ce n'est pas le sens précis que nous donnons au terme « révision » pour ce travail. En effet, nous jugeons indispensable d'assortir la fonction correction et amélioration d'une dimension de formation au bénéfice des traducteurs, laquelle, comme nous le verrons par la suite, donne toute son importance à la pratique de la révision.

1.1.2.2 Formation des traducteurs

Lorsque la révision, en plus d'être pragmatique, a aussi pour objectif le perfectionnement du traducteur, Horguelin et Brunette (1998) parlent de « révision didactique ». Dans le cas particulier où elle est adressée à des étudiants en formation, ils préfèrent le terme « révision pédagogique ».

Cette fonction, qui vise à perfectionner le traducteur, fait justement toute la force et la valeur de la révision selon Tim Martin :

[R]evision alone is an imperfect art and can never ensure that an intrinsically bad product will be rendered flawless. Nor indeed should it be seen merely as a form of corrective action. Its real strength and investment value is as a feedback tool that allows its results to be channelled back into the whole cycle of translation production in order to eliminate or reduce problems at source. (Martin, 2007 : 62)

Ce point de vue intéressant sera détaillé dans la partie consacrée à la gestion des ressources et des risques (cf. partie 1.2.3).

1.1.3 Pourquoi réviser ?

La plupart des auteurs s'accordent pour donner à la révision une grande importance. Ainsi, Hyang Lee affirme que c'est une « étape fondamentale du processus de traduction » (Hyang Lee, 2006 : 410) et Brunette que c'est une « indispensable démarche dans la chaîne de contrôle de la qualité » (Brunette, 2007 : 228). En outre, Brunette cite le compte rendu de la réunion de l'Inter-Agency Meeting on Language Arrangements, Documentation and Publications (ONU) datant de 2004, dans lequel nous pouvons lire que la révision est : « un maillon essentiel de la chaîne de gestion de la qualité » (Brunette, 2007 : 228).

De nos jours, le monde de la traduction est incontestablement marqué par des pressions budgétaires de plus en plus fortes et des délais toujours plus courts, ainsi que par une augmentation des volumes de traduction et une demande de qualité qui reste élevée. Selon Prioux et Rochard, les services de traduction sont contraints de faire face à cette situation en augmentant la qualité des traductions. Étant donné qu'aucun traducteur « ne peut prétendre en permanence à la qualité absolue dans le respect scrupuleux des délais » (Prioux et Rochard, 2007 : 21), la révision trouve ici toute sa place et son utilité au sein du processus de traduction. A première vue, la révision peut ne pas sembler être la meilleure solution aux contraintes actuelles du fait qu'elle ajoute une étape supplémentaire au processus de traduction et prend donc du temps. C'est avec cela à l'esprit que Prioux et Rochard ont proposé une gestion efficace de la traduction et de la révision, que nous aborderons dans la suite de notre travail (cf. partie 1.2.3). Graham (1989), quant à lui, fait remarquer à ceux qui hésiteraient à avoir recours à la révision que la qualité demande du temps et de l'argent, mais que les mauvaises traductions aussi peuvent coûter cher.

Une autre réalité est l'augmentation des sous-traitances, qui va de pair avec l'augmentation des demandes de traduction. Les services de traduction ont souvent recours à des traducteurs externes (indépendants ou travaillant pour des agences de traduction) pour effectuer le travail qu'ils n'ont pas la capacité de prendre en charge. Le travail de ces traducteurs doit faire l'objet d'un contrôle particulier par les collaborateurs internes et, dans ce cadre-là, le besoin de révision augmente nécessairement. Comme l'expliquent Prioux et Rochard dans leur article *Economie de la révision*, au début des années 90 à la Division de la traduction de l'OCDE (où travaillent les deux auteurs), la révision s'appliquait uniquement aux traductions qui avaient été faites soit par des traducteurs nouveaux dans le service, soit par des traducteurs externes. Il s'agissait donc de pratiquer la révision sur les traductions qui nécessitaient un suivi attentif. La sous-traitance pose cependant souvent le problème de l'absence de relations entre les différents acteurs, et notamment entre le réviseur et le révisé.

Enfin, nous pouvons citer la norme EN 15038, publiée en 2006, qui a contribué à donner de l'importance à la révision. En effet, cette norme, que nous avons évoquée précédemment, prévoit que le prestataire s'assure de la qualité de toute traduction en effectuant une révision. Son entrée en vigueur a donc eu un impact non négligeable sur la pratique de la révision.

Conscientes de l'importance de la révision, les écoles et facultés de traduction ont commencé à intégrer la révision dans leurs programmes d'étude. C'est par exemple le cas à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Genève, où figure, parmi le tronc commun des matières proposées, un cours intitulé « Traduction et révision ». Par ailleurs, quelques auteurs se sont penchés sur l'apprentissage de la révision, du métier de réviseur, comme Mossop (*Goals of a revision course*) ou Künzli (*Teaching and learning translation revision*).

1.2 Pratique de la révision

Plusieurs critères et paramètres entrent en ligne de compte pour le choix de la procédure de révision à appliquer. Nous avons déjà répondu aux questions quand et pourquoi dans la partie 1.1 et allons maintenant répondre aux questions qui, quoi et comment.

1.2.1 Les différents choix à effectuer

1.2.1.1 Qui révise ?

1.2.1.1.1 Les différentes personnes pouvant endosser le rôle de réviseur

La première question qui se pose est la suivante : compte tenu des fonctions que doit remplir la révision et de ses objectifs, quelle est la personne la mieux placée pour effectuer une bonne révision ? C'est à cette question que tente de répondre Sabine Sonderegger dans son travail de maîtrise (2011). Elle y compare la révision effectuée par le traducteur lui-même (*Selbstrevision*) et celle effectuée par un autre traducteur (*Fremdrevision*). De cette comparaison, il ne ressort pas de préférence marquée pour l'un ou l'autre type de révision en termes de qualité. Cependant, la meilleure qualité est celle obtenue par la combinaison de la *Selbstrevision* et de la *Fremdrevision* (*Vier-Augen-Prinzip*). Le travail de Sabine Sonderegger ne porte que sur la révision par l'auteur de la traduction ou par un autre traducteur. Dans cette partie, nous allons également évoquer les autres personnes pouvant se positionner comme réviseurs.

❖ Révision par le traducteur du texte

Le cadre posé plus haut dans le travail implique que, dans le cas où la révision serait effectuée par l'auteur de la traduction, celui-ci ne serait pas à même de remplir la deuxième fonction de la révision, à savoir la formation, le perfectionnement du traducteur (cf. partie 1.1).

Selon Mossop (1992), la révision par le traducteur lui-même est une étape nécessaire dans le processus de traduction. Il explique que, lorsqu'il traduit, le traducteur navigue sans cesse entre le texte source et le texte cible et que l'auto-révision lui permet de se concentrer sur le texte cible uniquement, en faisant abstraction du processus de

traduction (au sens étroit du terme). Le traducteur qui révise son propre texte fait cependant face à un problème de distanciation : du fait qu'il connaît déjà le texte qu'il va examiner, puisqu'il l'a lui-même écrit, il ne dispose pas de suffisamment de distance pour le juger. Pour remédier à cela, le traducteur a la possibilité de laisser s'écouler une période de temps entre le moment où il finit de rédiger sa traduction et le moment où il commence à la réviser. Comme le fait remarquer Sedon-Strutt, pour qui aussi la révision par le traducteur est une nécessité :

[T]he best time to do [...] self-revision is the next day, after a night away from the text
(Sedon-Strutt, 1989 : 30).

❖ Révision par une autre personne

Prônant la révision par une autre personne que le traducteur, Brunette (2007) estime que personne n'est mieux placé que le réviseur pour représenter le destinataire. En effet, le grand avantage d'une telle révision réside dans le fait que le réviseur peut se mettre à la place du lecteur cible. Nous pouvons ajouter à cela que le réviseur n'est pas autant influencé par le texte source que le traducteur. Il peut même choisir de ne pas prendre connaissance du texte source et de lire uniquement le texte traduit. Ce second avantage est non négligeable, car il implique que ses formulations seront plus naturelles, car nullement assujetties à la langue source. En ce qui concerne le respect du contenu sémantique du texte, rien n'empêche le réviseur de consulter le texte source dans un second temps pour en vérifier le sens.

Nous voyons cependant un inconvénient à la révision par une autre personne. Le fait que le traducteur sache pertinemment que chacun de ses travaux passera ensuite entre les mains d'un réviseur peut contribuer à le déresponsabiliser. Comme le souligne Mossop (2001), le traducteur peut ne pas faire de son mieux en sachant que quelqu'un révisera ensuite. Dans le même ordre d'idée, cela peut engendrer un phénomène d'autoparalysie, le traducteur ne réglant plus aucun problème par lui-même, mais laissant le gros du travail au réviseur. Comme l'illustre Mossop :

They [junior translators] think: "I'm not really sure about this passage, but it doesn't matter, because my reviser will be looking at it." (Mossop, 2001: 117)

Bien évidemment, cet argument ne s'accorde pas avec l'idée que nous nous faisons du traducteur consciencieux et désireux de donner le meilleur de lui-même, mais il n'en

demeure pas moins valable, car la loi du moindre effort est par trop humaine. Pour aborder les différents cas de figure dans lesquels la traduction est révisée par une autre personne, nous nous appuyerons entre autres sur l'article de Sedon-Strutt (1989).

Plusieurs personnes peuvent être à même d'endosser le rôle de réviseur :

- Un autre traducteur de même rang hiérarchique

Au sein d'un service de traduction, il est courant qu'un traducteur fasse appel à l'un de ses collègues pour réviser sa traduction. Il peut s'agir d'une révision réciproque au sens où l'entendent Horguelin et Brunette (cf. partie 1.1.1.2).

- Un autre traducteur de rang hiérarchique supérieur

Le traducteur peut aussi se faire réviser par un traducteur hiérarchiquement supérieur à lui (une plus haute position hiérarchique dans le service s'accompagnant généralement du fait d'avoir plus d'expérience). C'est la forme de révision que Sedon-Strutt, dans son article *The revision of translation work* (1989), appelle *bottom-up*. Il n'y est pas favorable, car, selon lui, il n'est pas rare que le réviseur, passant moins de temps sur le texte que le traducteur, introduise des modifications erronées et détériore la traduction. Sedon-Strutt part du principe que le réviseur passe moins de temps sur le texte que le traducteur, ce qui nous paraît répondre au besoin actuel de gestion efficace du temps, étant donné les pressions auxquelles le monde de la traduction fait face aujourd'hui (cf. partie 1.1.3). Il est donc vrai que le réviseur, dans la mesure où son travail s'inscrit dans le cadre d'une gestion efficace des ressources, n'approfondira en général pas le texte autant que le traducteur.

Cet argument est toutefois valable pour toute personne (autre que le traducteur lui-même) qui révise. Qui plus est, il importe de rappeler que le réviseur plus expérimenté est la personne la mieux placée pour prodiguer des conseils au traducteur et ainsi remplir la fonction pédagogique de la révision. Ce rôle qu'est en mesure de jouer le réviseur hiérarchiquement supérieur est fondamental et, selon nous, remet en cause l'argumentation de Sedon-Strutt.

- Un autre traducteur de rang hiérarchique inférieur

Sedon-Strutt nomme cette forme de révision *top-down*. Elle constitue l'inverse de la révision *bottom-up*, à savoir que cette fois-ci, c'est un traducteur débutant qui révise le

travail d'une personne plus expérimentée que lui. Sedon-Strutt voit quatre avantages à cette forme de révision. Nous allons les énumérer et faire suivre chacun d'eux de notre avis personnel.

- 1) Il est justifié que le plus gros du travail, autrement dit la traduction, soit fait par quelqu'un d'expérimenté.

Nous pensons qu'il y a, en effet, de grandes chances pour que le traducteur expérimenté produise une traduction de meilleure qualité que le traducteur débutant.

- 2) Mieux vaut que les recherches terminologiques soient faites par un traducteur expérimenté. Sinon, en vérifiant le travail du traducteur débutant, le traducteur expérimenté risque de répéter le travail de celui-ci.

Selon nous, il peut être bon que les recherches du traducteur débutant fassent l'objet d'un contrôle par un traducteur plus expérimenté. Par ailleurs, il est possible de remédier à ce problème : il suffit que le traducteur indique au réviseur les termes qui ont été définitivement validés et que ce dernier n'a pas besoin de contrôler. Cette démarche prend certes un peu de temps supplémentaire au traducteur, mais elle en vaut la peine.

- 3) Les erreurs d'étourderie des meilleurs traducteurs peuvent facilement être repérées par les traducteurs débutants.

Cet argument rejoint le premier et part du principe que les traducteurs expérimentés ne font pas d'erreurs graves, ce qui selon nous est contestable. Nous pouvons ajouter qu'il est possible que certains réviseurs débutants n'osent pas signaler leurs erreurs à des supérieurs pour ne pas vexer ces derniers.

- 4) Le fait de savoir que sa traduction va être revue par un junior pousse le traducteur expérimenté à donner le meilleur de lui-même.

Ce quatrième argument va à l'encontre de l'argument de Mossop selon lequel le traducteur, qu'il soit débutant ou expérimenté, pourrait être tenté de ne pas faire de son mieux en sachant que son travail sera révisé. Par ailleurs, cet argument peut aussi s'appliquer au traducteur débutant, qui voudra convaincre son supérieur de sa compétence. Afin de déterminer ce qui se passe dans la pratique, il serait à ce titre intéressant de mener une étude comportementale, laquelle dépasserait les limites de notre travail.

Nous pouvons ajouter un cinquième argument en faveur de cette forme de révision : elle permet au traducteur débutant de se rendre compte par lui-même de ce qu'est le travail du réviseur. En se mettant ainsi à la place de ce dernier, il pourra prendre conscience de

la difficulté de ce travail et cela contribuera à améliorer la relation entre réviseur et révisé, thème que nous aborderons dans une partie ultérieure. De plus, le réviseur moins chevronné pourra aussi indirectement se perfectionner en traduction, en relevant au fil du texte révisé les solutions apportées à certaines difficultés de traduction que lui-même aurait éprouvées s'il avait dû traduire le texte. En conclusion, nous voyons certains avantages à la révision par un traducteur de rang hiérarchique inférieur. Aussi est-il possible d'opter pour ce type de révision de manière ponctuelle. Cependant, le réviseur hiérarchiquement inférieur reste incapable de remplir la fonction didactique de la révision.

- Un spécialiste du domaine

Pour la révision par un spécialiste du domaine dans la langue cible, la norme parle de « relecture-expertise » :

Le relecteur-expert [...] doit effectuer une relecture spécialisée unilingue afin d'évaluer l'adéquation de la traduction à l'objet convenu et recommander des mesures correctives.
(EN 15038:2006 : 12)

Sedon-Strutt parle de révision *end-user*, car elle est axée sur le client. Selon lui, les spécialistes peuvent donner des conseils, mais ne peuvent pas être considérés comme des réviseurs.

Graham (1989) évoque un problème lié à la relecture par un spécialiste : le spécialiste connaît souvent tellement bien le sujet qu'il a tendance à opter pour une traduction qui correspond à son idée préconçue du sujet plutôt qu'au message du texte source.

- Une personne de langue source

Sedon-Strutt évoque ce type de révision effectuée par une personne, un collègue du traducteur par exemple, de langue source. Elle vise à s'assurer que le texte source a bien été compris, mais ne permet pas de contrôler le texte cible.

- Le donneur d'ouvrage

En donnant à réviser la traduction au donneur d'ouvrage, on cherche à contrôler la traduction du point de vue de sa conformité aux instructions de celui-ci. Encore faut-il que le donneur d'ouvrage possède les compétences linguistiques requises, notamment dans la langue cible, pour pouvoir assurer la révision.

- L'auteur du texte source

Une révision par l'auteur du texte source s'apparente à celle qui serait effectuée par toute personne de langue source, à la différence que l'auteur connaît le texte. Le même problème de distance, qui se pose lorsque le traducteur révise sa propre traduction, survient ici aussi. L'auteur est le mieux placé pour juger de la bonne compréhension de son texte par le traducteur. Cependant, de même que pour la personne de langue source, l'intérêt de son jugement dépendra de sa connaissance de la langue cible.

Les quatre derniers acteurs que nous avons évoqués sont susceptibles de jouer un rôle important dans la révision d'une traduction, mais ils ne peuvent en aucun cas être réviseurs à part entière. En effet, ils n'ont certainement pas la capacité à eux seuls de corriger et d'améliorer le texte ni de former le traducteur. Nous pourrions donc imaginer une répartition des rôles pour que chacun contribue à la révision du texte, en fonction de ses compétences et des besoins de révision. Cette forme de révision, que Horguelin et Brunette appellent « révision collective » (cf. partie 1.1.1.2), est certes intéressante, mais il nous semble que plus le nombre de personnes impliquées dans une révision est important, plus le risque d'hétérogénéité dans le texte et de désaccords est grand. C'est pourquoi il nous paraît indispensable qu'une personne intervienne en dernier lieu sur le texte pour éliminer les éventuelles incohérences et trancher les éventuels débats.

Comme le fait remarquer Hernández Morin dans sa thèse, il est rare que le réviseur effectue un travail pédagogique. Cependant, nous considérons que la révision optimale doit aussi remplir cette deuxième fonction et nous nous proposons de dresser un tableau récapitulant la capacité des différents acteurs, selon nous, à remplir les deux fonctions de la révision :

Qui ?	Capacité à remplir	
	Fonction correction	Fonction pédagogique
Traducteur du texte	En partie / totalement	Non
Autre traducteur de même rang hiérarchique	En partie / totalement	Non
Autre traducteur plus expérimenté	Totalement	Oui
Autre traducteur moins expérimenté	En partie	Non
Spécialiste du domaine	En partie	Non
Personne de langue source	En partie	Non
Donneur d'ouvrage	En partie	Non
Auteur du texte source	En partie	Non

Tableau 2 : Capacité des acteurs du processus de traduction à remplir les deux fonctions de la révision

Dans ce tableau récapitulatif, nous constatons que seul un autre traducteur plus expérimenté est en mesure de remplir la fonction pédagogique de la révision. Par conséquent, nous nous posons la question suivante : le réviseur est-il un « super-traducteur » ou doit-il avoir des qualités qui lui sont propres ?

Dans son article *Revision for quality*, Chakhachiro explique que la révision requiert un certain nombre de compétences qui font qu'elle ne devrait pas être laissée à ceux qui n'ont pas les qualifications nécessaires.

1.2.1.1.2 Le profil du réviseur

La norme EN 15038:2006 évoque brièvement les compétences professionnelles que doit posséder le réviseur. Tout d'abord, il doit avoir les mêmes compétences que le traducteur, c'est-à-dire, toujours selon la norme : une compétence de traduction, une compétence linguistique et rédactionnelle, une compétence en recherche, acquisition et traitement de l'information, une compétence culturelle et une compétence technique. Ce qui le différencie du traducteur, c'est son expérience dans le domaine traité par le texte.

Graham, dans *Checking, revision and editing*, rejoint la norme et ajoute un élément supplémentaire en expliquant que le réviseur est « *someone with the requisite experience in the fields involved and who has the talents required* » (Graham, 1989 : 66). *Talents* est un terme vague qui semble renvoyer à un ensemble de qualités propres au réviseur que nous allons tenter d'examiner plus en détail.

Le *Guide du réviseur*, établi par le Bureau des traductions² du Canada, est plus précis sur ce point. Il considère que le réviseur doit avoir le sens de la communication et une grande ouverture d'esprit ainsi qu'être un excellent traducteur, un correcteur objectif, être patient, psychologue et ferme. En mentionnant que le réviseur doit être un « excellent traducteur », le guide dépasse les exigences de la norme. Le traducteur doit être plus qu'un bon traducteur. Horguelin et Brunette expriment cela de la manière suivante :

[L]es connaissances requises du réviseur sont les mêmes que celles d'un bon traducteur [...], mais à la puissance *n!* » (Horguelin et Brunette, 2001 : 79)

Frey, dans son mémoire, établit la liste détaillée des qualités et qualifications du réviseur selon Horguelin et Brunette :

- parfaite connaissance des codes de la langue d'arrivée, y compris des « détails » qui ne sont pas enseignés à l'école ;
- connaissance approfondie et sans cesse enrichie des ressources de la langue d'arrivée ;
- bonne connaissance de la langue de départ ;
- excellente connaissance des sources de documentation traditionnelles et électroniques ;
- excellente culture générale ;
- lectures spécialisées régulières ;
- connaissance des deux cultures ;
- sens critique guidé par un bon jugement ;
- ouverture d'esprit ;
- sociabilité ;
- respect d'autrui et honnêteté ;
- modestie ;
- patience ;
- sens des responsabilités ;
- sens de l'organisation. (Frey, 2010 : 26)

La première partie de l'énumération porte sur les connaissances que doit posséder le réviseur et, la seconde, sur ses qualités relationnelles (sociabilité, modestie, patience,

² Aujourd'hui appelé Bureau de la traduction : <http://www.btb.gc.ca/>

etc.). Brunette et Horguelin accordent beaucoup d'importance à ces qualités, qui sont importantes non seulement pour gérer sa relation avec le révisé, mais aussi pour ses contacts avec le donneur d'ouvrage, avec sa hiérarchie, et avec tous les autres acteurs du processus de traduction.

Pour Brunette (2007), le réviseur est un « destinataire à statut particulier ». En effet, il est le premier lecteur du texte. Selon elle, il doit avoir une vision globale, avoir plus de recul que le traducteur, et travailler sur des unités de sens plus larges. Nous arrivons donc ici à des qualités qui sont spécifiques au réviseur.

Selon Gouadec,

[l]e réviseur présente la particularité d'être plus compétent que le traducteur, soit en vertu d'une compétence technique que le traducteur n'a pas, soit en vertu de son expérience, soit en vertu d'une formation spécifique. » (Gouadec, 2002 : 128).

Du fait de ce plus haut degré de compétence, il arrive fréquemment dans les services de traduction que le poste de réviseur se confonde avec celui de chef d'équipe. Chakhachiro (2005) exprime lui aussi le fait que le réviseur doit avoir des compétences qui, pour certaines, dépassent celles du traducteur et, pour d'autres, sont différentes de celles-ci. Il compte parmi ces compétences : la connaissance des deux langues, la compétence en traduction, l'expérience en traduction, la capacité à accepter les formulations du traducteur qui sont correctes et la compétence morale. Mettant l'accent sur l'importance d'une objectivité maximale, Chakhachiro recommande, d'une part, des rapports de révision détaillés et systématiques faits par le réviseur pour les traducteurs, les agences ou les clients et, d'autre part, l'indépendance du réviseur envers les autres acteurs du processus de traduction. Rochard (1999), quant à lui, souligne l'importance de la rigueur chez le réviseur, qui doit pouvoir justifier tous ses choix de traduction.

Mossop (1992) donne quelques orientations sur les diverses compétences que doit acquérir l'étudiant par le biais des cours de révision et s'attache précisément aux compétences qui sont propres à la révision. Le réviseur doit :

- apprendre à regarder le texte d'une autre manière que le traducteur, car son rôle n'est pas de retraduire. Autrement dit, il doit se demander, non pas ce qu'il pourrait modifier, mais ce qui a besoin d'être modifié ;
- apprendre à justifier ses changements ;

- apprendre à voir le texte du point de vue du lecteur cible ;
- apprendre à se concentrer sur des structures textuelles plus larges.

Ce dernier point avait déjà été évoqué par Brunette (2007). Le traducteur travaille avec des petites unités de texte ; il est focalisé sur les mots ou sur les phrases. Le réviseur, lui, ne doit pas retravailler au niveau des mêmes unités. Son rôle est de vérifier la cohésion entre les phrases, la cohérence de l'argumentation, les conventions du genre, l'homogénéité du ton, etc.

En dernier lieu, nous allons examiner les trois catégories de compétences énumérées par Künzli dans son article *Teaching and Learning translation revision* et qui nous semblent synthétiser de manière intéressante les différentes compétences que nous avons évoquées jusqu'ici :

- La première est celle qu'il appelle *strategic competence* et qui regroupe les compétences spécifiques au réviseur, énumérées par Mossop. Il est indispensable que le réviseur connaisse exactement l'étendue et l'objectif de sa tâche. Cela permet d'éviter qu'il ne réécrive des passages sans tenir suffisamment compte du travail du traducteur.
- La seconde, *interpersonal competence*, concerne la capacité du réviseur à collaborer avec les différents acteurs du projet de traduction. Cette catégorie s'apparente donc aux qualités relationnelles dont nous avons parlé précédemment. Dans le cadre de la fonction didactique de la révision, le réviseur doit adresser des retours au traducteur et faciliter son apprentissage des compétences en traduction. Nous aborderons ce point plus en détail dans la partie 1.3.
- La dernière est appelée *professional and instrumental competence*. Elle concerne, d'une part, les connaissances liées à la pratique professionnelle, c'est-à-dire ce que d'autres auteurs désignent comme le sens des responsabilités, de l'organisation, etc. et, d'autre part, l'utilisation des sources d'informations (l'utilisation des moteurs de recherche par exemple). Il s'agit là d'une compétence que doit aussi détenir le traducteur et qui est particulièrement importante pour le réviseur.

1.2.1.2 Que réviser ?

Pour diverses raisons que nous aborderons dans la suite du travail, le service de traduction ou le traducteur peut être amené à devoir fixer des priorités et à se demander par conséquent : quels textes doivent absolument être révisés ? Certains textes peuvent-ils se passer de révision ?

Pascale Boutry et Lyse Constant expliquent dans un article paru en 1991 dans la revue *Circuit*, dont un extrait est cité par Larose (1998), que « certains textes doivent absolument être révisés »³ et donnent l'exemple des rapports annuels, des discours de président, des documents à grande diffusion, des textes à contenu délicat et des communications officielles, alors que d'autres « peuvent faire l'objet d'un contrôle plus limité » (notes de service, directives). Selon ces auteurs, il faut se poser la question suivante : « la révision systématique est-elle nécessaire pour les besoins du client ? »

Pour certains auteurs, la réponse à la question « que réviser ? » réside dans une stratégie de gestion des ressources, dont la partie 1.2.3 fera l'objet.

1.2.1.3 Comment réviser ?

La norme européenne donne des pistes sur les méthodes de révision, mais, comme le dénoncent Brunette et Robert dans leurs articles respectifs, elle n'est pas suffisamment claire sur la manière dont il faut procéder. Mossop (2007) relève également le flou qui règne en ce qui concerne les circonstances dans lesquelles la révision doit être comparative plutôt qu'unilingue.

Une norme concernant la révision des traductions n'a peut-être justement pas la possibilité d'être claire et précise puisque, comme le souligne Hernández Morin (2005), chaque traduction est unique et a donc des besoins différents. La norme européenne dit d'ailleurs « selon les nécessités du projet » (EN 15038:2006 : 11). Hernández Morin explique à ce sujet que les normes « restent des recommandations générales et doivent être complétées par une évaluation sur mesure, qui prenne en compte les exigences et

³ BOUTRY, Pascale, CONSTANT, Lyse, « Contrôler la qualité ce n'est pas nécessairement réviser. », in : *Circuit*, 1991, n°35.

les adaptations propres à chaque projet » (Hernández Morin, 2005 : 161). Larose (1998) évoque aussi le fait que le niveau de révision varie selon de nombreux facteurs, d'où la difficulté d'établir des règles.

Toujours est-il que le réviseur semble avoir besoin d'une méthode. C'est ce que montre l'étude menée par Künzli (2007), qui révèle le besoin des réviseurs de travailler sur la base d'instructions claires. Il ne leur suffit pas d'avoir les mêmes instructions que celles qui sont données aux traducteurs. Il leur faut des instructions spécifiques à leur tâche portant sur la méthode à employer, les paramètres, etc. Nous allons aborder ces points dans les différentes sous-parties qui suivent.

1.2.1.3.1 Procédure

Avant de se demander quels paramètres il doit examiner dans le texte cible, le réviseur doit tout d'abord déterminer comment il va aborder les textes source et cible : va-t-il les lire l'un après l'autre ou les comparer au fur et à mesure ? Doit-il relire le texte cible seul à la fin de l'opération ? Plusieurs choix s'offrent à lui. Dans son article *Translation Revision Procedures : An explorative study*, Robert dénombre pas moins de sept procédures de révision possibles :

- A. TC⁴ lu seul, TS⁵ non lu et changements effectués ;
- B. TC lu seul, référence au TS uniquement si nécessaire et changements effectués ;
- C. Comparaison TC/TS et changements effectués ;
- D. TC lu et changements effectués puis TS lu et changements supplémentaires effectués si nécessaire ;
- E. Comparaison TC/TS et changements effectués puis TC relu seul et changements supplémentaires effectués si nécessaire ;
- F. TS lu, comparaison TC/TS et changements effectués puis TC relu seul et changements supplémentaires effectués si nécessaire ;
- G. TS lu, TC lu et changements effectués puis comparaison TC/TS et changements supplémentaires effectués si nécessaire.

⁴ TC= texte cible

⁵ TS = texte source

La procédure A de Robert n'implique pas la lecture du texte source : il s'agit d'une révision unilingue. Hormis la procédure B qui ne prévoit une lecture du texte source que de manière ponctuelle, les autres procédures impliquent soit une révision bilingue, soit une combinaison des révisions unilingue et bilingue. La question de la révision bilingue ou unilingue est l'une des questions majeures qui se posent en matière de révision et nous allons donc l'aborder.

- Révision bilingue et/ou unilingue ?

Mossop, mettant en avant le gain de temps qu'elle représente, voit un atout certain dans la révision unilingue :

Unilingual re-reading (i.e. not looking at the source text unless a passage seems suspicious) can be very effective. (Mossop, 2001: 146)

Cette manière de procéder défendue par Mossop correspond à la procédure B de Robert. Elle nous semble constituer un gain de temps intéressant. Cependant, en procédant de la sorte, le réviseur s'expose au risque de ne pas détecter des erreurs passant inaperçues à la seule lecture du texte cible. Graham (1989) estime que, lors de la phase de révision, le texte n'est plus une traduction, mais un texte autonome, un produit fini. Selon lui, le réviseur peut se référer au texte source uniquement pour une vérification ou une confirmation, ce qui corrobore le propos de Mossop.

En revanche, un groupe de recherche appelé GREVIS (dont fait partie Brunette) déconseille la révision unilingue. En 2005, les chercheurs de ce groupe partent de l'hypothèse qu'un texte traduit par un traducteur expérimenté peut être considéré comme autonome et indépendant, et ainsi dispenser d'une révision bilingue. Ils comparent donc les deux types de révision, unilingue et bilingue, et, les résultats infirmant leur hypothèse de départ, en arrivent à la conclusion que la révision unilingue est une pratique irrationnelle.

Horguelin (1988), quant à lui, explique que la révision unilingue est apparue dans le cadre d'une importance grandissante accordée à l'aide à la rédaction et aux conseils linguistiques, ainsi qu'avec l'apparition de nouveaux critères : la lisibilité et l'efficacité de la communication.

Selon Larose (1998), la révision consistant en une comparaison du texte source avec le texte cible est une méthode résolument tournée vers la langue source, ce qui peut être vu

comme positif, mais aussi comme dangereux pour une langue menacée par les interférences comme l'est le français au Canada (cf. partie 1.2.1.3.2). En outre, il rejoint Horguelin en soulignant le fait que cette méthode ne correspond pas à la réalité actuelle, qui donne la priorité à la communication et au lecteur cible.

Révision unilingue et révision bilingue semblent en réalité répondre à deux besoins différents. En effet, Horguelin et Brunette (1998) expliquent que la révision unilingue permet seulement un contrôle de la qualité informative et linguistique, alors que la révision bilingue permet en plus le contrôle de l'équivalence.

Newmark (2001) appuie dans ce sens en faisant remarquer que la lecture unilingue permet au réviseur de jouer le rôle du lecteur cible, mais qu'une lecture comparative est le seul moyen de s'assurer qu'aucun mot ni aucune phrase n'ont été oubliés, et que tous les éléments du texte (ponctuation, nombre, mots, etc.) ont été pris en compte et retransmis.

Les procédures énoncées par Robert soulèvent également la question de l'ordre de lecture des textes source et cible.

- Quel ordre de lecture ?

La question de l'ordre de lecture des textes source et cible est soulevée par Künzli (2009), lequel se demande notamment s'il existe un lien entre l'ordre dans lequel sont lus les textes et la qualité finale de la traduction. Il aboutit à la conclusion que la qualité de la traduction tient moins au choix d'ordre de lecture des textes qu'au fait de s'en tenir à une procédure systématique, c'est-à-dire de lire les textes toujours dans le même ordre.

Mossop donne plusieurs conseils concernant l'ordre dans lequel devraient être lues les versions sources et cibles. Tout d'abord, il recommande une lecture de la traduction en premier. C'est en effet l'occasion unique pour le réviseur de jouer le rôle de premier lecteur du texte. Il conseille ensuite de ne pas interrompre sa lecture pour se mettre réellement à la place du lecteur cible et, au besoin, d'annoter le texte aux endroits où il faudra revenir ou pour lesquels il faudra consulter le texte source. Si le réviseur choisissait de lire d'abord le texte source, la lecture de ce dernier pourrait l'influencer et

l'empêcher de contrôler le caractère idiomatique du texte cible de manière optimale. De plus, cette lecture marquerait dans l'esprit du réviseur le sens donné par l'auteur du texte et il risquerait de projeter ce sens sur ce qu'il lit sans se rendre compte que ce qu'a écrit le traducteur a une autre signification. Mossop conseille également de ne pas lire de trop petites unités de textes, sans quoi le réviseur n'aurait pas assez de contexte pour juger de la qualité de la traduction.

Les sept procédures de révision possibles énumérées par Robert nous donnent un exemple de la multitude de choix qui se présentent en matière de révision. Nous pouvons aisément nous figurer qu'il existe dans le monde de la traduction autant de manières de réviser que de services. C'est la raison pour laquelle Shih, dans son étude sur la révision du point de vue du traducteur (2006), juge utile de demander aux traducteurs leurs procédures de révision idiosyncrasiques. Elle découvre à cette occasion des pratiques propres à chacun. Par exemple, une traductrice explique qu'elle relit toujours le paragraphe précédent avant de traduire le suivant afin d'assurer une certaine cohérence dans sa traduction. Shih en arrive à la conclusion que chaque traducteur développe et modifie sa propre manière de réviser afin de répondre au mieux à ses besoins individuels.

Rochard, dans *Révision : un acte pédagogique et économique*, décrit une forme de révision qu'il a lui-même utilisée et qui consiste pour le traducteur à lire sa traduction à haute voix pendant que le réviseur vérifie le texte source. Il explique que cette méthode est « formidable pour apprendre à détecter à la fois les qualités de sa propre traduction et à les défendre par la conviction que l'on met dans la lecture mais aussi les imperfections qui viennent entraver cette même lecture à haute voix » (Rochard, 2002 : 2).

- Révision totale ou partielle ?

Alors que le contrôle doit, selon Brunette, toujours s'effectuer sur la totalité du texte, Mossop (2001) distingue la *partial revision* de la *full revision*. Il entend par révision partielle :

- la lecture des titres et de passages du texte choisis au hasard, en les comparant avec l'original (*spot-check*) ;

- le balayage : relecture concentrée sur un seul paramètre précis, par exemple sur un type d'erreur que l'on s'attend le plus à trouver (*scan*), ou encore
- le coup d'œil – consistant uniquement en une lecture du titre et du premier paragraphe (*glance*).

Cependant, il n'envisage ces méthodes qu'en tant que premières méthodes de contrôle, servant à avoir un aperçu du niveau de qualité de la traduction. Il explique que si, en appliquant l'une de ses méthodes, le réviseur découvre de nombreuses erreurs de langue ou des passages dont le sens ne correspond pas à celui du texte source, il doit décider de réviser la traduction dans son ensemble.

Par révision « partielle », certains auteurs entendent une révision axée sur un type de paramètres seulement. Dans sa thèse, Robert (2012)⁶ fait une distinction entre la révision « loyale », la révision « fonctionnelle » et la révision « minimale ». Par révision « loyale », elle entend une révision qui se concentre exclusivement sur le paramètre de fidélité au sens. La révision « fonctionnelle », elle, est axée sur le code linguistique et l'adaptation de la langue au lecteur cible. Quant à la révision « minimale », elle ne porte que sur une partie des erreurs relevant du paramètre « fidélité au sens » (erreurs de sens et omissions uniquement) et sur une partie du paramètre « code linguistique » (solécismes et orthographe d'usage et de règle uniquement)⁷.

- Conseils en matière de procédures de révision : résultats de l'étude d'Isabelle Robert

C'est dans le cadre d'une étude sur les procédures de révision que Robert (2012) considère les quatre degrés de révision que nous avons présentés ci-dessus. Sa problématique est la suivante : le type de procédure de révision a-t-il un impact sur la révision en tant que produit (sa qualité) et en tant que processus (durée de la révision et potentiel de détection d'erreurs) ? Elle considère pour cela quatre procédures différentes, sélectionnées à partir de son étude exploratoire (2008) :

- A : relecture unilingue unique
- B : relecture bilingue unique

⁶ Nous n'avons malheureusement eu connaissance de ce document que tardivement et n'avons pas pu l'intégrer à notre recherche autant qu'il aurait été possible.

⁷ Cf. les paramètres de Mossop, partie 2.2.4.1

- C : relecture bilingue + relecture unilingue
- D : relecture unilingue + relecture bilingue

Elle aboutit à la conclusion que la procédure de révision a effectivement de l'importance en ce qui concerne la qualité et le processus de révision, notamment la durée. Ses résultats sur le choix de la procédure de révision la plus performante sont les mêmes qu'il s'agisse de la révision en tant que produit ou en tant que processus. Pour résumer les résultats de sa recherche, Robert nous propose le tableau suivant (Robert, 2012 : 263) :

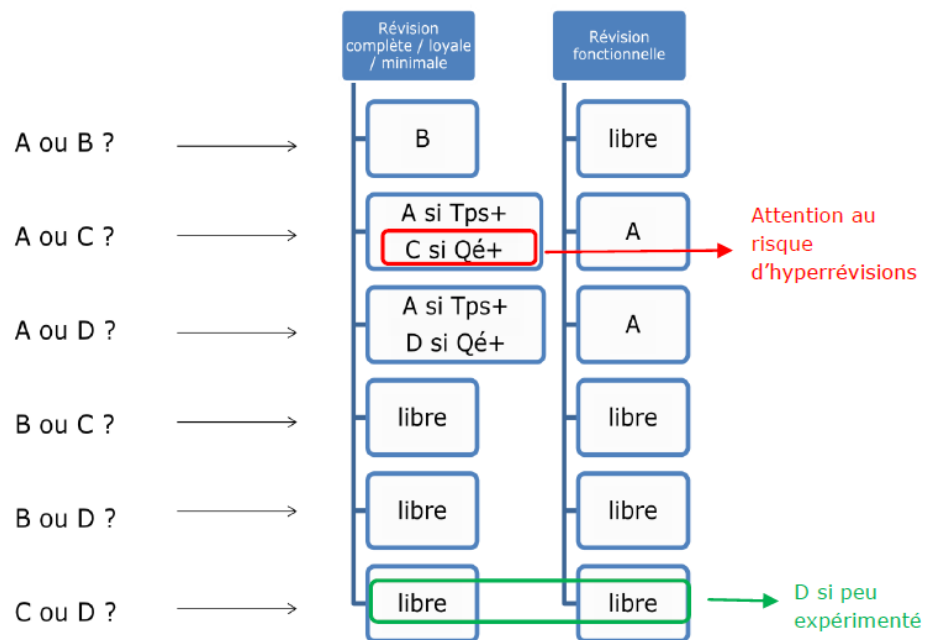


Figure 95 : Conseils de révision sur la base de la qualité, du temps, du risque d'hyperrévisions et de l'expérience du réviseur

Note : « Tps+ » = si le temps est plus important ; « Qé+ » = si la qualité est plus importante.

Figure 1 : Reproduction de la figure « Conseils de révision sur la base de la qualité, du temps, du risque d'hyperrévisions et de l'expérience du réviseur », Robert, 2012 : 263

Ce tableau présente les conseils de révision auxquels aboutit Robert. Si le réviseur veut effectuer une révision complète, loyale ou minimale et qu'il hésite entre les procédures A et B, il est préférable d'opter pour la procédure B, car celle-ci est sensiblement plus efficace que A sans prendre beaucoup plus de temps. Lorsque Robert indique « libre », c'est qu'elle n'a pas remarqué de différence significative entre les deux procédures considérées.

De manière prévisible, Robert en est arrivée à la conclusion que la procédure A est moins coûteuse en temps que les procédures C et D. En revanche, elle s'est étonnée de remarquer que la procédure B (révision bilingue) ne prenait pas beaucoup plus de temps que la procédure A (révision unilingue). En révision complète, loyale ou minimale, si le réviseur hésite entre les procédures A et C, il optera pour la procédure C si la qualité est pour lui plus importante que le temps, et pour la procédure A si c'est l'inverse.

Par ailleurs, Robert s'est également intéressée à l'impact de la procédure de révision sur les hyperrévisions⁸, les surrévisions, les sous-révisions et les améliorations. Elle n'a pas constaté d'influence significative sur le plan des surrévisions, des sous-révisions et des améliorations. En revanche, comme nous le voyons sur le tableau ci-dessus, elle a découvert que la procédure C entraînait un risque important d'hyperrévisions.

Enfin, Robert s'est penchée sur le comportement du réviseur lorsqu'il applique les procédures C et D et elle a abouti à des conclusions intéressantes. Alors que, pour augmenter sa capacité de détection d'erreur, le réviseur devrait se concentrer, lors de la phase comparative, uniquement sur la fidélité au sens et l'exactitude et, lors de la phase unilingue, uniquement sur la langue et l'adaptation fonctionnelle, Robert a montré que les réviseurs ont tendance à se concentrer sur tous les paramètres de révision dès la première phase, qu'elle soit comparative (procédure C) ou unilingue (procédure D), si bien que la deuxième phase devient quasiment inutile. Forte de ses résultats, Robert conseille aux réviseurs peu expérimentés la procédure D, laquelle permet de mieux scinder son attention entre les deux phases (unilingue puis comparative).

1.2.1.3.2 Paramètres

Graham (1989) explique l'absence de critères absolument impartiaux permettant de mesurer la qualité d'une traduction. Il n'existe pas de traduction parfaite sur laquelle on

⁸ Nous avons, comme Robert, repris le terme allemand « *Hyperrevision* » et le terme anglais « *hyper-revision* » employés par Künzli (2004, 2009) pour désigner les changements non nécessaires effectués par le réviseur, qui reposent uniquement sur des préférences personnelles. De même, nous emploierons le terme « *surrevision* » pour désigner les erreurs introduites dans la traduction ainsi que le terme « *sous-révision* » pour les erreurs de la traduction qui n'ont pas été corrigées par le réviseur.

pourrait se baser pour évaluer objectivement les traductions. Il est d'avis que certains textes demandent des contrôles de type particulier (noms, dates, etc.).

Répondant à la question « qu'est-ce qui peut être évalué dans un texte traduit ? », Larose (1998) distingue tout d'abord deux paramètres qui ont selon lui depuis toujours guidé l'évaluation des traductions : le respect de la langue d'arrivée et le transfert du sens du texte original. Cependant, il précise que la notion d'erreur n'est pas tributaire uniquement du texte original ou uniquement des normes de la langue et de la culture d'arrivée, mais que ceux-ci s'exercent simultanément et « en fonction des besoins et des valeurs exprimés par le donneur d'ouvrage » (Larose, 1998 : 10).

Malgré le faible nombre d'ouvrages consacrés à la pratique de la révision, certains auteurs donnent des conseils sur la manière de réviser. C'est le cas de Mossop avec *Revising and Editing for Translators* et de Horguelin et Brunette avec *Pratique de la révision*. Tous s'accordent sur le fait qu'il est bon de suivre une liste de paramètres pour réviser et que, même si ces listes ne sont pas exhaustives, elles servent en tout cas de ligne directrice.

Horguelin et Brunette proposent, dans *Pratique de la révision*, différents paramètres :

1) exactitude (fidélité au sens) ; 2) correction (respect du code linguistique) ; 3) lisibilité (facilité de compréhension) ; 4) adaptation fonctionnelle (prenant en compte registre, tonalité, destinataire) ; et 5) rentabilité.

Le paramètre de rentabilité concerne l'état du texte à réviser. Il faut que le réviseur détermine si la révision ne demandera pas plus de temps et d'efforts qu'une retraduction, auquel cas il doit refuser de réviser le texte.

Mossop propose en 2001 une liste, plus systématique que celle d'Horguelin et Brunette, qui se décline en douze paramètres qu'il classe en quatre groupes (chaque paramètre se subdivisant en plusieurs sous-paramètres) :

- A. *Transfer (accuracy, completeness)*
- B. *Content (logic, facts)*
- C. *Language and style (smoothness, tailoring, sub-language, idiom, mechanics)*
- D. *Presentation (layout, typography, organization)*⁹

⁹ Nous proposerons une traduction de ces termes à l'occasion de l'analyse des textes révisés (cf. partie 2.2.4.1).

Le modèle que propose Mossop est très complet et a déjà été confronté à la pratique à maintes reprises. Sabine Sonderegger, par exemple, l'a choisi pour son travail sur la qualité de la révision.

Soulignant que la liste des éléments à vérifier est potentiellement très longue, Mossop soulève la question du nombre et de l'ordre des vérifications à effectuer. Il met notamment en garde le réviseur contre la possibilité d'introduire des erreurs de langue (groupe C) lors de la vérification du transfert (groupe A). Mieux vaut donc si possible effectuer les vérifications d'ordre linguistique en dernier.

Dans sa thèse, Hernández Morin souligne le problème que posent les différents niveaux auxquels peuvent se situer les paramètres de révision. En effet, le réviseur doit à la fois contrôler des micro-paramètres, c'est-à-dire des paramètres s'appliquant sur de petites unités de texte (p. ex. terminologie, ponctuation, etc.) et des macro-paramètres, qui concernent l'ensemble du texte (p. ex. la lisibilité, la logique, etc.). De ce fait, il semble préférable, afin de ne pas laisser passer d'erreurs, que le réviseur fasse plusieurs lectures du texte cible, chacune concentrée sur un seul type de paramètre.

Après avoir constaté que les textes révisés comportaient dans la pratique un nombre important d'hyperrévisions, Künzli suggère, dans le même ordre d'idée, que soit intégrée une phase de la révision consacrée à l'évaluation du caractère approprié de chaque modification de manière à éviter les hyperrévisions.

Dans son article *Révision pédagogique et interférences linguistiques*, Brunette s'attarde sur la situation particulière de « bilinguisme ambiant » qui règne au Canada et qui a, selon elle, pour conséquence la présence fréquente d'interférences dans les traductions. Elle définit les interférences comme les « *choix lexicaux ou grammaticaux faits par l'agent de traduction sous l'emprise inconsciente de la forme du signifié original* » (Brunette, 2003 : 143). De ce fait, elle insiste sur la nécessité pour les réviseurs canadiens de prêter tout particulièrement attention à ce type d'écueil et attribue à cette occasion aux réviseurs canadiens francophones le rôle de protecteur de la langue française. Cette situation propre au Canada peut être rapprochée de celle de la Suisse, pays dans lequel cohabitent quatre langues officielles, l'allemand ayant une place largement dominante. Pour la combinaison de langues qui nous intéresse ici (allemand-français), il est en effet fréquent de rencontrer dans les traductions des influences non

désirées de l'allemand qui s'apparentent à des interférences telles que définies par Brunette. Il est donc légitime de se demander s'il n'y aurait pas besoin que le réviseur, en Suisse tout comme au Canada, se concentre tout particulièrement sur les éventuelles interférences linguistiques, comme le propose Brunette. Newmark (2001) met également l'accent sur la nécessité, pour le réviseur, de contrôler attentivement les interférences, c'est-à-dire la reprise telle quelle dans la langue cible d'une notion, d'une expression ou d'une idée de la langue source, et de s'assurer que le texte est adapté à la langue et à la culture cible.

Shih (2006) explique que chaque traducteur peut être amené à découvrir au fur et à mesure de son expérience ses propres faiblesses et à développer ainsi des priorités spécifiques pour son processus de révision. Nous avons évoqué cela plus haut en ce qui concerne l'ordre dans lequel les textes sont lus ou le choix entre révision bilingue ou unilingue, mais cela est aussi valable pour les paramètres. Dans son étude, Shih donne l'exemple d'une traductrice qui, ignorant volontairement la ponctuation dans son premier jet pour ne pas suivre de trop près celle du texte source, consacre une phase de révision uniquement à la ponctuation. De la même manière que l'auto-réviseur développe sa propre manière de réviser en fonction de ses propres faiblesses, le réviseur peut finir par bien connaître les faiblesses de la personne qu'il révise et donc développer une manière particulière de réviser un traducteur en particulier.

1.2.1.3.3 Conditions matérielles

- Papier vs écran et aide informatique

Robert (2007) a effectué un sondage sur une petite échelle auprès d'agences de traduction en Belgique concernant leur préférence entre écran et papier pour leurs travaux de révision. Elle a fait la différence entre la lecture du texte source, celle du texte cible et l'insertion des modifications. Les résultats ont montré une nette préférence chez les sondés pour la révision sur écran, que ce soit pour la lecture du texte cible et du texte source ou pour l'insertion des modifications. De plus, les résultats ont indiqué que les procédures qui incluent une lecture comparative entre le texte source et le texte cible s'effectuent dans la plupart des cas sur écran uniquement.

Si nous nous tournons vers ce que conseillent les auteurs en la matière, nous constatons que Mossop recommande la relecture sur papier pour différentes raisons. Il dénombre quatre critères pour décider entre une révision sur papier et une révision sur écran : *speed, accuracy, eye strain, geometry* (Mossop, 2001 : 101). La révision sur écran est évidemment plus rapide puisqu'elle n'implique pas l'insertion manuscrite de modifications qui devront ensuite être retranscrites sur ordinateur. En ce qui concerne la précision, le risque de manquer des erreurs est plus élevé à l'écran que sur le papier, où la qualité est meilleure. Le troisième critère de Mossop est en faveur de la révision sur papier, qui est considérablement moins fatigante pour les yeux que celle sur écran. Enfin, la catégorie *geometry* fait référence au fait qu'il est plus facile de mettre côte à côte deux textes papier que sur l'écran. Mossop reconnaît cependant l'avantage du travail sur écran du fait des fonctions offertes par les logiciels de traitement de texte. Par exemple, la fonction rechercher/remplacer de Word permet de gagner du temps pour effectuer une modification d'un terme ou d'une expression qui revient plusieurs fois dans le texte. Il ne faut donc pas négliger l'aide que peut apporter l'ordinateur.

A ce sujet, Graham (1989) souligne que, même si elle n'est pas suffisante, l'aide informatique (fonctions de traitement de texte, logiciels, etc.) permet de corriger les fautes de frappe, d'orthographe, etc., et peut s'avérer très utile. Elle peut facilement permettre d'éviter des fautes d'étourderie, ce qui est toujours mieux que de ne pas faire du tout de contrôle.

- Manuel et cahier des charges

Est-il nécessaire et possible d'établir un manuel du réviseur contenant une méthode générale sur la manière de réviser ? Le Bureau de la traduction d'Ottawa a établi en 1985 le *Guide du réviseur*, qui a pour objectif d'aider et d'orienter les réviseurs. Il contient un certain nombre d'indications, de conseils, de renseignements, etc.

Larose (1998) souligne la difficulté d'établir des règles du fait des nombreux facteurs intervenant dans le choix du niveau de révision (destination du texte, donneur d'ouvrage, etc.), comme nous allons le voir. Néanmoins, il recommande un cahier des charges afin d'éviter que la révision, ne se basant que sur le jugement du réviseur, soit subjective : « seule une méthode fondée sur un cahier des charges rédigé en fonction des besoins et des valeurs du donneur d'ouvrage permet d'évaluer le travail du traducteur ».

Comme le montre Künzli (2007), le manque d'informations données au réviseur peut prolonger inutilement le processus de traduction et le rendre plus coûteux. Outre les instructions concernant la traduction qui ont été données au traducteur, le réviseur a besoin d'instructions spécifiques à son intervention. Un guide à l'image de celui du Bureau de la traduction peut l'aider à bien cerner sa tâche.

- Spécificités à but didactique

Horguelin (1988) insiste sur l'importance de bien distinguer, dans la révision pédagogique, les corrections des améliorations. En effet, il est utile pour le traducteur de pouvoir faire la différence, d'une part, entre les points sur lesquels il doit progresser (par exemple, une règle grammaticale qu'il ne connaît pas ou une recherche terminologique mal faite) et, d'autre part, les passages où ce qu'il a écrit convient, mais où le réviseur propose une simple amélioration. Horguelin propose d'inscrire les corrections en rouge et les améliorations en vert. Les améliorations, à la différence des corrections, servent à « accroître la lisibilité et la qualité stylistique du texte, sans que les termes ou tournures en cause soient incorrects » (Horguelin, 1988 : 255). Il est plus difficile de les prouver de manière objective, car elles touchent à des points de langue et de style qui basculent rapidement dans la subjectivité.

1.2.2 Les facteurs influant sur ces choix

Les différentes réponses à la question « qui révise » avancées par Sedon-Strutt (1989) s'appuient sur certains facteurs, comme la manière dont a été faite la traduction (et notamment par qui) ou le genre de texte auquel appartient le texte source (si c'est un texte technique, il sera d'autant plus important d'effectuer une révision *end-user*). Nous allons dans cette partie détailler ces différents facteurs et tenter d'évaluer leur importance.

Hernández Morin (2005) affirme que la qualité réside dans le « sur-mesure » : chaque traduction est un « projet en soi ». Chaque projet de traduction a donc ses spécificités et c'est ce qui nous amène à tenter de répertorier tous les éléments qui peuvent varier au cas par cas. En fonction de ces spécificités, il s'agira, comme le propose Mossop, de déterminer un certain degré de révision.

1.2.2.1 Ressources et contraintes

Par ressources, nous entendons à la fois les ressources humaines et matérielles et par contraintes, les éléments extérieurs qui viennent influencer sur la révision.

Mossop écrit : « *There is no getting around the fact that quality takes time* » (Mossop, 2001: 114). Le temps dont dispose le réviseur apparaît comme l'un des facteurs principaux guidant le choix d'effectuer ou non une révision et, le cas échéant, de la méthode employée. Comme le souligne Hernández Morin dans sa thèse, au sujet de la place à accorder à la révision, « les contraintes économiques pesant sur les commandes de traduction sont un élément incontournable du débat » (Hernández Morin, 2009 : 87). Par contraintes économiques, l'auteur entend les contraintes de productivité qui règnent aujourd'hui sur le marché de la traduction, et qui font entrer en jeu les facteurs délai et coût. En effet, le coût de la révision est également un critère important. Il va de pair avec le budget du service de traduction. Plus le service aura un budget important, moins il aura à faire de choix sélectifs en matière de révision.

En ce qui concerne le facteur temps, l'étude menée par Künzli (2007), s'appuyant notamment sur les déclarations faites par les participants dans le cadre des protocoles de verbalisation, illustre le conflit entre les demandes économiques de temps et les demandes éthiques de profondeur, confiance et qualité. Lorenzo¹⁰, cité par Künzli dans son article de 2007, démontre que plus le réviseur passe de temps, plus il fait de changements non nécessaires. La conclusion à laquelle parvient Künzli, dans son article publié en 2004, est quant à elle moins pessimiste. Au vu des résultats de son étude, il affirme que la qualité demande du temps, mais que le fait de passer beaucoup de temps à réviser ne conduit pas nécessairement à une augmentation de la qualité.

Citons Graham (1989), qui explique que les dangers d'un excès de révision ne devraient jamais être sous-estimés :

Where the individual constantly reviews, revises, reappraises, refines, corrects and improves his text, the dangers of 'killing by kindness' are high. In German translation circles, the term used is *Verschlimmbessern* [w]hich means 'improve to death'. (Graham, 1989 : 67)

Avec ce propos, Graham rejoint la conclusion à laquelle aboutit Lorenzo.

¹⁰ Lorenzo, María Pilar, « Competencia revisora y traducción inversa. », *Cadernos de Tradução* 10, 2002, p. 133-166.

Le facteur temps est sans conteste un problème très actuel dans le monde professionnel de la traduction et, bien qu'il soit très intéressant de se demander si passer plus de temps conduit à une amélioration du niveau de qualité, c'est généralement à un manque de temps que font face les traducteurs et les réviseurs. Comme l'explique Künzli (2009), les réviseurs indépendants, qui sont de plus en plus souvent payés à la quantité de travail fournie (aux mots ou à la page), font face à un dilemme éthique : soit s'en tenir au temps qu'ils peuvent consacrer à la révision et accepter un risque d'erreur, soit passer le temps qu'il faut pour atteindre un certain niveau de qualité, mais ne pas être rétribués suffisamment par rapport au temps consacré. Il s'agit là d'un problème spécifique aux réviseurs indépendants qui ne touche pas les réviseurs des services de traduction, ou pas dans la même mesure. Ces derniers font certes face à des pressions de temps au sein du service, mais n'ont pas le même problème éthique que les traducteurs ou réviseurs indépendants puisqu'ils touchent un salaire fixe. Peut-on pour autant en déduire qu'ils produisent des révisions de meilleure qualité que les traducteurs ou réviseurs indépendants ? Il serait à ce sujet intéressant de comparer les révisions faites par des services de traduction et celles faites par des traducteurs ou des réviseurs indépendants, ce qui va bien au-delà des objectifs que s'est fixés le présent travail.

Un autre facteur matériel est la proximité géographique du réviseur et du révisé. La manière d'effectuer la révision ne sera probablement pas la même selon que le réviseur et le révisé travaillent dans deux pièces voisines ou que les deux acteurs travaillent dans des locaux différents, voire chacun dans une ville différente, dans les cas extrêmes sans même se connaître. Nous pensons notamment au fait que, s'ils n'ont pas le même lieu de travail, le réviseur optera pour une insertion de ses modifications sur traitement de texte plutôt que sur papier.

En ce qui concerne les ressources humaines se pose la question de la disponibilité du réviseur optimal, c'est-à-dire de celui qui, dans un cas précis, sera le mieux placé pour procéder à la révision (en fonction de sa connaissance du domaine, de sa combinaison de langues, de son ancienneté, etc.). En cas d'indisponibilité du réviseur qui conviendrait le mieux, il s'agira de définir lequel des réviseurs à disposition est le plus approprié.

Pour ce qui est des contraintes liées à la révision, les instructions du donneur d'ouvrage sont d'une très grande importance. Le donneur d'ouvrage est celui qui décide que le texte a besoin d'être traduit et qui le transmet au traducteur. Il arrive que ce soit aussi l'auteur du texte source. Parfois, il communique au traducteur de la documentation. Sa plus ou moins grande coopération importe donc pour le traducteur et le réviseur. C'est également lui qui fixe les délais et les conditions dans lesquels la traduction doit être effectuée. Ces instructions s'adressent au traducteur dans un premier temps, mais également au réviseur, car ce dernier doit lui aussi les respecter. Ce sont ces instructions que Mossop appelle *the brief* (Mossop, 2001 : 110). Cet auteur précise qu'elles peuvent concerner les lecteurs cibles et l'utilisation du futur texte cible et il insiste sur la nécessité pour le réviseur de connaître ces instructions. Néanmoins, il nuance cette affirmation en écrivant que, bien qu'elles aient beaucoup d'importance, les instructions du donneur d'ordre doivent toujours être prises avec du recul par le traducteur (et a fortiori par le réviseur), car le donneur d'ouvrage n'a pas toujours raison ; il peut être judicieux de ne pas respecter ses ordres pour privilégier des critères linguistiques tels que la lisibilité et la compréhensibilité du texte.

1.2.2.2 Facteurs liés au texte source

L'un des deux critères cités par Prioux et Rochard pour le choix de révision est celui de l'importance du texte à traduire. Selon eux, plus le texte est important, plus la révision est recommandée. Ils établissent d'ailleurs un classement des textes par niveau d'importance. Dans leur raisonnement, la fiabilité du traducteur entre également en jeu et nous aborderons ce critère dans la quatrième sous-partie.

Chakhachiro, dans son article *Revision for quality*, exprime son désaccord avec ceux qui estiment que les textes de moindre importance (qui seront lus rapidement, ne seront pas conservés, etc.) ne méritent pas que l'on s'attarde sur leur détail terminologique. Selon lui, même les textes qu'il appelle « éphémères » doivent être retransmis en prenant pleinement compte de leur terminologie et de leurs nuances.

La qualité du texte source joue un rôle important. Plus le texte est compréhensible et bien structuré, plus le traducteur aura de facilité à le traduire. Ce critère est donc davantage lié à l'étape de traduction du texte, mais il a tout de même un impact sur la

révision dans la mesure où le réviseur, s'il effectue une révision comparative, lit également le texte source.

Lorsque le traducteur ou le réviseur ont des doutes en ce qui concerne le texte source, il leur est très précieux de pouvoir s'adresser directement à l'auteur du texte. La disponibilité de ce dernier est donc d'importance et va influencer le travail du réviseur.

1.2.2.3 Facteurs liés au texte cible

La qualité du texte traduit joue bien évidemment un rôle dans les choix de la révision. Dans le cas extrême où la traduction serait tellement mauvaise qu'elle ne serait pas révisable, le réviseur doit refuser la révision et faire en sorte que le texte revienne au traducteur pour amélioration. C'est à ce critère que fait référence le dernier des paramètres fixés par Horguelin et Brunette : la rentabilité. Le réviseur ou la personne chargée d'administrer doit juger si la révision est rentable ou si, au contraire, une retraduction serait préférable, car moins coûteuse en temps.

En dehors de sa qualité, le texte traduit comporte un certain nombre de critères qui lui sont propres et tout d'abord son objectif, sa destination. Sedon-Strutt appelle ce critère « *intended application* » et c'est l'un des deux facteurs qui, selon lui, permettent de décider si un texte doit être révisé ou non.

À ce critère est liée l'importance du texte, qui entre également en jeu. Dans la plupart des cas, lorsque le texte source est important, le texte cible l'est aussi, mais nous pouvons nous figurer que cela ne soit pas systématiquement le cas. Il convient alors de bien considérer le degré d'importance du texte cible, indépendamment de celui du texte source. Cette importance sera parfois fonction de la durée de vie du texte. Les textes à longue durée de vie tels que les publications auront tendance à faire l'objet d'une révision plus approfondie que les textes à courte durée de vie.

La nature du texte est également importante. Reiss (2002) a établi une typologie des textes et recommande une réalisation des traductions ainsi qu'une critique des traductions (Reiss donne au sens critique non pas le sens restreint de critique littéraire, mais un sens plus large) en fonction du type de texte.

Le lecteur cible est également un critère que nous pouvons citer. En fonction du public auquel s'adresse la traduction, un certain nombre de choix traductifs sont faits et le réviseur se doit d'en tenir compte. Ces considérations, tournées vers le texte cible, renvoient à la théorie du skopos, développée par Hans J. Vermeer¹¹, selon laquelle le but de la traduction et le lecteur cible sont les facteurs dominants pour déterminer la méthode de traduction employée. Comme l'explique Larose dans *Méthodologie de l'évaluation des traductions*, le milieu professionnel d'aujourd'hui met l'accent sur la communication (le message transmis). De ce fait, de nombreuses concessions sont faites au public cible. Larose déplore le fait que, la communication étant régie par le récepteur, on « sacrifi[e] le maximum de précision au maximum de diffusion » (Larose, 1998 : 2) et il en résulte un déficit dans la communication.

1.2.2.4 « Historique » de la traduction

L'un des deux facteurs que proposent Prioux et Rochard (2007) pour gérer efficacement la révision est la fiabilité du traducteur. Nous pouvons facilement nous imaginer que le choix du processus de révision se fera selon que la traduction aura été effectuée par un traducteur débutant ou par un traducteur expérimenté. Sedon-Strutt (1989), outre la destination du texte, considère également la qualité du traducteur comme un facteur déterminant dans le choix de réviser ou non une traduction. Les auteurs se rejoignent donc pour donner à ce critère une grande importance.

En outre, le fait que le réviseur connaisse le traducteur et son travail joue également un rôle. Un réviseur habitué à réviser les travaux d'un traducteur connaîtra les faiblesses de celui-ci et il saura d'emblée vers où tourner son attention. Ce critère influe donc sur les paramètres de révision choisis. Chakhachiro (2005) considère une relation étroite entre réviseur et révisé comme un désavantage, car elle peut conduire le réviseur à avoir un jugement subjectif.

Outre ces critères, la manière dont ont été faites les traductions et notamment les conditions de travail du traducteur peuvent influencer sur le besoin de révision du texte.

¹¹ REISS Katharina, VERMEER Hans J., *Grundlegung einer allgemeinen Translationstheorie*, Tübingen, M. Niemeyer, 1991.

D'une part, le temps que le traducteur a pu passer sur sa traduction a souvent un impact sur la qualité de celle-ci. Bien que Künzli (2004) ait montré qu'il n'y avait pas nécessairement de corrélation entre la qualité du texte cible et le temps consacré à le produire, il arrive que le traducteur n'ait pas eu le minimum de temps nécessaire pour faire sa traduction. Il est alors important qu'il signale cela au réviseur afin que ce dernier puisse procéder à une révision adaptée à la situation. D'autre part, la documentation et l'aide que le traducteur a à sa disposition (par exemple, la possibilité ou non de contacter l'auteur) jouent aussi un rôle. De même que pour le temps utilisé, le réviseur devra adapter sa révision en fonction des conditions dans lesquelles le traducteur a travaillé.

D'autres facteurs peuvent influencer directement sur la méthode de révision employée. Nous pensons notamment aux traducteurs qui dictent leur texte. La traduction est alors mise par écrit soit par une secrétaire (ce qui devient de plus en plus rare), soit à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocale. Cette méthode de traduction influe grandement sur la méthode de révision. Par ailleurs, si le texte a été totalement ou partiellement traduit par ordinateur (à l'aide de Google Translate ou d'un outil de TAO), le réviseur ne fera pas le même travail. Dans la pratique, ce type de révision est couramment appelé « post-édition ».

Comme nous venons de le voir, un nombre très important de critères sont susceptibles de jouer un rôle dans le choix de révision. Les services de traduction n'ont cependant pas, pour la plupart, le temps d'analyser chacun de ces facteurs. Il serait donc intéressant de définir lesquels ont le plus de poids et de pouvoir ainsi ébaucher une démarche à suivre dans le choix de la pratique de la révision.

1.2.3 La gestion des ressources et des risques

Aujourd'hui, les prestataires de services de traduction font face, d'une part, à de fortes pressions budgétaires et, d'autre part, à un rythme de travail toujours plus soutenu. Dans ce contexte général, leur but est bien évidemment d'atteindre la meilleure qualité possible aussi vite que possible et au moindre coût. Pour y parvenir, il convient de se demander comment il est possible d'adapter la révision, pratique à la fois utile en termes de qualité et coûteuse en termes de ressources, au contexte actuel. Comme l'affirme

Tim Martin, « *revision is a valuable and costly resource best applied selectively* » (Martin, 2007: 57).

Mossop (2001), quant à lui, souligne qu'étant donné que la révision coûte de l'argent, le choix de révision est un choix économique. Il consacre un chapitre entier de son ouvrage à la détermination du degré de révision. Selon lui, cette détermination doit se faire selon que :

- le texte est éphémère ou à longue durée de vie ;
- le texte est interne ou externe à l'organisation ;
- le texte sera beaucoup ou très peu lu.

Les critères énoncés par Mossop concernent donc tous le texte cible.

Martin (2007) propose d'utiliser la révision dans le cadre d'une gestion des risques. Il fait remarquer que les erreurs n'ont pas le même impact selon le type de texte et sa destination. C'est donc en fonction de ces deux critères qu'il faut selon lui décider la manière de réviser.

Nous constatons que, parmi les facteurs influant sur les choix de révision que nous avons évoqués précédemment (cf. partie 1.2.2), les auteurs que nous venons de citer considèrent comme les plus décisifs ceux qui sont liés au texte source et au texte cible.

Prioux et Rochard (2007), à leur tour, proposent de moduler l'intervention du réviseur en fonction des besoins pour éviter tout surinvestissement : « l'investissement du traducteur et du réviseur doit être proportionné à l'importance que revêt le texte source » (Prioux et Rochard, 2007 : 31). Ils suggèrent, pour les services de traduction, la mise en place d'une politique de gestion efficiente de la qualité fondée sur deux critères :

- le classement des traductions selon leur niveau d'importance
- le classement des traducteurs selon leur fiabilité

A partir de ces critères, il s'agit de rechercher la concordance optimale. Les deux auteurs évaluent dans un premier temps le niveau de risque en fonction de la concordance entre l'offre (fiabilité du traducteur) et la demande (importance du texte). Par exemple, si un texte très important est traduit par un traducteur jugé peu fiable, le risque est considéré comme important. En revanche, s'il est traduit par un traducteur

fiable, le risque est moins important. A partir de cette détermination du niveau de risque, Prioux et Rochard formulent dans un deuxième temps des recommandations de révision : pour l'exemple du texte très important qui a été traduit par un traducteur peu fiable, ils jugent la révision indispensable. Dans le cas où ce même texte aura été traduit par un traducteur fiable, la révision reste nécessaire ; ce n'est que si le traducteur est jugé très fiable que la révision sera seulement recommandée.

Défendant l'idée qu'il faut utiliser les ressources de manière optimale, Prioux et Rochard (2007) proposent donc de définir des critères de « qualité utile ».

Ils distinguent deux grandes catégories de critères :

- Critères de fond (fidélité au sens, rigueur)
- Critères de forme (respect des règles grammaticales, style, terminologie)

Existe-t-il des paramètres essentiels en révision ? Si nous émettons l'hypothèse que le réviseur a très peu de temps à disposition, y a-t-il des points qu'il devra absolument contrôler ? En réponse à cela, Prioux et Rochard (2007) considèrent que, parmi les critères de fond, celui de la fidélité au sens est un impératif, quelle que soit l'importance du texte.

Comme nous venons de le voir, Prioux et Rochard considèrent comme facteurs déterminants dans le choix de révision un facteur lié au texte cible (l'importance du texte) ainsi qu'un facteur lié à ce que nous avons appelé l'« historique » de la traduction (cf. partie 1.2.2.4), à savoir le niveau de fiabilité du traducteur.

La deuxième fonction de la révision, la révision pédagogique, est également une manière de gérer les ressources et, comme l'explique Tim Martin (2007), elle conduit à la baisse du besoin en révision. Nous proposons, pour illustrer cela, le schéma suivant :

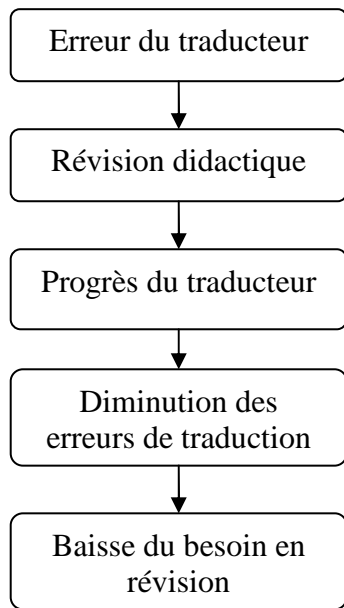


Figure 2 : Baisse du besoin en révision

1.3 Le rapport entre réviseur et révisé

Le rapport entre réviseur et révisé touche à une dimension professionnelle importante de la révision. Les nombreuses fois où nous l'avons évoqué dans ce travail montrent l'importance des relations humaines en révision.

Horguelin et Brunette abordent la relation du réviseur avec différents acteurs : le traducteur, l'auteur et le donneur d'ouvrage. Ce sont ses rapports avec le traducteur qui sont les plus épineux. Dans *La révision didactique*, Horguelin affirme que la révision a deux facettes. L'une est technique (comment procéder et selon quels critères ?) et l'autre concerne « la délicate question des rapports entre réviseurs et révisés » (Horguelin, 1988 : 254). Nous allons donc aborder cette question dans la partie qui suit.

1.3.1 Relation réviseur / révisé

Horguelin et Brunette, dans leur ouvrage *Pratique de la révision*, citent Voituriez¹² :

Nous avons dit : révision. Prononcer ce mot provoque chez nous pleurs et grincements de dents. Le réviseur, relecteur, correcteur, rewriteur n'a pas bonne presse dans notre corporation. Et pourtant, il est nécessaire. Il est indispensable qu'un texte soit relu, et pas

¹² VOITURIEZ M. , « Le traducteur, créateur méconnu », in : *Traduire*, 1985, n°124, p. 12.

seulement par le traducteur lui-même, car ce dernier n'est pas infallible. (Horguelin et Brunette, 1998 : 11)

Künzli (2007), en examinant les propos de réviseurs (à l'aide de protocoles de verbalisation), constate un conflit latent entre traducteur et réviseur. En effet, le fait que le réviseur ait le rôle d'un correcteur est source de discordance et de tension, notamment lorsqu'il existe de surcroît un rapport hiérarchique entre réviseur et révisé. Des études récentes, comme celle de Brunette, Gagnon et Hine (groupe de recherche GREVIS), celle de Künzli ou encore celle de Sonderegger, montrent le nombre considérable d'hyperrévisions (changements non nécessaires) dans les révisions de traductions. Il n'est donc pas étonnant que les réviseurs aient « mauvaise réputation » et que les traducteurs remettent en cause le bien-fondé de leur action.

Pour réduire la subjectivité de son intervention, il est important que le réviseur justifie ses modifications. Prioux et Rochard proposent le recours à l'application d'un cahier des charges comportant des critères précis pour justifier les interventions du réviseur. Comme nous l'avons déjà vu (cf. partie 1.2.1.3.3), Larose (1998) propose également cette solution.

Selon Hernández Morin :

Tous les chercheurs s'accordent à dire qu'une attitude d'ouverture et un respect de l'effort de traduction doivent guider la pratique du réviseur. (Morin, 2009 : 55)

Elle suggère, pour équilibrer le rapport de force entre réviseur et révisé, la révision croisée et la discussion.

Graham (1989) évoque la possibilité d'introduire dans le processus de traduction une phase de discussion, face à face, avec une autre personne. Cette personne peut être un spécialiste du sujet, un collègue (plus ou moins expérimenté), le supérieur du traducteur ou toute personne qui pourra fournir au traducteur confirmation et inspiration. Ces discussions face à face sont selon lui un excellent moyen pour le réviseur de communiquer ses corrections avec tact et diplomatie au traducteur débutant.

Le *Guide du réviseur* (1985) traite également des rapports que le réviseur entretient avec le traducteur : « [le réviseur doit] se montrer ferme tout en faisant preuve de tact »

(Bureau des traductions, 1985 : 1-16). Le guide souligne l'importance de féliciter le traducteur quand il faut ainsi que de chercher à s'attirer son respect.

Comme le fait remarquer Rochard dans *La révision, instrument de transition/rupture entre monde scolaire et monde professionnel*, « le rôle de l'enseignant-réviseur n'est pas de transmettre ses traductions (culte du maître), mais bien de faire progresser l'apprenti en partant des idées de ce dernier » (Rochard, 1999 : 2). L'auteur s'oppose au syndrome de révision-sanction, qui réduit la révision à sa fonction pédagogique. Selon lui, la révision doit aujourd'hui être utilisée dans toutes ses déclinaisons (révision dite « classique » par des traducteurs confirmés, révision croisée entre traducteurs, relecture expertise, etc.) pour s'imposer comme une procédure mutuellement bénéfique, c'est-à-dire qui fait progresser le traducteur, mais qui profite aussi au réviseur en ce sens que celui-ci est contraint d'aller au fond des choses (notamment en justifiant ses interventions) s'il veut crédibiliser son rôle.

1.3.2 Communication réviseur / révisé

Gouadec nous explique le lien qui existe entre réviseur et révisé :

Le traducteur et le réviseur sont conjointement et solidairement responsables du même produit et de sa qualité et tout manquement de l'un entache la réputation de l'autre. Ils sont donc partenaires [...]. (Gouadec, 2002 : 187)

Il ajoute :

Lorsqu'il y a révision, tout l'art du traducteur et du réviseur consiste à construire entre eux un véritable partenariat. (Gouadec, 2002 : 59)

Le *Guide du réviseur* met en évidence l'importance de la collaboration et du dialogue. C'est également ce qu'avance Martin (2007), selon qui la révision devrait toujours être faite en tandem. En effet, il démontre l'importance du contact direct avec le traducteur qui, par la mise en évidence de passages, la transmission d'informations, etc. permet d'éviter que le réviseur ne refasse le travail du traducteur.

Parmi les outils d'aide à la collaboration qui existent, nous pouvons citer, outre la messagerie électronique et le téléphone, l'option commentaire dans Word. Dans

l'objectif d'améliorer l'efficacité de la révision, Hernández Morin (2009) soulève l'idée d'un logiciel dédié à la révision.

La communication entre le réviseur et le révisé est donc cruciale. Elle sert non seulement à améliorer la qualité de la traduction, mais aussi à améliorer les relations entre ces deux acteurs du projet. En effet, si le traducteur prend l'habitude de communiquer au réviseur des détails en perspective de la révision (termes déjà validés, points sur lesquels il a rencontré des difficultés, etc.), il permettra au réviseur de mieux cerner sa tâche et de savoir précisément sur quels paramètres il doit se concentrer. Ainsi, le réviseur aura moins tendance à faire des changements inutiles ou à introduire des erreurs, ce qui serait à la fois contre-productif et source de tension dans sa relation avec le traducteur.

Rochard met en garde certains révisés contre l'attitude passive qu'ils peuvent avoir et qui a pour risque de les transformer en « caméléons », s'adaptant au style et aux idiosyncrasies de leur réviseur. Il insiste sur le fait que la révision s'inscrit dans un travail d'équipe et encourage la réflexion collective qui, selon lui, « est bien supérieure à la somme [des] réflexions individuelles » (Rochard, 1999 : 3).

2. ENQUETE AUPRES DE CINQ SERVICES DE LA CONFEDERATION SUISSE

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la pratique de la révision est multiple et ne fait pas consensus. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de confronter nos réflexions théoriques à la pratique et d'examiner pour cela le travail de professionnels sur le terrain ainsi que de recueillir leur avis. Comment les professionnels de la traduction révisent-ils ? Pouvons-nous établir une corrélation entre la manière dont les auteurs abordent la révision dans leurs ouvrages et la manière dont elle est réellement utilisée dans la pratique ? Nous avons énuméré dans la première partie un certain nombre de facteurs intervenant dans le choix méthodologique de la révision. Il serait intéressant de se demander si ces mêmes facteurs sont pris en compte dans la pratique et de quelle manière. Nous avons pour cela étudié la pratique de la révision dans quelques services de traduction de la Confédération suisse.

Dans un premier temps, nous ferons une courte présentation de l'administration publique que nous avons choisie comme objet d'étude. Dans un second temps, nous présenterons les deux volets de notre enquête : le questionnaire et l'analyse de textes révisés.

2.1 Présentation de la Confédération

2.1.1 La Confédération

La Suisse, pays plurilingue, compte quatre langues nationales : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Les trois premières de ces langues étant les langues officielles du pays, l'administration fédérale suisse est tenue de diffuser ses publications et documents dans chacune d'entre elles. Comme nous pouvons le lire sur le site de la Confédération :

La traduction assure la bonne réception et la compréhension des textes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration. Elle renforce également la cohésion nationale en établissant un lien entre les diverses langues et cultures.¹³

¹³ <http://www.bk.admin.ch/themen/lang/04919/index.html?lang=fr>, consulté le 12 août 2012

L'administration fédérale dispose pour cela d'un large réseau de traducteurs, réparti entre les différentes unités administratives : la Chancellerie fédérale, le Parlement et les sept départements, la plupart des départements étant divisés en plusieurs services fédéraux (offices, régies ou instituts). Étant donné que la majeure partie des documents sont rédigés en allemand, chaque unité administrative dispose en principe d'un service linguistique français et d'un service linguistique italien. Selon les chiffres figurant sur son site, l'administration fédérale emploie près de 310 traducteurs et terminologues titulaires, dont environ 160 francophones, ainsi qu'une dizaine de traducteurs et terminologues stagiaires. En outre, elle fait régulièrement appel aux services de plusieurs dizaines de traducteurs indépendants.

2.1.2 La révision à la Confédération

Chaque département est dirigé par un chef traducteur. Les départements qui sont subdivisés en plusieurs services fédéraux (offices, régies ou instituts) possèdent un groupe de traducteurs par office, régie ou institut et chacun de ces groupes est subordonné à un chef de groupe. Aussi bien les traducteurs que les chefs traducteurs et les chefs de groupe possèdent leur propre cahier des charges¹⁴. Chacun de ces cahiers des charges comporte une partie consacrée à la révision. Ainsi le traducteur est-il chargé de la révision de traductions internes et de textes traduits à l'extérieur. Pour sa part, le chef de groupe doit « veiller à la qualité et à la livraison dans les délais des textes traduits dans le groupe ». Quant au chef traducteur, ses tâches de révision sont expliquées en trois points :

- veiller à la qualité et à la livraison dans les délais des textes traduits dans le département et qui doivent être publiés dans la FF¹⁵ ou le RO¹⁶, ainsi que des textes destinés à l'Assemblée fédérale;
- garantir la qualité des textes soumis à la signature du chef du département ou publiés au nom du département;
- veiller à la révision des textes traduits sous la responsabilité du groupe des traducteurs rattachés au Secrétariat général.

¹⁴ http://www.bk.admin.ch/themen/lang/04919/04931/index.html?lang=fr#sprungmarke_1_17, consulté le 12 août 2012

¹⁵ Feuille fédérale

¹⁶ Recueil officiel

La Confédération accorde donc une place importante à la révision des traductions, laquelle débute avec le travail du traducteur et se poursuit avec le contrôle du chef de groupe ainsi qu'avec celui du chef traducteur.

Le 1^{er} juillet 1995 est entrée en vigueur l'Ordonnance sur la traduction au sein de l'administration générale de la Confédération¹⁷. Dans la première section de cette ordonnance, l'activité de révision apparaît au côté de celle de traduction :

Le temps nécessaire à la traduction et à la révision est inclus dans la planification des publications officielles.

L'article 12 de l'ordonnance est consacré à la révision des traductions :

Les chefs traducteurs veillent à la révision des traductions faites dans leur département ou confiées sur mandat de celui-ci à des traducteurs extérieurs.

Dans un document introductif à la traduction¹⁸, destiné à l'ensemble des collaborateurs de la Confédération et tout particulièrement aux donneurs d'ouvrage, l'accent est mis sur l'importance de la collaboration et sur l'utilité de la révision :

(...) tout en restant proches des donneurs d'ouvrages, les traducteurs bénéficient ainsi d'un solide encadrement professionnel et d'une formation permanente surtout par le biais de la révision. Par ailleurs, la coopération est facilitée, ce qui permet d'améliorer sensiblement la qualité des textes tout en respectant les délais.

Dans ce même document, nous pouvons également lire :

Le meilleur moyen d'atteindre cette qualité est de procéder à une révision, c'est-à-dire de soumettre le texte traduit à une personne non impliquée dans la traduction et qui soit en mesure d'en apprécier la qualité. Normalement, les traducteurs d'un même groupe procèdent à la révision réciproque de leurs textes. Elle est une partie intégrante et indispensable du processus de traduction. Comme elle exige du temps, il faut en tenir compte dans la planification.

Nous en concluons que, d'un point de vue théorique en tout cas, la révision dispose d'une place à part entière dans le processus de traduction des services de la Confédération.

¹⁷ <http://www.admin.ch/ch/f/rs/1/172.081.fr.pdf>, consulté le 12 août 2012

¹⁸ « La traduction, mode d'emploi »

http://www.bk.admin.ch/themen/lang/04919/index.html?lang=fr&download=M3wBPgDB_8ull6Du36We_nojQ1NTTjaXZnqWfVp7Yhmfhnppmmc7Zi6rZnqCkkIN5fXyAbKbXrZ6lhuDZz8mMps2gpKfo, consulté le 12 août 2012

2.2 Enquête

2.2.1 Démarches préliminaires

Au début de notre travail de recherche, nous avons réalisé un court sondage par Internet à l'aide du programme gratuit *SurveyMonkey*¹⁹. Notre objectif était d'avoir un aperçu très succinct de la pratique de la révision dans l'ensemble des services de la Confédération, puis de sélectionner les services qui allaient constituer notre objet d'étude. Étant donné cet objectif, il n'était pas nécessaire pour ce sondage préliminaire de faire appel aux collaborateurs de l'ensemble des services. Aussi nous sommes-nous tournée uniquement vers les chefs de groupe. À partir des réponses obtenues, nous avons sélectionné cinq services. Ce choix s'est opéré parmi les services qui avaient effectivement répondu au sondage préliminaire et selon l'intérêt manifesté par les chefs de groupe pour notre travail. D'autres critères importants ont également influencé notre choix : les possibilités de contact (connaissances, anciens de la faculté de Genève, etc.), la volonté de diversifier les domaines de spécialité et d'avoir plusieurs départements représentés ainsi que des services comparables en termes d'effectif.

Une fois les cinq services sélectionnés, nous les avons contactés afin de convenir d'un rendez-vous dans leurs locaux. Nous souhaitons, d'une part, avoir un premier contact avec les chefs de ces services et obtenir des informations supplémentaires (à la fois générales et spécifiques à la révision) sur ces services et, d'autre part, préparer l'enquête que nous allons mener et qui était axée sur :

- deux questionnaires adressés aux collaborateurs des différents services étudiés et
- l'examen d'un corpus de textes révisés provenant des différents services.

2.2.2 Objectifs de l'enquête

Almost all talk and writing about revision tells us what *supposedly* happens (“all our translations are re-read by a second translator”), or how revisers *ought* to go about their jobs (“make no unnecessary changes”), or what techniques they *could* use (“try reading it aloud”). But what do revisers and self-revisers *actually* do? (Mossop, 2007 : 5)

¹⁹ <http://fr.surveymonkey.com/>, consulté le 12 août 2012

C'est avec ces propos de Mossop à l'esprit que nous nous sommes fixé comme objectif principal de comprendre comment la révision est pratiquée dans les différents services que nous avons choisi d'étudier. Nos démarches préliminaires (sondage et entretiens) nous ont laissé penser que la révision est pratiquée de manière assez diverse dans les services. Il nous a donc paru indispensable d'interroger l'ensemble des collaborateurs des différents services sélectionnés afin de recueillir les habitudes de travail et les avis de chacun d'entre eux. Pour ce faire, l'enquête par questionnaire s'est avérée tout à fait appropriée. De cet objectif central ont découlé plusieurs questions, telles que :

- qui sont les réviseurs des services de la Confédération ?
- quels sont les facteurs qui influent sur leur décision de réviser et sur leur manière de réviser ?
- dans quelle mesure la révision a-t-elle une fonction pédagogique à la Confédération ?
- qu'en est-il de la communication entre réviseur et révisé ?
- pouvons-nous observer des procédures qui diffèrent de celles abordées dans la partie théorique ?
- les professionnels interrogés soulèvent-ils des problèmes qui ne sont généralement pas abordés dans la théorie ou dans les manuels de révision ?

Afin de compléter le questionnaire, il nous a paru intéressant de mener également une enquête plus empirique, c'est-à-dire d'analyser des révisions effectuées dans les différents services qui nous intéressent. Par ce biais, nous poursuivons un autre objectif, celui de comparer l'apport de la révision dans les différents services.

Enfin, il nous semblait utile que ce mémoire puisse informer les services de la Confédération sur les pratiques et habitudes de travail d'autres services. Nous supposons que, par manque de temps, les habitudes en matière de révision sont peu remises en question dans les services de la Confédération. Aussi espérons-nous qu'en dégagant les ressemblances et les différences qui existent en matière de révision entre les différents services, notre travail permettra un apport mutuel des services, de manière, peut-être, à faire évoluer la pratique de la révision dans chacun d'entre eux.

2.2.3 Questionnaire

2.2.3.1 Méthode

De même que Shih (2006) interroge les traducteurs sur leur pratique de la révision (uniquement sur la révision par l'auteur de la traduction), nous souhaitons par le biais du questionnaire inviter les professionnels à réfléchir sur leurs habitudes et à expliquer leurs procédures de révision. Pour la conception de ce questionnaire, nous nous sommes appuyée sur les réponses au sondage préliminaire ainsi que sur les questionnaires réalisés par Hernández Morin (2009) et par Santoli (2007) dans leurs travaux respectifs.

Nous avons tout d'abord pensé élaborer deux questionnaires différents ; l'un pour les réviseurs, et l'autre pour les révisés. Cependant, nos courts entretiens avec les différents services ont montré que la grande majorité des collaborateurs de ces services jouent à la fois le rôle de réviseur et celui de révisé. Nous avons donc constitué un questionnaire de quarante-quatre questions divisé en trois grands axes :

- le profil du sondé
- le profil du service
- la pratique de la révision : qui ?, quoi ? et comment ?

La troisième partie du questionnaire (questions portant sur la pratique de la révision) ne concernant pas les collaborateurs qui ne révisent jamais dans leur service, nous avons élaboré un second questionnaire destiné uniquement à ces collaborateurs. Ce second questionnaire ne comporte que deux parties : l'une sur le profil du sondé et l'autre sur le profil du service.

Javeau (1990) fait état d'un problème lié à tout questionnaire : le désir du répondant de se conformer à la norme. C'est pourquoi il est important, comme le souligne De Singly (1992), de formuler les questions de manière à ne pas faire penser au sondé qu'il y a une réponse « légitime », c'est-à-dire une « bonne » réponse. Le choix des mots et de la modalité revêt donc une importance cruciale.

Les deux grands types de question sont les questions ouvertes et les questions fermées. Pour les questions ouvertes, les répondants sont libres de répondre comme ils le veulent alors que, pour les questions fermées, ils doivent choisir entre des réponses déjà

formulées à l'avance. Les unes et les autres possèdent des avantages et des inconvénients. Par exemple, nous souhaitons interroger les personnes ciblées sur les paramètres qu'elles contrôlent lors d'une révision. Si nous leur soumettons une question ouverte, elles seront alors libres de leur réponse. Cependant, les paramètres étant probablement nombreux, elles ne penseront peut-être pas à tous les aspects qu'elles contrôlent au moment de répondre à cette question. En revanche, si nous leur posons une question fermée, les répondants seront invités à s'exprimer sur chacun des paramètres que nous avons recensés, mais ne pourront pas en énoncer d'autres. Le mieux est, selon Javeau, d'adopter un compromis entre ces deux types de questions. Il conseille d'opter pour une question fermée lorsque l'on souhaite tester une hypothèse et pour une question ouverte si l'on souhaite comprendre un phénomène. En l'occurrence, nous avons finalement opté pour une question fermée, proposant différents paramètres, suivie d'une question ouverte afin que les personnes interrogées puissent compléter librement leur réponse (cf. question 26 et 27).

Le questionnaire est une technique permettant d'obtenir un bon nombre d'informations sur la pratique de la révision dans le service, mais, comme le soulignent de nombreux auteurs, les réponses fournies par les participants ne correspondent pas forcément à la réalité. Selon Mossop (2007), la procédure de révision « officielle » d'un service peut fortement différer de ce qui se passe dans la réalité :

[W]hat do revisers and self-revisers *actually* do ? In human affairs, what we can imagine people do, or what we think people ought to do, or what people claim that they do, may bear little relationship to what they really do. (Mossop, 2007: 5)

De même, Robert fait remarquer que « *obviously, this is only what reviewers claim they do, and it does not necessarily correspond to what they really do* » (Robert, 2008). Shih évoque elle aussi la possibilité d'une disparité entre les réponses fournies par les répondants et la réalité ; elle souligne que cette disparité ne résulte pas forcément de la mauvaise foi des répondants : « *the subjects are expressing what they believe or perceive to be their revision behaviours, which does not guarantee that they are the subjects' **actual** revision behaviours* ». Il est donc très utile et intéressant de compléter les réponses au questionnaire par une enquête menée sur le terrain. C'est ce que nous ferons dans le deuxième volet de notre enquête en analysant des révisions fournies par les différents services. Dans la partie consacrée à l'analyse des résultats de notre

enquête, nous essayerons ainsi d'analyser les réponses aux questionnaires et l'analyse des révisions de manière complémentaire.

Certaines questions concernant le profil des différents services sont d'ordre factuel et doivent en principe appeler les mêmes réponses chez les collaborateurs d'un même service. Nous avons tout de même volontairement choisi de poser ces questions à l'ensemble des collaborateurs pour l'intérêt que cela représente. En effet, nous pourrions ainsi observer si les réponses des différents collaborateurs d'un même service montrent une certaine cohérence ou si, au contraire, il existe des ambiguïtés.

Les deux questionnaires ont été réalisés avec *LimeSurvey*²⁰ et mis en ligne sur un serveur de l'Université de Genève²¹.

Les répondants aux questionnaires auront la possibilité de s'interrompre et d'enregistrer leurs réponses, puis de poursuivre plus tard en récupérant le questionnaire non terminé à l'aide d'un mot de passe. La plupart des réponses aux questions sont obligatoires (astérisque rouge avant la question). Lorsque nous solliciterons l'avis personnel des sondés, nous leur ferons explicitement savoir par le biais d'une petite note après la question : « avis personnel souhaité ».

Dans les textes introductifs aux questionnaires, nous avons précisé ce que nous entendons par « révision ». Comme nous l'avons vu dans la partie théorique, ce terme revêt de multiples significations. Il est donc indispensable de le clarifier pour éviter que chaque répondant entende par ce terme ce qu'il veut, ce qui biaiserait considérablement les réponses. Nous souhaitons aborder la révision dans son sens le plus large possible. Aussi avons-nous inclus dans le terme révision celle qui est effectuée par l'auteur de la traduction lui-même.

Une fois terminés, les questionnaires ont été testés par une collaboratrice de la Confédération, qui nous a fait part de ses commentaires et nous a également indiqué le temps qu'elle avait mis pour y répondre.

²⁰ <http://www.limesurvey.org/fr>, consulté le 12 août 2012

²¹ J'adresse mes remerciements à Cristina Soave, Webmaster de la FTI, pour l'aide qu'elle m'a apportée.

2.2.3.2 Participation

Le questionnaire destiné aux collaborateurs pratiquant la révision comprend 44 questions et celui destiné à ceux qui n'en font pas en compte 11.

Les questionnaires ont été activés en ligne le 12 juin 2012. Nous avions initialement prévu de désactiver les questionnaires le 2 juillet 2012, mais, en raison du faible nombre de réponses reçues à cette date, nous les avons laissés en ligne jusqu'au 27 juillet 2012.

Nous avons envoyé les questionnaires à l'ensemble des collaborateurs des services étudiés, ce qui représente 31 personnes. Au total, 18 personnes ont répondu au questionnaire destiné aux collaborateurs faisant de la révision, mais seules 11 d'entre elles ont répondu à l'intégralité des questions. Quant au questionnaire destiné aux personnes qui ne font pas de révision, il a été rempli par deux personnes.

2.2.3.3 Questionnaires sur la révision

2.2.3.3.1 Questionnaire A

Ce questionnaire, destiné aux collaborateurs pratiquant la révision, s'articule en cinq parties : « Profil du sondé », « Profil du service », « Révision dans le service de traduction – Qui ? », « Révision dans le service de traduction – Quoi ? » et « Révision dans le service de traduction – Comment ? ».

Le questionnaire élaboré est présenté ci-après, de la page 57 à 68.

Révision à la Confédération

Ce questionnaire est destiné uniquement aux collaborateurs faisant de la révision dans leur service.

Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études à l'Université de Genève (Faculté de traduction et d'interprétation), je mène actuellement une recherche sur la révision des traductions dans des services de traduction francophones de la Confédération suisse. Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir y collaborer en répondant à ce questionnaire avec la plus grande précision possible. Vos réponses demeureront strictement confidentielles. Le traitement des informations sera anonyme.

- Dans ce questionnaire, le terme révision est employé au sens large, c'est-à-dire que nous ne faisons pas de distinction entre révision par le traducteur du texte (« Selbstrevision ») et par une autre personne (« Fremdrevision »).
- En revanche, nous n'incluons pas dans le terme révision le contrôle qui est fait sur des traductions automatiques générées à partir d'une mémoire de traduction (généralement appelé « post-édition »).
 - Nous utiliserons les abréviations suivantes : TS = texte source et TC = texte cible

Répondre à ce questionnaire vous prendra environ 20 minutes.
Il y a 44 questions dans ce questionnaire.

Profil du sondé

* 1

Quelle(s) activité(s) exercez-vous dans le service de traduction ? (plusieurs réponses possibles)

Cochez la ou les réponses

- traduction
- révision
- gestion du service
- terminologie
- Autre :

* 2 Quelle est votre formation (plusieurs réponses possibles) ?

Cochez la ou les réponses

- J'ai une formation de traducteur.
- J'ai une formation dans une ou plusieurs autre(s) discipline(s). Nom de la ou des formation(s) :

* 3 Avez-vous déjà suivi un cours sur la révision des traductions ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui. Lequel ?
- Non

Veillez saisir votre commentaire ici:

Profil du service

* 4 De quel service fédéral dépend administrativement votre service de traduction ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

5 Veillez indiquer quels types de texte sont le plus souvent traduits dans le service :

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)
- f)

*** 6 Selon vous, quel est le degré de satisfaction des donneurs d'ouvrage par rapport à la qualité des traductions livrées par le service ?**
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Satisfaits
- Plutôt satisfaits
- Pas très satisfaits
- Insatisfaits
- Je ne sais pas.

*** 7 Environ quel pourcentage des traductions est donné à l'extérieur du service?**
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Aucune traduction n'est externalisée.
- Entre 0 et 25 %
- Entre 26 et 50 %
- Entre 51 et 75 %
- Plus de 75 %

*** 8 Ces externes sont-ils (plusieurs réponses possibles) :**
Cochez la ou les réponses

- des traducteurs externes avec lesquels le service travaille régulièrement
- des traducteurs externes qui ont déjà travaillé dans le service antérieurement
- Autre :

*** 9 Combien y a-t-il de réviseurs dans votre service de traduction (cumulant ou non leur activité de révision avec d'autres fonctions) ?**

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ

*** 10 Dans le service, prévoit-on une phase consacrée exclusivement à la révision dans le processus de traduction ?**
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui
- Non

*** 11 Quelle(s) fonction(s) remplit la révision dans votre service ? (plusieurs réponses possibles)**
Cochez la ou les réponses

- Correction et amélioration des traductions
- Formation et perfectionnement du traducteur

*** 12 Selon vous, quelles fonctions doit remplir la révision ? (plusieurs réponses possibles)**
Cochez la ou les réponses

- Correction et amélioration des traductions
- Formation et perfectionnement du traducteur

? Avis personnel souhaité.

Révision dans le service de traduction - Qui?

13 Qui révise les traductions dans votre service et à quelle fréquence ? (plusieurs réponses possibles)

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Systématiquement	Sans réponse
l'auteur de la traduction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
un autre traducteur de même rang hiérarchique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
un autre traducteur de rang hiérarchique supérieur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
un autre traducteur de rang hiérarchique inférieur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
un réviseur (personne du service qui ne fait que de la révision)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
un spécialiste du domaine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
une personne de langue source	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
le donneur d'ouvrage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
l'auteur du texte source	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

* 14 Lorsque vous révisez vous-même vos traductions, laissez-vous votre traduction de côté avant de commencer la révision ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui. Pendant combien de temps?
 Parfois. Pendant combien de temps?
 Non
 Je ne révise jamais mes propres traductions.

Veillez saisir votre commentaire ici:

* 15 Pensez-vous que, dans certains cas, une révision par l'auteur de la traduction peut suffire ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui. Dans quels cas?
 Non

Veillez saisir votre commentaire ici:

? Avis personnel souhaité.

Révision dans le service de traduction - Quoi?

* **16 Quel pourcentage de traductions révise-t-on dans le service ?**
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Aucune traduction
- Entre 0 et 25 %
- Entre 26 et 50 %
- Entre 51 et 75 %
- Entre 76 % et 99%
- Toutes les traductions

* **17 Qui décide qu'une traduction doit être révisée ? (plusieurs réponses possibles)**
Cochez la ou les réponses

- Le chef du service de traduction
- Le traducteur à l'origine de la traduction
- Le donneur d'ouvrage
- Autre :

* **18 Quels sont les critères qui généralement déterminent qu'une traduction doit être soumise à un réviseur ?**

* **19 Quelles sont les traductions qui ne sont généralement pas révisées ?**

* **20 Pensez-vous que certains textes puissent se passer de révision ?**
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui. Veuillez préciser lesquels et pourquoi.
- Non

Veuillez saisir votre commentaire ici:

? Avis personnel souhaité.

Révision dans le service de traduction - Comment?

* 21 Comment procédez-vous lorsque vous réviser ? (plusieurs réponses possibles)

Cochez la ou les réponses

- TC lu seul, TS pas lu et changements effectués
- TC lu seul, référence au TS uniquement si nécessaire et changements effectués
- Comparaison TC/TS et changements effectués
- TC lu et changements effectués puis TS lu et changements supplémentaires effectués si nécessaire
- Comparaison TC/TS et changements effectués puis TC relu seul et changements supplémentaires effectués si nécessaire
- TS lu, comparaison TC/TS et changements effectués puis TC relu seul et changements supplémentaires effectués si nécessaire
- TS lu, TC lu et changements effectués puis comparaison TC/TS et changements supplémentaires effectués si nécessaire

? Abréviations: TS = texte source et TC = texte cible

* 22 Si vous procédez à une révision reposant sur une comparaison entre TS et TC, quelle est la taille des unités de texte que vous lisez lors de cette comparaison?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Phrase par phrase
- Paragraphe par paragraphe
- Je ne fais pas de comparaison entre TS et TC.
- Autre :

* 23 Avez-vous des procédures de révision atypiques / idiosyncrasiques qui diffèrent des procédures proposées ci-dessus ou les complètent (discussion entre réviseur et révisé par exemple) ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui, voici comment je procède :
- Non

Veillez saisir votre commentaire ici:

* 24 Vous arrive-t-il de faire une révision partielle, c'est-à-dire seulement sur une partie du texte ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui, dans les circonstances suivantes :
- Non

Veillez saisir votre commentaire ici:

* 25 Pensez-vous que, dans certains cas, une révision unilingue (sans consultation du texte source) peut suffire ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui. Veuillez préciser dans quel cas et pourquoi:
- Non

Veillez saisir votre commentaire ici:

? Avis personnel souhaité.

* 26 Veuillez évaluer les paramètres suivants selon leur degré d'importance lorsque vous révisez :

	Pas important	Peu important	Important	Très important
Fidélité au sens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transmission de l'intégralité du message	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Logique (pas de contradictions, de non-sens, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Exactitude du contenu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fluidité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Niveau de langue (adaptation au lecteur cible)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Terminologie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Caractère idiomatique (pas de calques, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Respect des « règles maison » (propres à la Confédération ou au service)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en page	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Typographie (italiques, gras, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation (références, tables des matières)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Conformité aux instructions du donneur d'ouvrage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

*** 27 Contrôlez-vous d'autres paramètres lorsque vous révisiez ?
 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Oui. Veuillez préciser quels paramètres:
 Non

Veuillez saisir votre commentaire ici:

**28 Dans votre service, à quel(s) niveau(x) interviennent les différents acteurs de la phase de révision ?
 Veuillez marquer d'une croix (X) les cases qui conviennent.**

	Tranfert du sens (fidélité, transmission de l'intégralité du message, etc.)	Contenu (logique, exactitude des faits, etc.)	Langue et style	Présentation (mise en page, typographie, etc.)	Conformité aux instructions du donneur d'ouvrage
L'auteur de la traduction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un réviseur du service (autre traducteur, réviseur attitré, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un spécialiste du domaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une personne de langue source	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le donneur d'ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'auteur du texte source	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**29 Diriez-vous que : (plusieurs choix possibles)
Cochez la ou les réponses**

- Une seule révision est faite, portant sur plusieurs paramètres à la fois.
- Plusieurs révisions sont faites, chacune concentrée sur un type de paramètres.
- Toutes les traductions sont révisées selon les mêmes paramètres.
- Les paramètres examinés varient selon les cas de figure.

*** 30 Révisiez-vous sur papier ou sur écran ?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Sur papier uniquement
- Sur écran uniquement
- Sur papier et sur écran. Dans quelles circonstances utilisez-vous plus l'un que l'autre ?

Veuillez saisir votre commentaire ici:

*** 31 Disposez-vous d'un logiciel de correction du français (tel que Cordial, Antidote, etc.) ?**

- Oui
- Non

*** 32 Utilisez-vous de la documentation d'aide spécifique à la révision (guide du réviseur, fiches, etc.)?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Oui, je consulte:
- Non

Veuillez saisir votre commentaire ici:

*** 33 Pensez-vous qu'il serait utile d'élaborer un guide d'aide à la révision pour votre service, lequel contiendrait des conseils, orientations, principes sur la manière de conduire une révision ?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Oui
- Non
- Le service en possède déjà un.

? Avis personnel souhaité.

*** 34 Pensez-vous qu'il serait utile d'élaborer un cahier des charges comportant des critères précis pour justifier les interventions du réviseur ?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Oui
- Non
- Le service en possède déjà un.

? Avis personnel souhaité.

*** 35 Selon vous, votre service rencontre-t-il des problèmes en matière de révision ?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Oui. Quels sont ces problèmes et comment proposez-vous de les résoudre ?
- Non

Veuillez saisir votre commentaire ici:

**? Avis personnel souhaité.
Rappel: vos réponses resteront anonymes.**

*** 36 Les révisions effectuées par une autre personne que le traducteur sont-elles communiquées aux traducteurs ?**

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Toujours
- Parfois. Pour quelles raisons les modifications apportées ne sont-elles pas communiquées au traducteur ?
- Jamais. Pour quelles raisons les modifications apportées ne sont-elles pas communiquées au traducteur ?

Veillez saisir votre commentaire ici:

*** 37 La communication des modifications au traducteur se fait-elle en principe avant ou après livraison définitive de la traduction ?**

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Avant
- Après
- Les modifications ne sont jamais communiquées au traducteur.

*** 38 A qui revient la décision finale d'insérer ou non les modifications avant de rendre la traduction au donneur d'ouvrage?**

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Au traducteur
- Au réviseur
- Autre :

*** 39 Existe-t-il des problèmes de relation entre réviseurs et révisés dans le service ?**

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Souvent
- De temps en temps
- Pratiquement jamais
- Jamais

* 40 Si vous faites vos révisions sur papier : de quelle couleur inscrivez-vous les modifications ?
 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Rouge
- Autre couleur. Veuillez préciser:
- Crayon de papier ou porte-mine
- Je ne fais pas mes révisions sur papier.

Veuillez saisir votre commentaire ici:

* 41 Lorsque vous révisez des traductions d'autres traducteurs, le traducteur vous communique-t-il, le cas échéant :

	Toujours	La plupart du temps	Rarement	Jamais
les passages qui lui ont posé problème	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les termes qui ont été validés définitivement (si bien qu'ils n'ont pas besoin de faire l'objet d'un contrôle)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les sources qu'il a utilisées pour sa traduction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* 42 Lorsque vous révisez des traductions d'autres traducteurs, à quelle fréquence utilisez-vous les moyens suivants pour communiquer avec l'auteur de la traduction?

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Systematiquement
E-mails	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Option « Insérer un commentaire » de Word ou option similaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Téléphone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contact direct	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* 43 Utilisez-vous d'autres moyens pour communiquer avec l'auteur de la traduction?
 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui. Lequel ou lesquels?
- Non

Veuillez saisir votre commentaire ici:

* 44 Lorsque vos traductions sont révisées dans le service, avez-vous le sentiment d'améliorer vos compétences en traduction grâce aux retours que vous recevez de la part du réviseur ?
 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui
- Non
- Mes traductions ne sont jamais révisées par quelqu'un d'autre.

2.2.3.3.2 Questionnaire B

Le second questionnaire est destiné uniquement aux collaborateurs ne faisant pas de révision dans leur service. Composé de deux parties : « Profil du sondé » et « Profil du service », il est présenté ci-après, de la page 69 à 71.

Révision à la Confédération - version courte

Ce questionnaire est destiné uniquement aux collaborateurs ne faisant pas de révision dans leur service.

Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études à l'Université de Genève (Faculté de traduction et d'interprétation), je mène actuellement une recherche sur la révision des traductions dans des services de traduction francophones de la Confédération suisse. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y collaborer en répondant à ce questionnaire avec la plus grande précision possible. Vos réponses demeureront strictement confidentielles. Le traitement des informations sera anonyme.

- Dans ce questionnaire, le terme révision est employé au sens large, c'est-à-dire que nous ne faisons pas de distinction entre révision par le traducteur du texte (« Selbstrevision ») et par une autre personne (« Fremdrevision »).
- En revanche, nous n'incluons pas dans le terme révision le contrôle qui est fait sur des traductions automatiques générées à partir d'une mémoire de traduction (généralement appelé « post-édition »).

Répondre à ce questionnaire vous prendra environ 5 minutes.
Il y a 11 questions dans ce questionnaire.

Profil du sondé

*** 1**
Quelle(s) activité(s) exercez-vous dans le service de traduction ? (plusieurs réponses possibles)

Cochez la ou les réponses

traduction

gestion du service

terminologie

Autre :

*** 2** **Quelle est votre formation (plusieurs réponses possibles) ?**

Cochez la ou les réponses

J'ai une formation de traducteur.

J'ai une formation dans une ou plusieurs autre(s) discipline(s). Nom de la ou des formation(s) :

Profil du service

*** 3 De quel service fédéral dépend administrativement votre service de traduction ?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

Veuillez choisir ...

4 Veuillez indiquer quels types de texte sont le plus souvent traduits dans le service :

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)
- f)

*** 5 Selon vous, quel est le degré de satisfaction des donneurs d'ouvrage par rapport à la qualité des traductions livrées par le service ?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Satisfaits
- Plutôt satisfaits
- Pas très satisfaits
- Insatisfaits
- Je ne sais pas.

*** 6 Environ quel pourcentage des traductions est donné à l'extérieur du service?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Aucune traduction n'est externalisée.
- Entre 0 et 25 %
- Entre 26 et 50 %
- Entre 51 et 75 %
- Plus de 75 %

*** 7 Ces externes sont-ils (plusieurs réponses possibles) :
Cochez la ou les réponses**

- des traducteurs externes avec lesquels le service travaille régulièrement
- des traducteurs externes qui ont déjà travaillé dans le service antérieurement
- Autre :

8 Combien y a-t-il de réviseurs dans votre service de traduction (cumulant ou non leur activité de révision avec d'autres fonctions) ?

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ

*** 9 Dans le service, prévoit-on une phase consacrée exclusivement à la révision dans le processus de traduction ?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous**

- Oui
- Non

*** 10 Quelle(s) fonction(s) remplit la révision dans votre service ? (plusieurs réponses possibles)
Cochez la ou les réponses**

- Correction et amélioration des traductions
- Formation et perfectionnement du traducteur

*** 11 Selon vous, quelles fonctions doit remplir la révision ? (plusieurs réponses possibles)
Cochez la ou les réponses**

- Correction et amélioration des traductions
- Formation et perfectionnement du traducteur

? Avis personnel souhaité.

2.2.4 Analyse de textes révisés

2.2.4.1 Méthode

Pour des raisons de confidentialité, nos possibilités de mener une enquête au sein des services de traduction étaient relativement limitées, mais nous avons tout de même pu obtenir de la part des différents services les versions avant et après révision de quelques textes. Nous leur avons demandé de nous fournir des textes qui répondaient à trois critères :

- des textes représentatifs du service
- dans la mesure du possible, des textes ayant été produits par des traducteurs différents et soumis à des réviseurs différents.
- des textes à large diffusion

Pour mesurer la qualité des révisions constituant notre corpus, nous avons repris la manière dont Künzli (2009 : 295) catégorise les modifications apportées à la traduction de départ :

- 1) modifications justifiées (modifications qui améliorent la qualité)
- 2) hyperrévisions (modifications inutiles, fondées sur des préférences personnelles)
- 3) surrévisions (erreurs mal corrigées ou introduites)
- 4) sous-révisions (erreurs non corrigées)

Pour les catégories 1, 3 et 4, il était indispensable de caractériser le type d'erreur présent dans la traduction de départ afin de pouvoir distinguer, par exemple, une amélioration du style d'une suppression d'une faute d'orthographe. C'est pourquoi nous avons eu recours aux paramètres de révision de Mossop, lesquels sont regroupés en quatre catégories. Présentons brièvement chacune de ces catégories :

A. Transfert de sens

- Fidélité au sens (différence sémantique qui introduit une fausse information, suppression ou ajout mineurs de sème, ayant pour conséquence une légère modification de sens)
- Omission ou ajout (élément du texte qui a été oublié ou étendu, entraînant une perte ou une addition majeures d'information)

B. Contenu

- Logique (passage qui n'a pas de sens ou qui est contradictoire)
- Exactitude (erreur dans les faits, les chiffres, les concepts, les références, les citations, etc.)

C. Langue et style

- Fluidité (difficulté de lecture, phrase trop compliquée, problème de structure, manque de connexion entre les phrases, etc.)
- Niveau de langue (langue inadaptée au lecteur cible, trop ou pas assez formelle, trop ou pas assez technique, etc.)
- Lexique et syntaxe du genre de texte / terminologie du domaine (lexique et syntaxe ne correspondant pas à ce que l'on trouve dans les textes cibles non traduits du même genre, mauvaise terminologie du domaine)
- Caractère idiomatique (calque, formulation non idiomatique, etc.)
- Code linguistique (grammaire, orthographe, ponctuation, règles « maison »)

D. Présentation

- Mise en page (disposition des paragraphes, des listes, des titres, etc.)
- Typographie (italique, gras, etc.)
- Organisation (références, table des matières, etc.)

Pour l'analyse des textes, nous avons procédé de la manière suivante : comparaison du texte source avec le texte cible (une seule lecture de chaque texte) en nous arrêtant sur les éléments qui avaient été modifiés par le réviseur ainsi que sur ceux qui, selon nous, auraient dû faire l'objet d'une modification. Nous avons répertorié tous ces éléments dans un tableau Excel et avons ensuite procédé à une vérification des éléments relevés un par un. Si la même erreur apparaissait plusieurs fois (par exemple un terme toujours remplacé par un autre), elle n'a été comptée qu'une seule fois.

2.2.4.2 Limites

Tout d'abord, le fait que les services ont eux-mêmes choisi les textes ne nous permet pas de savoir dans quelle mesure ces échantillons sont représentatifs du travail de révision dans chacun des services. Nous pouvons envisager deux cas de figure : soit le corpus dont nous disposons pour chaque service constitue un échantillon fiable de ce qui se fait dans le service, soit il correspond à une certaine image que le service souhaite donner pour illustrer la pratique de la révision en son sein. Par conséquent, soit ces textes sont représentatifs du service, soit ils visent à donner une image positive du service. Malgré cela, ces textes proviennent des services qui nous intéressent et devraient permettre de dégager l'orientation générale de la pratique de la révision dans chacun des services.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans la partie théorique, chaque projet de traduction est unique et un nombre important de facteurs influent sur les choix de révision. Or, pour les textes que nous avons examinés, nous ne disposons pas d'informations sur ce que nous avons appelé plus haut l'« historique » de chaque traduction. De même, nous ne savons pas combien de personnes sont intervenues dans la révision de ces traductions, ni combien de temps chaque intervenant y a consacré. Or, les ressources et les contraintes sont des facteurs clés en matière de révision. Si le traducteur ou le réviseur a un objectif quantitatif particulier, cela aura une incidence sur la qualité de son travail. De plus, nous n'avons pas mesuré la qualité de départ des traductions dont nous avons examiné la révision. Or, le besoin de révision et la manière dont elle est faite s'appuient en partie sur la qualité de la traduction à réviser. Pour les raisons que nous venons d'évoquer, notre étude a avant tout un but descriptif et ne prétend pas pouvoir aboutir à des conclusions scientifiques.

3. ANALYSE DES RESULTATS ET DISCUSSION

3.1 Profil des services étudiés

Dans cette partie, nous allons présenter les caractéristiques principales des services de traduction francophones des services fédéraux qui constituent notre objet d'étude. Ces données ont été recueillies par le biais des entretiens menés dans les services et à partir des réponses à huit questions qui leur ont été posées dans la seconde partie des deux questionnaires (« Profil du service »)²². Chaque service de traduction a ses spécificités et il convient de connaître celles-ci afin d'interpréter de la manière la plus exacte possible les résultats de l'enquête que nous avons menée. Parmi les spécificités que possède chaque service, nous comptons : le nombre de collaborateurs, les langues traitées, les types de textes traités, l'importance des textes traités, les destinataires des traductions, l'externalisation (dans quelle mesure le service externalise), le budget, les traducteurs (années d'expérience, formation...). Pour notre étude, nous n'avons sélectionné que des services francophones de la Confédération, dans lesquels les langues de travail sont donc principalement l'allemand et le français. Les textes que nous avons recueillis sont exclusivement des traductions de l'allemand vers le français.

Trois des services étudiés comptent sept collaborateurs et les deux autres en comptent cinq.

Pour des raisons de confidentialité, nous nommerons les cinq services étudiés en remplaçant leur nom par les cinq premières lettres de l'alphabet : A, B, C, D et E.

Le tableau suivant présente, pour chaque service, le pourcentage de répondants aux questionnaires par rapport au nombre de personnes sollicitées :

²² Pour des raisons de confidentialité, le détail des réponses aux questionnaires n'est pas présenté dans ce travail.

Service	Nombre total de réponses aux questionnaires, en pourcentage	Nombre de personnes ayant rempli entièrement le questionnaire les concernant, en pourcentage
A	43 %	43 %
B	43 %	14 %
C	100 %	80 %
D	80 %	60 %
E	57 %	29 %

Tableau 3 : Taux de participation aux questionnaires, en pourcentage

Nous avons interrogé les collaborateurs des services ciblés sur les types de texte qu'ils traduisent généralement. Il s'est avéré que les services interrogés présentent de nombreux points communs. Les communiqués de presse et les rapports figurent parmi les textes les plus souvent traduits par tous les services. Viennent ensuite la correspondance (lettres, courriels), les textes publiés sur Internet et les textes législatifs. Parmi les autres types de textes dont certains services ont généralement la charge figurent : les publications ; les présentations PowerPoint, manuels et notices ; les réponses aux interpellations²³, motions²⁴ et postulats²⁵ ; les discours, etc.

Dans trois des cinq services interrogés, entre 1 et 25 % des traductions sont données à l'extérieur du service. Dans un autre service, le nombre de traductions qui sont externalisées varie entre 26 et 50 % et, dans le dernier, plus de 75 % des traductions sont externalisées.

Dans 100 % des cas, les traducteurs ou réviseurs externes sont des professionnels avec lesquels le service travaille régulièrement et, dans près de 70 % des cas, il s'agit de personnes qui ont déjà travaillé dans le service antérieurement. Dans l'un des services

²³ Intervention par laquelle les parlementaires demandent au Conseil fédéral de leur fournir des informations sur des événements ou des problèmes concernant soit la politique intérieure ou extérieure, soit l'administration. Source : Lexique du Parlement, <http://www.parlament.ch/F/WISSEN/PARLAMENTSWOERTERBUCH/Pages/default.aspx>, consulté le 12 août 2012.

²⁴ Intervention chargeant le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet d'acte de l'Assemblée fédérale ou de prendre une mesure donnée. Source : Lexique du Parlement, <http://www.parlament.ch/F/WISSEN/PARLAMENTSWOERTERBUCH/Pages/default.aspx>, consulté le 12 août 2012.

²⁵ Intervention chargeant le Conseil fédéral d'examiner s'il y a lieu de soumettre au Parlement un projet de loi ou d'arrêté ou de prendre une mesure. Source : Lexique du Parlement, <http://www.parlament.ch/F/WISSEN/PARLAMENTSWOERTERBUCH/Pages/default.aspx>, consulté le 12 août 2012.

interrogés, les externes sont parfois des traducteurs spécialisés dans des domaines inhabituels pour le service.

Quatre services sur les cinq interrogés prévoient une phase consacrée exclusivement à la révision dans le processus de traduction. Dans tous les services, la révision est pratiquée par une large majorité des collaborateurs. Dans 3 services sur les 5 interrogés, l'intégralité des collaborateurs font de la révision.

78 % des personnes sondées estiment que la révision remplit à la fois une fonction corrective et une fonction formatrice dans leur service. Interrogées sur leur avis personnel, 83 % d'entre elles pensent que la révision doit remplir ces deux fonctions.

Nous avons également interrogé les collaborateurs des services sur le degré de satisfaction de leurs donneurs d'ouvrage. À ce sujet, 95 % des répondants déclarent que les donneurs d'ouvrage sont satisfaits ou plutôt satisfaits de la qualité des traductions livrées par le service.

Bien que les différents services que nous avons choisis soient rattachés à des offices différents, lesquels traitent chacun de sujets différents, ils font tous partie d'une seule et même administration, la Confédération, et présentent de ce fait certaines ressemblances : le nombre de collaborateurs, les langues traitées, les types de textes traduits, l'importance de ces textes, les destinataires des traductions. Le budget est un thème que nous n'avons abordé avec les services ni lors des entretiens, ni dans le questionnaire, mais nous supposons que leurs situations sont comparables à cet égard. Quant aux différences, elles résident, comme nous venons de le voir, dans le taux d'externalisation et la place donnée à la révision (l'un des services ne consacrant pas de phase spécifique à la révision). Intéressons-nous maintenant au profil des collaborateurs composant les cinq services que nous avons choisi d'étudier.

3.2 Profil des collaborateurs

Comme pour la partie précédente, les données présentées ici se fondent sur les réponses aux questionnaires adressés aux collaborateurs des services (première partie des questionnaires, intitulée « Profil du sondé »).

D'une part, nous constatons que les collaborateurs qui font de la révision font tous également de la traduction. Il n'y a donc pas de réviseur attitré, c'est-à-dire n'exerçant qu'une activité de révision, au sein des services étudiés. Corollairement, la très grande majorité des traducteurs font également de la révision. Notons également qu'environ 65 % des personnes interrogées cumulent leur activité de traduction-révision avec la gestion du service et/ou la gestion de la terminologie.

D'autre part, 60 % des personnes interrogées n'ont pas de diplôme de traducteur, mais disposent d'une formation dans une autre discipline. Plus de la moitié de ces personnes (35 % des personnes interrogées au total) sont diplômées en lettres. 40 % des personnes interrogées ont une formation de traducteur et seules deux personnes disposent, en plus de leur formation en traduction, d'une autre formation.

En ce qui concerne la révision, plus de 70 % des personnes ayant répondu ont déjà suivi un cours sur la révision. La plupart de ces personnes ont suivi des cours dispensés par Monsieur Louis Truffaut à la fin des années 90 et au début des années 2000. Est également mentionné par quelques-uns des répondants un cours plus récent dispensé par la Chancellerie fédérale.

En conclusion, l'immense majorité des personnes ciblées sont des traducteurs-réviseurs. Comme dans la plupart des services de traduction, certains s'occupent également de la gestion du service ou de la gestion de la terminologie. En ce qui concerne leur formation, les collaborateurs viennent d'horizons divers. Les personnes ayant déjà suivi un cours sur la révision sont nombreuses, mais dans l'ensemble des cas, il s'agit d'un ou de deux cours isolés et, pour certains, ces cours remontent à plusieurs années. Nous pouvons donc en conclure qu'aucun des professionnels interrogés ne bénéficie de formation continue sur la révision.

3.3 La pratique de la révision

Pour la présentation des résultats concernant la pratique de la révision, nous suivrons les grandes lignes de la troisième partie du questionnaire A (« Révision dans le service de

traduction »)²⁶ en effectuant quelques rapprochements entre certaines questions lorsque cela sera judicieux. Pour plus de clarté, nous ferons figurer l'intitulé de chaque question avant d'en présenter les résultats.

3.3.1 Qui ?

***Question 13 : Qui révise les traductions dans votre service et à quelle fréquence ?
(plusieurs réponses possibles)***

Les réponses montrent que la révision par l'auteur de la traduction n'est pas systématique, contrairement à ce que conseillent les auteurs tels que Mossop ou Horguelin et Brunette. Seul un quart des répondants affirment qu'elle est faite systématiquement. En revanche, la révision par un autre traducteur de même rang hiérarchique est dans l'ensemble des services soit fréquente, soit systématique. La révision par un réviseur attitré n'est jamais pratiquée, car, comme nous l'avons déjà mentionné dans la partie 2.2.4 sur le profil des services étudiés, aucun service ne possède de réviseur attitré. Trois services sur les cinq interrogés déclarent que les traductions sont souvent révisées par un autre traducteur de rang hiérarchique supérieur. Il est intéressant de constater que la révision par un autre traducteur hiérarchiquement inférieur se produit parfois dans deux des services interrogés. Dans les autres services, cette méthode de révision est rare, voire absente. La révision par un spécialiste est courante : 85 % des sondés répondent qu'elle a parfois lieu. De même, les donneurs d'ouvrage jouent un rôle important dans la révision des traductions : environ 60 % des répondants déclarent que les donneurs d'ouvrage révisent parfois, voire souvent, les traductions de leur service. En revanche, les services font relativement peu appel aux personnes de langue source : dans près de 70 % des cas, cela n'arrive jamais ou rarement.

Question 14 : Lorsque vous révisez vous-même vos traductions, laissez-vous votre traduction de côté avant de commencer la révision ?

²⁶ Certaines personnes n'ayant pas répondu entièrement au questionnaire les concernant, le nombre de réponses aux questions n'est pas stable.

Nous avons évoqué, dans notre partie théorique, le problème de distanciation auquel est confronté le traducteur qui révise lui-même sa traduction. Nous avons interrogé les collaborateurs sur ce point et il s'avère que près de 70 % des traducteurs interrogés essaient, en fonction du temps disponible, de laisser « reposer » le texte avant de le réviser, pour une durée plus ou moins longue, allant du temps de la pause café à deux jours lorsqu'ils peuvent se le permettre. Les commentaires des répondants révèlent que certains mettent particulièrement l'accent sur ce temps de « repos » lorsque le texte n'est pas soumis à une autre révision que la leur. 12 % des répondants ne laissent jamais leur traduction de côté avant de commencer la révision et 19 % ne sont pas concernés par ce point, car ils ne révisent jamais leurs propres traductions.

Question 15 : Pensez-vous que, dans certains cas, une révision par l'auteur de la traduction peut suffire ?

Interrogés sur leur avis personnel, une majorité (87 %) des répondants considèrent que, dans certains cas, une révision par l'auteur de la traduction peut suffire. Les trois cas de figure mentionnés le plus fréquemment sont :

- les cas où le traducteur est sûr de lui et ne rencontre pas de problème, soit parce que le texte est simple, soit parce qu'il est routinier ;
- les cas de textes internes ou sans grande portée et
- les cas de mise à jour où des modifications sont apportées à un texte déjà traduit antérieurement (le traducteur reprend donc en grande partie des passages figurant dans la mémoire de traduction).

Dans le premier de ces cas de figure, cela tient à la nature du texte source (son niveau de difficulté) et au traducteur (ses compétences) et, dans le second, à la nature du texte cible (sa diffusion). Notons que, dans le premier cas de figure, c'est le traducteur lui-même qui juge de son aisance à traduire le texte et décide donc de sa non-révision par un tiers, ce qui peut paraître subjectif. Quant au troisième cas de figure, c'est un cas particulier qui peut, selon nous, justifier la non-révision d'une traduction par un tiers, mais nous ne l'aborderons pas plus en détail dans ce travail.

Hormis ces critères, nous trouvons également, dans les réponses données par les participants, les cas où le texte est urgent, les cas de textes très courts et les cas où le traducteur maîtrise parfaitement la matière. L'urgence est un facteur lié aux contraintes

auxquelles fait face le service, et la taille du texte est liée au texte source. Le dernier cas cité concerne l'« historique » de la traduction²⁷, et plus précisément les connaissances possédées par le traducteur dans le domaine du texte.

3.3.2 Quoi ?

Question 16 : Quel pourcentage de traductions révise-t-on dans le service ?

Aucun des services sondés ne déclare ne jamais effectuer de révision. La révision, même si les manières de la conduire varient, est donc une pratique généralisée. Nous constatons que seul un service fait réviser moins de 25 % de ses traductions. Trois services font réviser entre 76 et 99 % des textes traduits et l'un des services pratique la révision systématiquement.

Question 17 : Qui décide qu'une traduction doit être révisée ? (plusieurs réponses possibles)

43 % des répondants déclarent que, dans leur service, la décision de soumettre une traduction à la révision revient au chef du service et 38 % que cette décision appartient au traducteur du texte. Dans environ 20 % des cas, la révision ne fait pas l'objet d'une décision puisqu'elle constitue la règle.

Question 18 : Quels sont les critères qui généralement déterminent qu'une traduction doit être soumise à un réviseur ?

Question 19 : Quelles sont les traductions qui ne sont généralement pas révisées ?

Par ces deux questions ouvertes, nous avons interrogé les personnes ciblées sur les critères qui généralement déterminent si une traduction sera révisée. Nous venons de souligner que l'un des services révise systématiquement ses traductions. Pour les services effectuant un choix des textes à réviser, différents critères sont cités. En premier lieu sont avancés des critères liés au texte cible : le public cible, la portée, le caractère sensible. Sont également avancés des critères concernant le texte source : la

²⁷ Cf. partie 1.2.2.4

difficulté du texte, le domaine traité, la mauvaise qualité du texte source. Dans quelques réponses figurent des critères se rapportant aux ressources et aux contraintes : l'urgence dans laquelle doit être fait le travail de traduction, la surcharge dans le service. Enfin, certains participants citent également des critères concernant l'« historique » de la traduction (la manière dont elle a été faite), à savoir les conditions de travail du traducteur (vitesse et fatigue), la fiabilité du traducteur et sa connaissance du domaine. Certains répondants expliquent en effet que, lorsque le traducteur est fiable, que le domaine lui est familier et que le texte ne lui pose pas de problème, la traduction n'est alors pas révisée. Dans ces cas, la décision semble donc revenir au traducteur : s'il est « sûr de lui », il n'y aura pas de révision. Il semble effectivement logique que cette décision lui revienne, car il sait s'il a rencontré des problèmes, si des points ont besoin d'être vérifiés, etc. Quoi qu'il en soit, chacun est faillible et le traducteur ne peut savoir avec certitude que le texte ne comporte pas d'erreurs. L'utilité d'un second regard nous paraît incontestable. Il est donc préférable d'appliquer des critères liés au texte source ou au texte cible, comme la portée ou l'importance du texte, cela n'empêchant pas le traducteur, lorsqu'il le juge utile, de recommander la révision du texte, surtout lorsqu'elle n'est pas prévue.

Prioux et Rochard proposent de fonder la décision de réviser une traduction sur deux facteurs : le niveau d'importance du texte et la fiabilité du traducteur (cf. partie 1.2.3). Les résultats que nous avons obtenus ne permettent pas de dégager des critères dominants chez les sondés. En effet, les facteurs influant sur le choix de révision sont de diverses natures et couvrent l'ensemble des facteurs que nous avons envisagés dans notre partie théorique (cf. partie 1.2.2).

Question 20 : Pensez-vous que certains textes puissent se passer de révision ?

Questionnés sur leur avis personnel, les participants ont des avis assez divergents concernant la possibilité de ne pas réviser certains textes : alors que 53 % des sondés estiment que toutes les traductions doivent être révisées par principe, 47 % sont d'avis que certains textes peuvent se passer de révision. Cependant, les commentaires rédigés par les participants nous montrent que, pour certains d'entre eux, le terme révision englobe uniquement la révision effectuée au sein du service de traduction. En effet, ils citent en exemple les textes très techniques qui ne sont pas révisés par le service, car

cela ne serait pas utile, mais directement par un spécialiste ou par le donneur d'ouvrage. Or, dans le cadre de notre travail, cette forme de contrôle est considérée comme de la révision. Par ailleurs, l'un des répondants cite le cas des phrases isolées qui peuvent ne pas avoir besoin d'être révisées.

3.3.3 Comment ?

Question 21 : Comment procédez-vous lorsque vous révisez ? (plusieurs réponses possibles)

Dans un premier temps, nous souhaitions interroger les traducteurs des services étudiés sur leur manière de procéder à la lecture des textes sources et cibles. Nous avons pour cela repris les sept procédures de révisions énumérées par Robert dans son étude exploratoire (2008). Il s'avère que 100 % des répondants affirment appliquer la procédure suivante :

- comparaison TC/TS et changements effectués (procédure C).

Les deuxième et troisième procédures les plus utilisées (chacune par 55 % des répondants) sont les suivantes :

- TC lu seul, référence au TS uniquement si nécessaire et changements effectués (procédure B) ;
- comparaison TC/TS et changements effectués puis TC relu seul et changements supplémentaires effectués si nécessaire (procédure E).

En quatrième position (36 %) vient la procédure suivante :

- TS lu, comparaison TC/TS et changements effectués puis TC relu seul et changements supplémentaires effectués si nécessaire (procédure F).

La procédure la moins utilisée (18 %) est la suivante :

- TC lu et changements effectués puis TS lu et changements supplémentaires effectués si nécessaire (procédure D).

Quant à la procédure qui ne comporte pas de consultation du texte source (procédure A : TC lu seul, TS non lu et changements effectués), elle n'est utilisée par aucun des professionnels interrogés. N'est pas non plus utilisée la procédure suivante : TS lu, TC lu et changements effectués puis comparaison TC/TS et changements supplémentaires effectués si nécessaire (procédure G).

Il ressort de ces résultats que les sondés estiment nécessaire de réaliser une comparaison entre texte source et texte cible. Cela correspond aux conseils formulés par Horguelin et Brunette. La procédure qui n'inclut pas la consultation du texte source, déconseillée par de nombreux auteurs, n'est appliquée par aucun des répondants. La procédure B, défendue par Mossop et consistant à se référer au texte source uniquement si nécessaire, est employée par 55 % des répondants. En revanche, alors que de nombreux auteurs (Künzli, Rochard, Mossop) préfèrent la procédure D à la procédure E (c'est-à-dire qu'ils conseillent de lire le texte cible seul avant de faire une comparaison avec le texte source), les répondants montrent une préférence pour la procédure E, qui prévoit une comparaison entre texte cible et texte source puis une relecture du texte cible seul.

Question 22 : Si vous procédez à une révision reposant sur une comparaison entre TS et TC, quelle est la taille des unités de texte que vous lisez lors de cette comparaison ?

Pour ce qui est des unités de texte lues lors de la comparaison entre texte source et texte cible, les pratiques varient selon les cas de figure, notamment selon la complexité du texte : soit phrase par phrase, soit paragraphe par paragraphe. Il ne semble pas y avoir de pratiques systématiques en la matière.

Question 23 : Avez-vous des procédures de révision atypiques / idiosyncrasiques qui diffèrent des procédures proposées ci-dessus ou les complètent (discussion entre réviseur et révisé par exemple) ?

La question ouverte concernant les procédures de révision utilisées ne permet pas de dégager de procédures atypiques. Cependant, elle montre que, dans la mesure du possible, et en particulier lorsque la traduction a été produite en interne, le réviseur essaye d'échanger avec le traducteur, de discuter et d'élaborer avec lui la meilleure solution. Nous pouvons cependant différencier les services dans lesquels ces discussions ont systématiquement lieu de ceux où elles sont ponctuelles (généralement en cas de texte compliqué).

Question 24 : Vous arrive-t-il de faire une révision partielle, c'est-à-dire seulement sur une partie du texte ?

Rappelons que Brunette exclut la possibilité d'une révision partielle (sur une partie du texte seulement). Si l'on en croit les réponses à notre question sur ce point, la majorité des sondés (environ 60 %) ne font jamais de révision partielle. Les 40 % qui y ont recours expliquent que c'est en général par manque de temps, notamment lorsqu'il s'agit d'un texte long. L'un des répondants cite le cas particulier où la traduction d'un texte long est répartie entre deux collaborateurs et que ces derniers se révisent mutuellement : chacun révise par conséquent la moitié du texte. Un autre répondant explique que, pour un long rapport par exemple, seul un contrôle des titres, têtes de chapitre, de la synthèse et de la conclusion est effectué. Le reste n'est alors pas contrôlé ou il est uniquement relu de manière unilingue (TC seul).

Question 25 : Pensez-vous que, dans certains cas, une révision unilingue (sans consultation du texte source) peut suffire ?

Pour caractériser la manière dont est faite la révision, il convient aussi d'examiner la question de la révision bilingue ou unilingue. Nous avons par conséquent demandé aux participants si, selon eux, dans certains cas, une révision unilingue (sans consultation du texte source) pouvait suffire. Au vu des réponses à cette question, ce point ne fait pas consensus : 45 % des sondés affirment que oui et 55 % que non. Ceux qui envisagent la révision unilingue avancent les circonstances suivantes : temps à disposition très restreint, traducteur fiable (connaissance de la langue source, de la matière et du contexte). Nous sommes donc en présence d'arguments concernant les contraintes et la fiabilité du traducteur.

Nous nous proposons de dresser un tableau récapitulatif des facteurs déterminant les choix de révision que nous avons abordés aux questions 15 et 25. Rappelons qu'il s'agit, pour les réponses à ces questions, de l'avis personnel des collaborateurs de la Confédération.

Choix à effectuer	Pourcentage de sondés favorables	Facteurs décisifs les plus fréquemment mentionnés
Révision par l'auteur de la traduction uniquement (Q 15)	87 %	<ul style="list-style-type: none"> • Textes « simples » ou routiniers • Traducteur sûr de lui • Textes internes ou sans grande portée
Révision unilingue uniquement (Q 25)	45 %	<ul style="list-style-type: none"> • Temps à disposition restreint • Traducteur fiable

Tableau 4 : Facteurs déterminant les choix de révision

Question 26 : Veuillez évaluer les paramètres suivants selon leur degré d'importance lorsque vous révisiez.

Question 27 : Contrôlez-vous d'autres paramètres lorsque vous révisiez ?

Intéressons-nous maintenant aux paramètres examinés lors de la révision. Nous avons repris les paramètres de Mossop et avons demandé aux participants d'évaluer chacun des paramètres selon leur degré d'importance. La totalité des répondants considèrent que la fidélité au sens et la transmission de l'intégralité du message sont des paramètres importants, voire très importants. Il en va de même pour les paramètres de logique, d'exactitude du contenu, de fluidité, de niveau de langue, de terminologie, de caractère idiomatique, de respect des règles grammaticales et des règles propres à la Confédération ainsi que pour la conformité aux instructions du donneur d'ouvrage. 64 % des sondés considèrent la mise en page comme un paramètre peu important. La typographie, en revanche, est placée au-dessus de la mise en page en termes d'importance (36 % la juge peu importante, mais 64 % la juge importante, voire très importante). L'organisation du texte constitue aussi un paramètre considéré comme important (par 73 % des sondés). Invités lors d'une autre question à s'exprimer sur d'autres paramètres examinés lors de la révision, les participants n'en mentionnent aucun.

Selon les professionnels interrogés, l'ensemble des paramètres de Mossop sont susceptibles de revêtir une grande importance. Leur nombre important montre la difficulté du processus de révision : contrôler un maximum de paramètres en un minimum de temps.

Question 28 : Dans votre service, à quel(s) niveau(x) interviennent les différents acteurs de la phase de révision ?

Souhaitant en savoir plus sur le rôle joué par chacune des personnes intervenant dans la phase de révision, nous avons demandé aux participants d'évaluer au niveau de quels paramètres les différents acteurs de cette phase interviennent :

Question 28	Transfert du sens	Contenu	Langue et style	Présentation	Conformité aux instructions du donneur d'ouvrage
L'auteur de la traduction	90 %	90 %	90 %	80 %	90 %
Un réviseur du service (autre traducteur, réviseur attiré, etc.)	100 %	100 %	100 %	65 %	65 %
Un spécialiste du domaine	65 %	55 %	0 %	0 %	10 %
Une personne de langue source	65 %	35 %	0 %	10 %	20 %
Le donneur d'ouvrage	65 %	35 %	10 %	65 %	55 %
L'auteur du texte source	65 %	55 %	0 %	45 %	45 %

Tableau 5 : Niveaux auxquels interviennent les différents acteurs de la phase de révision²⁸

Entre 80 et 90 % des sondés déclarent que, lorsque le traducteur révise, il intervient au niveau de tous les paramètres. Lorsque c'est une autre personne du service qui révise, elle intervient systématiquement au niveau des paramètres suivants : transfert de sens, contenu et langue / style et dans 65 % des cas au niveau de la présentation et de la conformité aux instructions du donneur d'ouvrage. Lorsqu'un spécialiste révise, il contrôle le transfert du sens et le contenu, mais n'intervient jamais au niveau de la

²⁸ Pourcentage de personnes ayant répondu positivement à la question 28 du questionnaire A.

langue, du style et de la présentation. Une personne de langue source intervient majoritairement au niveau du transfert du sens. Le donneur d'ouvrage, lui, contrôle en général trois paramètres : le transfert du sens, la présentation et la conformité à ses instructions. Quant à l'auteur du texte source, il examine surtout le transfert du sens et le contenu, mais jamais la langue et le style.

Question 29 : [S'agissant du nombre de révisions et de paramètres, diriez-vous que : (plusieurs choix possibles)

Nous nous étions attardée, dans la première partie de ce mémoire, sur les problèmes que pouvaient poser les nombreux paramètres à contrôler lors d'une révision. Hernández Morin soulignait notamment la différence entre les micro-paramètres et les macro-paramètres (cf. partie 1.2.1.3.2). Les résultats du questionnaire montrent que, dans quatre services sur les cinq interrogés, les réviseurs procèdent à une seule révision portant sur plusieurs paramètres à la fois et que les paramètres examinés varient selon les cas de figure. Nous comptons un seul service dans lequel plusieurs révisions sont faites, chacune concentrée sur un type de paramètres. De même, il y a un seul service dans lequel toutes les traductions sont révisées selon les mêmes paramètres.

Question 30 : Révisiez-vous sur papier ou sur écran ?

Passons au dernier point concernant la manière dont est conduite la révision : les conditions matérielles. Alors que les résultats de l'étude menée par Robert (2007) ont montré une nette préférence pour la relecture sur écran, aucun des traducteurs que nous avons interrogés n'utilise que l'écran pour réviser ses traductions. 35 % utilisent uniquement le papier et 65 % déclarent varier entre la relecture sur papier et sur écran. Le papier semble être utilisé en priorité, lorsque cela est possible. Les répondants sont nombreux à citer les cas dans lesquels la révision sur papier n'est pas possible : télétravail, traducteurs externes. Lorsque traducteur et réviseur travaillent dans les mêmes locaux, la révision sur papier est privilégiée. Remarquons le cas d'un répondant qui, bien qu'il essaye de réviser de plus en plus sur écran, préfère effectuer sa dernière relecture sur papier.

Question 40 : Si vous faites vos révisions sur papier : en quelle couleur inscrivez-vous les modifications ?

Lorsque la révision se fait sur papier, le rouge est très peu utilisé pour inscrire les modifications. Lorsqu'il est utilisé, ce n'est pas par choix, mais par hasard. Dans la plupart des cas, les modifications sont écrites en bleu ou au crayon de papier. L'un des répondants, bien qu'il déclare les écrire au crayon de papier pour suivre la pratique en cours dans le service, fait remarquer que le rouge est bien plus visible.

Au vu des réponses que nous avons recueillies, aucun des répondants ne semble utiliser de code couleur pour distinguer les différents types de modifications apportées comme le propose Horguelin dans un but didactique (cf. partie 1.2.1.3.3).

Question 31 : Disposez-vous d'un logiciel de correction du français (tel que Cordial, Antidote, etc.) ?

Question 32 : Utilisez-vous de la documentation d'aide spécifique à la révision (guide du réviseur, fiches, etc.) ?

Concernant les outils informatiques utilisés, nous pouvons faire remarquer que 64 % des professionnels interrogés ne disposent pas d'un logiciel de correction du français (contre 36 % qui en possèdent un). En ce qui concerne les aides se rapportant à la révision elle-même, 80 % n'utilisent pas de documentation d'aide spécifique à la révision. Les 20 % restant utilisent soit un guide interne concernant la révision dont dispose le service, soit la documentation du cours « La révision comme contrôle de la qualité » de Louis Truffaut.

Question 33 : Pensez-vous qu'il serait utile d'élaborer un guide d'aide à la révision pour votre service, lequel contiendrait des conseils, orientations, principes sur la manière de conduire une révision ?

Question 34 : Pensez-vous qu'il serait utile d'élaborer un cahier des charges comportant des critères précis pour justifier les interventions du réviseur ?

65 % des professionnels interrogés se disent favorables à l'élaboration d'un guide d'aide à la révision pour le service et l'un des services interrogés en possède déjà un.

Pour ce qui est de l'introduction dans le service d'un cahier des charges comportant des critères précis pour justifier les interventions du réviseur, les avis sont partagés : 45 % des personnes interrogées y sont favorables et 55 % y sont défavorables.

Question 35 : Selon vous, votre service rencontre-t-il des problèmes en matière de révision ?

Nous avons invité les participants aux questionnaires à nous dire si leur service rencontre des problèmes en matière de révision. Une assez forte proportion de répondants (65 %) affirme que leur service en rencontre effectivement. Les problèmes décrits sont assez variés. Certains répondants soulignent le fait que la révision pose nécessairement problème du fait qu'elle est perçue comme une forme d'évaluation. Certaines personnes acceptent moins que d'autres d'être corrigées. Un autre problème cité est celui du manque d'uniformité : le niveau d'exigence des différents réviseurs n'est pas le même. L'un des répondants considère comme problématique le fait que la révision ne soit pas systématique. Le manque de temps et de rigueur sont également deux éléments qui apparaissent dans les réponses. En contrepartie, l'un des répondants avance un point de vue intéressant. Selon lui, la diversité des relectures (dépendant de la conception que chacun se fait de la révision) doit être considérée comme quelque chose de positif, et non comme un problème, dans la mesure où chacune de ces relectures apporte quelque chose de différent. Il met notamment en garde ceux qui tenteraient d'harmoniser la pratique dans ce domaine.

3.3.4 Le rapport entre réviseur et révisé

Question 36 : Les révisions effectuées par une autre personne que le traducteur sont-elles communiquées aux traducteurs ?

Question 37 : La communication des modifications au traducteur se fait-elle en principe avant ou après livraison définitive de la traduction ?

Nous nous sommes intéressée, tout d'abord, à la communication des modifications apportées au traducteur. Plus de la moitié des répondants déclarent que, dans leur service, les révisions sont toujours communiquées au traducteur. Les autres expliquent que cela dépend des cas. Lorsqu'il n'y a pas de communication des modifications au

traducteur, c'est généralement parce que la traduction n'est pas effectuée dans le service. En effet, lorsque les traductions sont faites par des externes, les modifications apportées à leur texte ne leur sont pas toujours transmises. L'un des répondants cite le cas où le donneur d'ouvrage ou l'auteur du texte révisé la traduction et ne transmet pas ses corrections au traducteur. Le manque de temps (risque de se lancer dans de longues justifications) et l'oubli sont également deux facteurs cités empêchant la transmission des modifications au traducteur. Par ailleurs, dans 65 % des cas, la transmission des modifications au traducteur se fait avant la livraison définitive de la traduction au donneur d'ouvrage.

Question 38 : A qui revient la décision finale d'insérer ou non les modifications avant de rendre la traduction au donneur d'ouvrage ?

55 % des répondants affirment que, dans leur service, c'est au traducteur que revient la décision finale d'insérer ou non les modifications avant de rendre la traduction. Cette décision reviendrait dans seulement 9 % des cas au réviseur. À la lecture des commentaires, nous nous apercevons que cela dépend à nouveau de si la traduction et la révision ont été effectuées en interne ou en externe. Plusieurs répondants expliquent que, si le traducteur est interne, c'est à lui que revient la décision, mais que, s'il est externe, c'est le réviseur qui prend la décision finale.

Le fait que le traducteur choisit lui-même d'insérer ou non les modifications du réviseur semble logique si l'on considère que le traducteur maîtrise mieux les textes source et cible que le réviseur (en partant du principe qu'il a passé plus de temps sur ces textes que le réviseur), mais elle a le désavantage d'atténuer le rôle de formateur du réviseur.

Question 39 : Existe-t-il des problèmes de relation entre réviseurs et révisés dans le service ?

Nous avons ensuite interrogé les participants sur les relations entre réviseur et révisé dans leur service. 80 % des personnes interrogées affirment que leur service ne rencontre jamais (ou pratiquement jamais) de problèmes de relation entre réviseurs et révisés. En contrepartie, 20 % déclarent que leur service rencontre souvent des problèmes de relation entre réviseurs et révisés.

Rappelons que 65 % déclaraient que leur service rencontrait des problèmes en matière de révision (question 35). Cela suggère donc que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la majeure partie des problèmes ne sont pas d'ordre relationnel.

Question 41 : Lorsque vous révisez des traductions d'autres traducteurs, le traducteur vous communique-t-il, le cas échéant : (voir tableau p. 68)

Enfin, nous avons souhaité en savoir davantage sur la communication entre réviseurs et révisés. Dans 80 % des cas, le traducteur communique toujours (ou presque) au réviseur les passages qui lui ont posé problème. En revanche, la communication des termes validés définitivement (et n'ayant donc pas besoin de faire l'objet d'un contrôle) ne se fait pas systématiquement : 45 % des répondants déclarent qu'elle se fait rarement et 55 % qu'elle se fait la plupart du temps, voire toujours. Il en est de même pour l'indication des sources utilisées par le traducteur. Ils sont 55 % à déclarer qu'elles sont généralement transmises au réviseur, mais 45 % à dire qu'elles ne sont transmises que rarement, voire jamais.

Question 42 : Lorsque vous révisez des traductions d'autres traducteurs, à quelle fréquence utilisez-vous les moyens suivants pour communiquer avec l'auteur de la traduction ?

À la fin du questionnaire, les sondés étaient interrogés sur les moyens qu'ils utilisent pour communiquer avec le traducteur du texte qu'ils révisent :

Question 42	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Systématiquement
E-mails	19 %	27 %	27 %	27 %	0 %
Option « Insérer un commentaire » de Word ou option similaire	9 %	27 %	37 %	27 %	0 %
Téléphone	18 %	46 %	27 %	9 %	0 %
Contact direct	0 %	0 %	18 %	36 %	46 %

Tableau 6 : Mode de communication entre réviseur et révisé

L'utilisation des emails pour communiquer avec le traducteur est variable : 55 % des réviseurs interrogés les utilisent parfois ou souvent et 45 % les utilisent rarement, voire jamais. Pour ce qui est de l'option « insérer un commentaire » de Word, son utilisation est « rare » dans 27 % des cas. 36 % des réviseurs l'utilisent parfois et 27 % l'utilisent souvent. Le téléphone s'avère être le moyen de communication le moins utilisé : 64 % n'y recourent que rarement, voire jamais, contre 9 % qui l'utilisent souvent. En revanche, le contact direct est privilégié : il est systématiquement utilisé dans 45 % des cas et utilisé parfois ou souvent dans 55 % des cas.

Question 43 : Utilisez-vous d'autres moyens pour communiquer avec l'auteur de la traduction ?

Aucun autre moyen de communication que ceux que nous leur avons suggérés n'est employé par les participants. Certains précisent que le contact direct ne se fait, par la force des choses, qu'avec les traducteurs internes au service et que, pour les traducteurs extérieurs au service, ils utilisent les emails, les commentaires dans le texte ou le téléphone.

Question 44 : Lorsque vos traductions sont révisées dans le service, avez-vous le sentiment d'améliorer vos compétences en traduction grâce aux retours que vous recevez de la part du réviseur ?

Pour terminer le questionnaire sur le rôle formateur que peut jouer la révision, nous avons demandé aux participants s'ils ont le sentiment d'améliorer leurs compétences en traduction grâce aux retours qu'ils reçoivent de la part du réviseur : 80 % d'entre eux y ont répondu positivement.

3.3.5 Remarque complémentaire

En élaborant nos questionnaires, nous avons choisi de poser l'ensemble de nos questions à tous les collaborateurs du service. Pour certaines questions générales portant sur le service, nous avons reçu des réponses divergentes entre les personnes appartenant à un même service. C'est le cas notamment pour la question 11 du questionnaire A (correspondant à la question 10 du questionnaire B) : « Quelle(s) fonction(s) remplit la

révision dans votre service ? ». Les collaborateurs d'un même service ne fournissent pas les mêmes réponses : certains considèrent que, dans le service, la révision a uniquement pour but la correction et l'amélioration des traductions, alors que d'autres considèrent qu'elle participe aussi à la formation et au perfectionnement du traducteur qui se fait réviser. Il y a deux explications possibles à cela : soit les répondants n'ont pas en tête la même définition des termes « formation » et « perfectionnement » du traducteur, soit ils ne bénéficient pas de la révision de la même manière dans leur service. Nous supposons que les termes « formation » et « perfectionnement » sont assez clairs pour opter pour la seconde hypothèse. Cela voudrait donc dire que, dans un même service, certains collaborateurs ont le sentiment de se former ou de se perfectionner par le biais des révisions qui sont faites sur leurs textes (ou, si c'est eux qui révisent, de former ou de perfectionner les autres traducteurs en révisant) alors que d'autres n'ont pas ce sentiment.

3.4 Données statistiques sur la pratique de la révision

L'analyse des textes révisés nous a permis de comparer entre les différents services étudiés l'impact de la révision sur le niveau de qualité des traductions. Les textes dont nous disposons sont de nature diverse, mais tous constituent des textes que le service traduit régulièrement : communiqués de presse, extraits de publications et correspondance. En outre, il s'agit de textes à large diffusion. Or, comme nous l'avons vu dans les résultats du questionnaire, la portée du texte représente l'un des principaux facteurs déterminant la soumission d'une traduction à un tiers pour révision. Dans la mesure du possible, les services nous ont transmis des textes qui ont été traduits puis révisés par différents traducteurs et réviseurs du service.

Nous ne disposons pas de la même quantité de textes à étudier pour tous les services. C'est pourquoi nous avons tout d'abord calculé le nombre de mots dont nous disposons par service en nous basant sur les textes traduits non révisés. Ainsi, nous avons pu calculer, dans un premier temps, le pourcentage des modifications qui ont été ou auraient dû être apportées dans les textes, que nous avons appelées « éléments relevés ». Dans un second temps, nous avons également calculé la part de modifications justifiées,

d'hyperrévisions, de surrévisions et de sous-révisions sur le nombre total des éléments relevés. Nous avons rassemblé ces résultats dans le tableau suivant²⁹ :

Service	Nombre de mots	Total des éléments relevés	Modifications justifiées	Hyperrévisions	Surrévisions	Sous-révisions
A	4437	137	87	12	2	36
<i>Pourcentages</i>		3,09%	63,50%	8,76%	1,46%	26,28%
B	2896	67	52	7	4	4
<i>Pourcentages</i>		2,31%	77,61%	10,45%	5,97%	5,97%
C	2952	122	98	12	5	7
<i>Pourcentages</i>		4,13%	80,33%	9,84%	4,10%	5,74%
D	2626	35	14	7	3	11
<i>Pourcentages</i>		1,33%	40,00%	20,00%	8,57%	31,43%
E	2695	79	57	17	4	1
<i>Pourcentages</i>		2,93%	72,15%	21,52%	5,06%	1,27%

Tableau 7 : Nature des éléments relevés dans les textes par service, en chiffres absolus et en pour cent

Nous constatons par exemple que les textes du service A comportent 137 éléments relevés pour 4437 mots, soit 3,09 % d'éléments relevés, et que, dans le service B, il y a 67 éléments relevés pour 2896 mots, soit 2,31 %.

Sur l'ensemble des éléments relevés du service C (122 éléments relevés pour 2952 mots, soit 4,13 %), environ 80 % étaient des erreurs qui ont correctement été corrigées par le réviseur, 10 % sont des hyperrévisions, 4 % des surrévisions et 6 % des sous-révisions.

La part de modifications justifiées est sans surprise la plus importante. Elle traduit une augmentation importante de la qualité des traductions par le biais de la révision dans l'ensemble des services. Elle varie entre 60 et 80 % selon les services, excepté le service D où elle représente seulement 40 % des éléments relevés. La part d'hyperrévisions tourne autour de 10 % pour les services A, B et C alors qu'elle représente environ 20 % pour les deux autres services. Les surrévisions sont relativement rares. Dans tous les services excepté le service E, elles représentent la plus faible part d'éléments relevés. Notons enfin la part importante de sous-révisions dans les services A et D (respectivement 26,28 % et 31,43 %) par rapport aux autres services.

Nous nous sommes ensuite intéressée à la nature des modifications justifiées dans les différents corpus dont nous disposons :

²⁹ Le détail des examens de textes a été soumis au jury du mémoire, mais ne figure pas ici pour des raisons de confidentialité.

Service	Nombre de mots	Transfert de sens	Contenu	Langue et style	Présentation	Modifications justifiées
A	4437	21	3	63	0	87
<i>Pourcentages</i>		24,14%	3,45%	72,41%	0,00%	100,00%
B	2896	3	0	48	1	52
<i>Pourcentages</i>		5,77%	0,00%	92,31%	1,92%	100,00%
C	2952	17	2	79	0	98
<i>Pourcentages</i>		17,35%	2,04%	80,61%	0,00%	100,00%
D	2626	3	1	10	0	14
<i>Pourcentages</i>		21,43%	7,14%	71,43%	0,00%	100,00%
E	2695	15	0	41	1	57
<i>Pourcentages</i>		26,32%	0,00%	71,93%	1,75%	100,00%

Tableau 8 : Nature des modifications justifiées dans les textes par service, en chiffres absolus et en pour cent

Nous constatons, à partir de ce tableau, que la grande majorité des modifications justifiées (entre 70 et 90 % environ) relèvent de la langue et du style. En seconde position viennent les modifications portant sur le transfert du sens (entre 17 et 26 % pour quatre des services étudiés et 5 % pour le cinquième service). Les modifications portant sur la présentation sont très rares : dans trois des services étudiés, aucune n'a été relevée et, dans les deux autres services, ce type de modifications constitue seulement entre 1,5 et 2 % des interventions. Quant aux modifications portant sur des erreurs de contenu, il y en a également relativement peu : nous n'en avons relevé aucune dans deux des services considérés et elles représentent entre 2 et 7 % des modifications dans les trois autres services.

Chacune des catégories de Mossop *Transfert de sens*, *Contenu*, *Langue et style* et *Présentation* se subdivise, comme nous l'avons déjà vu, en sous-catégories qu'il est intéressant d'examiner ici. Nous avons donc calculé, parmi les modifications concernant le transfert du sens, quelle proportion concernait la fidélité au sens et quelle proportion concernait les omissions ou ajouts. De même, pour les catégories *Contenu* et *Langue et style*, il nous a paru intéressant de nous pencher sur la nature exacte des erreurs qui ont été relevées et corrigées par le réviseur. La catégorie *Présentation* n'a pas fait l'objet de détails étant donné le faible taux de modifications de cette nature. Nous avons regroupé les résultats dans le tableau suivant :

Service	Nombre de mots	Transfert de sens			Contenu			Langue et style											Présentation	Modifications justifiées	
		fidélité	omission	Total	logique	exactitude	Total	calque	collocation	fluidité	grammaire	lexique	niveau de langue	non idiomatique	norme typographique	orthographe	punctuation	terminologie			Total
A	4437	14	7	21	3	0	3	14	2	16	2	7	0	1	8	2	1	10	63	0	87
	% de modif. just.			24%			3%												72%	0%	100%
		67%	33%	100%	100%	0%	100%	22%	3%	25%	3%	11%	0%	2%	13%	3%	2%	16%	100%		
B	2896	3	0	3	0	0	0	6	2	20	4	5	3	0	3	2	1	2	48	1	52
	% de modif. just.			6%			0%												92%	2%	100%
		100%	0%	100%				13%	4%	42%	8%	10%	6%	0%	6%	4%	2%	4%	100%		
C	2952	12	5	17	1	1	2	7	6	29	3	8	2	0	9	5	4	6	79	0	98
	% de modif. just.			17%			2%												81%	0%	100%
		71%	29%	100%	50%	50%	100%	9%	8%	37%	4%	10%	3%	0%	11%	6%	5%	8%	100%		
D	2626	3	0	3	1	0	1	0	1	5	0	0	0	0	3	1	0	0	10	0	14
	% de modif. just.			21%			7%												71%	0%	100%
		100%	0%	100%	100%	0%	100%	0%	10%	50%	0%	0%	0%	0%	30%	10%	0%	0%	100%		
E	2695	12	3	15	0	0	0	1	0	15	7	8	1	0	3	0	0	6	41	1	57
	% de modif. just.			26%			0%												72%	2%	100%
		80%	20%	100%				2%	0%	37%	17%	20%	2%	0%	7%	0%	0%	15%	100%		

Tableau 9 : Nature détaillée des modifications justifiées dans les textes par service, en chiffres absolus et en pour cent

La grande majorité des modifications apportées touchant au transfert de sens concerne la fidélité au sens. Notons que nous n'avons relevé d'ajouts dans aucun des textes. Pour ce qui est des modifications concernant le contenu, elles portent généralement sur la logique plus que sur l'exactitude du contenu (dans deux services, l'intégralité des corrections d'erreurs de contenu concerne la logique). En ce qui concerne la catégorie *Langue et style*, la répartition de la nature des erreurs varie selon les services. Nous pouvons tout de même souligner la proportion relativement élevée de modifications portant sur des problèmes de fluidité.

Dans les textes que nous avons examinés, nous remarquons que les professionnels font très peu usage des commentaires (adressés au traducteur ou au réviseur). Cependant, il est difficile de tirer une conclusion à ce sujet, car la communication s'est peut-être faite par un autre biais (e-mail, téléphone ou contact direct). Pour ce point, nous renvoyons à l'analyse des réponses à la question 42 du questionnaire A.

Pour conclure sur cette analyse des révisions, nous pouvons observer quelques tendances sur les types de modifications apportées lors de la révision. Dans l'ensemble des services, la révision conduit à une augmentation significative de la qualité de la traduction. Nous constatons également que la révision va au-delà d'une amélioration minimaliste des traductions. Bien au contraire, les réviseurs dont nous avons pu analyser le travail s'attachent beaucoup à améliorer le style. Cela se remarque par le fort taux de modifications portant sur la fluidité. Dans le service D, 50 % des interventions concernant la langue et le style portent sur la fluidité.

Nous avons vu dans la partie théorique (cf. partie 1.2.1.3.1) que Robert (2012) distingue plusieurs formes de révisions « partielles », c'est-à-dire axées sur un type de paramètres seulement. Les résultats des analyses de révisions ne nous permettent pas de formuler des observations allant dans le sens d'une révision plutôt « loyale », « fonctionnelle » ou « minimale », car l'ensemble des textes analysés ont été révisés sous plusieurs angles.

3.5 Conclusions générales sur les résultats obtenus

À présent, nous souhaiterions présenter des conclusions plus générales, tirées à la fois des résultats du questionnaire et de ceux des analyses de révisions. Nous allons ainsi pouvoir

mettre en relation les deux composantes de notre enquête. Nous avons tout à fait conscience des limites de notre travail, notamment en ce qui concerne sa représentativité et nous ne prétendons aucunement pouvoir aboutir à des conclusions scientifiques. Cependant, nous nous permettrons d'émettre certaines hypothèses découlant de nos observations, hypothèses que pourrait infirmer ou confirmer une étude plus systématique que la nôtre, menée sur un échantillon plus large.

Comme nous l'avons vu dans la partie théorique, la littérature montre que la communication entre réviseur et révisé revêt une grande importance. C'est aussi ce que nous suggèrent les résultats de notre étude : les trois services qui déclarent accorder beaucoup d'importance à l'échange et aux discussions entre réviseur et révisé sont ceux où le taux d'hypercarrévisions est le plus faible.

Pour ce qui est des procédures de révision utilisées, le service dans lequel les collaborateurs déclarent généralement effectuer plusieurs révisions, chacune concentrée sur un type de paramètres, produit la révision du plus haut niveau selon l'analyse des textes. En effet, ce service obtient l'un des deux taux de modifications justifiées (par rapport au nombre d'éléments relevés) les plus élevés ; il obtient un taux d'hypercarrévisions relativement faible (environ 10 %) ainsi que des taux de surrévisions et de sous-révisions parmi les plus faibles.

Par ailleurs, nous constatons l'importance des contraintes induites par l'externalisation dans le processus de révision. Les traductions ou les révisions externalisées impliquent que les acteurs du projet ne travaillent pas dans les mêmes locaux. Par conséquent :

- la révision se fait uniquement sur écran, à moins de numériser la feuille de papier sur laquelle le réviseur a inscrit ses modifications. Cela constitue cependant une perte de temps, surtout pour les textes longs, et une telle pratique n'a pas été observée parmi les services interrogés ;
- la communication des modifications au traducteur externe et des modifications retenues par le traducteur au réviseur externe a moins tendance à se faire ;
- la décision finale d'insérer des modifications revient nécessairement au collaborateur interne au service et
- il n'y a pas de possibilité de contact direct entre traducteur et réviseur. Ils doivent nécessairement communiquer d'une autre manière (email, téléphone, option

« insérer un commentaire » de Word). Or, nous avons pu constater que les sondés manifestent une préférence pour le contact direct. En cas d'externalisation, ils sont privés de ce moyen de communication et leurs habitudes de travail s'en trouvent modifiées.

Nous pouvons affirmer que l'externalisation a des conséquences déterminantes pour la pratique de la révision. Il est intéressant de remarquer que c'est dans le service qui déclare externaliser le plus que nous avons relevé le taux le plus élevé d'hyperrévisions. Nous émettons donc l'hypothèse que l'externalisation a plutôt tendance à faire baisser le niveau de la révision en termes d'amélioration de la qualité.

Nous remarquons en outre l'importance de l'avis des donneurs d'ouvrage et de leur rôle dans le processus de révision. Rappelons qu'environ 60 % des répondants déclarent que les donneurs d'ouvrage révisent parfois, voire souvent, les traductions remises (question 13 du questionnaire A). Dans certains services, les textes très techniques ne font parfois pas l'objet d'une révision dans le service, mais uniquement par un spécialiste ou par le donneur d'ouvrage (question 20). En outre, la conformité aux instructions du donneur d'ouvrage est considérée comme un paramètre important, voire très important, par l'ensemble des réviseurs que nous avons interrogés (question 26). Nous avons également vu que le donneur d'ouvrage intervient à de nombreux niveaux dans les révisions, et notamment au niveau des catégories *Transfert du sens*, *Présentation* ainsi qu'au niveau de la conformité du texte à ses instructions (question 28). Par ailleurs, pour l'un des textes que nous avons analysé, nous disposions à la fois de la version révisée par quelqu'un du service et de la version révisée par le donneur d'ouvrage. Il est intéressant de constater que la moitié du total des modifications avaient été effectuées par le donneur d'ouvrage.

Par conséquent, nous en concluons que le donneur d'ouvrage occupe une place très importante dans le processus de révision des traductions. Non seulement les instructions qu'il donne pèsent beaucoup dans le processus de traduction, mais ses interventions sur les textes semblent aussi être importantes. Seule notre enquête nous a permis de nous rendre compte de ce phénomène. En effet, le rôle du donneur d'ouvrage est un élément qui n'est généralement pas abordé dans les ouvrages consacrés à la révision.

3.6 Bilan

3.6.1 Bilan sur le questionnaire

3.6.1.1 Remarques rétrospectives sur la méthode employée

Du point de vue méthodologique, l'enquête par questionnaire nous a permis de mener une recherche intéressante et d'apporter des réponses aux questions constituant notre problématique. Nous avons globalement réussi à mettre au point des questionnaires permettant d'atteindre les objectifs de recherche que nous nous étions fixés. Cependant, nous avons pu constater que l'élaboration d'un questionnaire est une tâche relativement ardue, qui demande beaucoup de temps et de réflexion. Nous pensons à ce propos que tout questionnaire est perfectible.

Tout d'abord, nous avons fait face à un assez faible taux de participation. Seules 13 personnes sur 31 ont répondu à l'ensemble du questionnaire les concernant, ce qui correspond à un taux de 42 % environ. Si l'on prend en compte les personnes qui n'ont pas répondu à l'intégralité du questionnaire, nous arrivons à un taux de participation de 64,5 % environ.

L'une des raisons probables de cette faible participation aux questionnaires et de la participation seulement partielle de certains collaborateurs tient peut-être à la nature des questions posées. En effet, un nombre important de questions portaient sur la manière dont la révision était conduite à l'intérieur des services. Il est possible que les répondants aient pensé que, si leurs collègues (du même service) avaient déjà répondu, ils n'avaient pas besoin de répondre à leur tour, car ils considéraient que leurs réponses allaient être les mêmes. Si c'est en effet pour cette raison que la plupart des personnes sollicitées n'ont pas répondu au questionnaire (ou du moins pas entièrement), cela pourrait donner à penser que les réponses dont nous disposons sont représentatives. Si les personnes ont jugé que leurs réponses allaient être les mêmes que celles de leurs collègues, nous pouvons a priori nous fier à ce jugement. Ce raisonnement vaut pour les réponses aux questions portant sur l'ensemble du service interrogé, mais nos questionnaires comportaient aussi certaines questions sollicitant l'avis personnel des sondés. La réponse individuelle à ces questions est bien entendu irremplaçable.

De toute évidence, la longueur et la nature du questionnaire sont deux facteurs décisifs pour le taux de participation et elles peuvent également avoir joué un rôle en ce qui concerne le taux de participation. Il est communément admis que plus un questionnaire est court et plus il comporte de questions fermées, plus le taux de participation est élevé. Notre questionnaire A comportait quarante-quatre questions, dont treize questions semi-fermées (comportant à la fois des réponses formulées à l'avance et un champ de réponse libre) et seulement quatre questions ouvertes. Malgré le taux élevé de questions fermées (près de 40 %), il est possible que le nombre important de questions ait limité la participation.

Cela étant dit, nous tenons à souligner l'utilité des questions ouvertes, lesquelles permettent de mieux comprendre ce que souhaitent exprimer les participants. Nous avons à plusieurs reprises remarqué que la lecture des commentaires (dans les questions semi-fermées) nous permettait de mieux interpréter les réponses, voire d'aboutir à d'autres conclusions que si nous n'avions considéré que les réponses à la partie fermée de ces questions.

Les questions qui ne font pas appel à l'avis personnel du sondé, mais concernent les modes de fonctionnement du service font ressortir un autre problème que nous avons déjà abordé dans la partie analyse du questionnaire (cf. partie 3.3.5) : celui du manque de cohérence dans les réponses des collaborateurs provenant d'un même service.

Pour remédier à ces deux problèmes (le faible taux de participation et les incohérences), peut-être eût-il fallu envoyer les questions factuelles, portant sur l'ensemble du service, uniquement au chef du service et les autres, personnelles, à tout le service. Si nous avions opté pour cette méthode, les réponses auraient certes été plus faciles à exploiter, mais nous n'aurions pas pu vérifier la cohérence au sein de chacun des services.

3.6.1.2 LimeSurvey

Nous sommes assez satisfaite du programme dont nous nous sommes servie pour réaliser et diffuser les questionnaires. Cependant, ce programme n'a pas pu répondre à nos attentes à certains égards que nous souhaiterions aborder.

Le programme *LimeSurvey* comporte des fonctionnalités intéressantes. Il génère notamment automatiquement les aspects statistiques des réponses données avec un graphique par question. Cependant, nous n'avons pas pu profiter pleinement de cette

fonctionnalité du fait que le programme calculait des statistiques en prenant en compte les personnes qui n'avaient pas répondu entièrement au questionnaire. Par exemple, pour le questionnaire A, si un répondant s'est arrêté à la question 8 du questionnaire et ne l'a pas poursuivi, les statistiques des questions 9 à 44 sont faussées, car le programme prend en compte dans son calcul les réponses de ce sondé (qu'il considère comme « sans réponse »). En réalité, le sondé n'a pas décidé délibérément de ne pas répondre (cela étant impossible, car la majeure partie des réponses aux questions avaient été définies comme « obligatoires »), mais n'a pas pris connaissance des questions suivantes. Certaines données statistiques fournies par le programme se sont donc avérées inutilisables, ce qui nous a obligée à recalculer nous-même les statistiques et nous a empêchée d'utiliser les graphiques générés par le programme.

En dehors de ce problème de statistiques faussées, nous avons de toute façon dû recalculer les statistiques des parties « Profil du sondé » et « Profil du service » du fait que les réponses à ces deux parties étaient réparties sur les deux questionnaires.

Par ailleurs, la plupart des réponses demandaient à être regroupées par service de manière à pouvoir être mieux exploitées. Autrement dit, il était souvent indispensable de savoir de quel service provenait tel sondé qui avait fourni telle réponse à telle question. *LimeSurvey* ne nous a pas permis de faire un tel tri de manière automatique. Il nous a donc fallu dépouiller la majeure des parties « manuellement ».

Enfin, les réponses aux questions ouvertes ont dû être dépouillées une par une. De nombreux regroupements ont dû être faits, les sondés utilisant parfois des expressions différentes pour parler de la même notion.

3.6.2 Bilan sur l'analyse des révisions

Nous sommes consciente, pour les raisons que nous avons déjà évoquées (cf. partie 2.2.4.2), que l'analyse que nous avons effectuée ne permet pas d'aboutir à des conclusions rigoureusement scientifiques. Pour ce faire, il aurait été très intéressant d'avoir accès à des informations concernant la traduction et la révision de ces textes, mais cela n'a malheureusement pas été possible. Soit les services de traduction ne disposaient pas de ces informations, soit ils ne pouvaient prendre le temps de nous les fournir. Il aurait notamment été intéressant de connaître le temps qu'avaient passé le traducteur ainsi que le réviseur sur chaque traduction. Nous aurions ainsi pu, par exemple, nous poser la question

suivante : les traducteurs qui ne bénéficient pas d'une révision de leur travail par un tiers passent-ils plus de temps sur leur traduction ?

Certains problèmes se sont posés lors de nos analyses. L'examen de travaux de révision pose naturellement des problèmes d'ordre déontologique, qui sont les mêmes que ceux rencontrés lors de la révision des traductions. Nos problèmes étaient également d'ordre pratique : le classement des éléments relevés dans les catégories que nous avons choisies (celles de Mossop) s'est parfois avéré difficile. La plupart du temps, cela était lié au fait que nous ne connaissions pas les règles propres au service. Par exemple, l'un des textes comportait le terme « visiteuse » : il nous était difficile de savoir si cette forme de féminisation était admise ou non au sein du service. Par ailleurs, nous ne connaissions pas non plus les instructions du donneur d'ouvrage pour chacun des textes. Or, il se peut que certaines modifications aient été effectuées en réponse à des instructions que nous ignorions. Citons enfin le cas difficile de certains éléments que nous avons classés comme hyperrévisions : peut-être s'agissait-il parfois de simples propositions de modification de la part du réviseur, mais comme aucun moyen n'a été utilisé pour les distinguer (code couleur par exemple), nous n'avons pas pu le savoir.

En conclusion, nous sommes contrainte d'admettre que le manque de certaines informations importantes concernant, d'une part, l'élaboration de la traduction et de la révision et, d'autre part, les règles et instructions connues du traducteur et du réviseur, augmente la contingence des résultats auxquels nous sommes parvenue.

CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons eu la chance de pouvoir nous pencher sur les pratiques de révision de quelques services de traduction de la Confédération suisse qui ont eu l'obligeance de répondre à nos questions et de nous communiquer des exemples concrets de textes révisés. Bien que freinée par le besoin de respecter l'anonymat des participants à notre enquête et la confidentialité des textes fournis par ces derniers, notre étude nous a permis de comprendre comment la révision s'organise dans différents services de traduction de la Confédération suisse ainsi que d'observer l'impact des révisions effectuées sur le niveau de qualité des traductions.

Il s'est avéré que les services de la Confédération font intervenir de nombreux critères dans la décision de réviser une traduction. Les deux critères principaux proposés par Prioux et Rochard (l'importance du texte à traduire et la fiabilité du traducteur) ne sont pas les seuls à entrer en jeu. Les professionnels interrogés ont plutôt tendance à suivre les conseils de Mossop ou Martin. En effet, ils appliquent majoritairement des critères concernant le texte cible (public cible, portée du texte, caractère sensible) et le texte source (difficulté du texte, domaine traité, qualité du texte source). Dans une moindre mesure, des critères concernant les ressources et les contraintes sont également pris en compte : le délai pour rendre la traduction, la quantité de travail auquel fait face le service. Enfin, les critères concernant l'« historique » de la traduction (la fiabilité du traducteur, sa connaissance du domaine, les conditions dans lesquelles il a travaillé) figurent parmi les moins fréquemment pris en considération.

En ce qui concerne la méthode employée pour réviser, les pratiques sont également diverses et ne correspondent pas toujours aux conseils formulés par la littérature sur le sujet. En effet, la révision par l'auteur de la traduction n'est pas systématique dans tous les services. Parallèlement, une majorité des répondants sont d'avis que, dans certains cas, une révision par l'auteur de la traduction peut suffire. En matière de procédures de révision, les auteurs ont des avis partagés sur la révision unilingue. Alors que Mossop déclare qu'elle peut être très efficace, le groupe de recherche GREVIS la déconseille. Les personnes interrogées sont également partagées sur ce sujet. En revanche, elles ont tendance à d'abord effectuer une comparaison des textes source et cible puis à relire le texte cible seul

alors que nombre d'auteurs conseillent l'inverse. Pour ce qui est des paramètres contrôlés par les répondants lorsqu'ils révisent, ils correspondent aux paramètres proposés par Mossop. En outre, nos résultats montrent que, dans la mesure du possible, les professionnels interrogés préfèrent réviser sur papier, comme le recommande Mossop. La fonction pédagogique ne semble pas très développée à première vue (très peu de commentaires à destination du traducteur dans les textes révisés, pas de distinction entre les corrections et les améliorations), mais il se peut que le réviseur remplisse son rôle de formateur d'une autre manière, par le biais du contact direct avec le traducteur par exemple.

En plus des résultats obtenus par le biais du questionnaire, nous avons constaté des différences du point de vue de l'apport de la révision à la qualité des traductions grâce aux analyses de textes révisés. En considérant l'ensemble des éléments relevés dans chaque service, nous avons remarqué que certains services ont un taux relativement élevé d'hyperrévisions (entre 9 et 22 %), c'est-à-dire qu'un certain nombre des interventions du réviseur sont inutiles, fondées sur des préférences personnelles. Tous les services se distinguent par leur faible taux de surrévisions (erreurs mal corrigées ou erreurs introduites dans la traduction) : entre 1 et 9 %. Quant aux sous-révisions (erreurs non corrigées), leur taux varie très fortement, de 1 à 31 % des éléments relevés, selon les services.

En mettant en relation la manière dont la révision est conduite et les résultats des analyses, nous avons formulé quelques hypothèses qui mériteraient bien sûr d'être confirmées par des études plus systématiques. Tout d'abord, il semblerait qu'une communication accrue entre réviseur et révisé soit gage de qualité de la révision (moins d'hyperrévisions). Ensuite, il semblerait préférable d'effectuer plusieurs révisions, chacune concentrée sur un type de paramètres plutôt qu'une seule, portant sur plusieurs paramètres à la fois. Nous avons en outre pu constater l'importance de l'externalisation et des contraintes induites par celle-ci : il semblerait qu'un taux élevé d'externalisation des traductions se traduise par un faible niveau de qualité des révisions. Enfin, nous avons relevé la place très importante qu'occupe le donneur d'ouvrage dans le processus de traduction des services interrogés, qu'il s'agisse du respect de ses instructions ou de ses interventions sur la traduction.

Même si elle ne se pratique pas de manière homogène, nous avons constaté que la révision conduit dans chacun des services à une amélioration considérable de la qualité des

traductions. En effet, si l'on considère le nombre d'éléments relevés dans chacun des services, la part des modifications justifiées (et donc augmentant la qualité de la traduction) est toujours la plus importante. En ce qui concerne la nature des modifications justifiées, les résultats sont semblables dans l'ensemble des services : la révision a pour but à la fois une amélioration du transfert du sens et une amélioration de la langue et du style.

Nous aboutissons à la conclusion que les bonnes manières de réviser sont probablement multiples. Chacun a ses propres habitudes de travail, lesquelles se fondent dans une large mesure sur l'expérience et sont fonction des besoins et des ressources du service. La diversité des pratiques de révision est liée à la diversité des projets de traduction. Selon nous, il n'existe donc pas un mode de révision idéal adapté à tous les cas de figure.

La rigueur est probablement la qualité essentielle en révision. Devant l'impossibilité de fixer des règles « absolues » pour la pratique de la révision, les guides et manuels de révision qui envisagent plusieurs types de situations semblent être un bon compromis afin d'éviter que l'activité de révision ne tombe, d'une part, dans la subjectivité et, d'autre part, dans l'automatisme, ce qui pourrait lui faire perdre son efficacité. Nous pensons à ce sujet qu'il serait possible et utile d'élaborer un guide de révision, énonçant des principes en fonction de la situation et des priorités, pour l'ensemble des services de la Confédération.

Reste à se demander si la fonction pédagogique de la révision, elle aussi abordée dans ce travail, dépend également du projet de traduction en présence ou si elle doit être systématique.

Enfin, comme nous avons pu mettre en évidence que l'externalisation et le rôle du donneur d'ouvrage sont deux éléments qui influent sur la pratique de la révision de manière non négligeable, nous estimons que ces aspects mériteraient qu'on s'y attache tout particulièrement et pourraient faire l'objet d'une étude ultérieure.

BIBLIOGRAPHIE

Révision

Monographies

GOUADEC, Daniel, *Profession : traducteur*, La maison du dictionnaire, Paris, 2002, 432 p.

HORGUELIN, Paul A, BRUNETTE Louise, *Pratique de la révision*, 3e éd revue et augmentée, Linguatex, Brossard (Québec), 1998, 121 p.

MOSSOP, Brian, *Revising and Editing for Translators*, St Jerome Publishing, Manchester, 2001, 177 p.

NEWMARK, Peter, *About translation*, Multilingual matters 74, Multilingual Matters, Clevedon, 2001, 184 p. (pp. 101-114)

REISS, Katharina, *La critique des traductions, ses possibilités et ses limites: catégories et critères pour une évaluation pertinente des traductions*, Artois presses univ, Arras, 2002, 166 p.

Contributions

BRUNETTE, Louise, « Relecture-révision, compétences indispensables du traducteur spécialisé », in : LAVAULT-OLÉON, Élisabeth (éd.), *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Peter Lang, Éditions scientifiques internationales, Berne, 2007, pp. 225-235.

BRUNETTE, Louise, « Révision pédagogique et interférences linguistiques », in : MARESCHAL, Geneviève, BRUNETTE, L., GUEVEL, Z., VALENTINE, E. (éds.), *La formation à la traduction professionnelle*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 2003, pp. 141-150.

GRAHAM, John D, « Checking, revision and editing », in : PICKEN Catriona (éd.), *The translator's handbook*, Aslib., London, 1989, pp. 59-70.

KÜNZLI, Alexander, « Teaching and learning translation revision: Some suggestions based on evidence from a think-aloud protocol study », in : GARANT, Mike (éd.), *Current trends in translation teaching and learning*, Helsinki Department of Translation Studies Publication III, Helsinki: Helsinki University, 2006, pp. 9-24.

KÜNZLI, Alexander, « Qualität in der Übersetzungsrevision », in : SCHIPPEL, Larisa, KALVERKÄMPER, H. (éds.), *Translation zwischen Text und Welt*, Frank & Timme, Berlin, 2009, pp. 291-303.

MOSSOP, Brian, « Goals of a revision course », in : DOLLERUP, Cay, LODDEGAARD, Anne (éds.), *Teaching translation and interpreting: training, talent and experience: papers from the first Language International Conference Elsinore, Denmark, 31 May - 2 June 1991*, Benjamins, Amsterdam, 1992, pp. 81-90.

Guides

SECRETARIAT D'ETAT DU CANADA, BUREAU DES TRADUCTIONS, *Guide du réviseur*, Direction des services linguistiques, Ottawa, 1985.

Articles de périodiques

ARTHERN, Peter, « Judging the quality of revision », in : *Lebende Sprachen*, 1983, vol. 28, n°2, pp. 53-57.

BRUNETTE, Louise, GAGNON, C., HINE, J. « The GREVIS project: Revise or court calamity », in : *Across Languages and cultures*, 2005, vol. 6, n°1, pp. 29-45.

CHAKHACHIRO, Raymond, « Revision for Quality », in : *Perspectives: Studies in Translatology*, 2005, vol. 13, n°3, pp. 225-238.

HORGUELIN, Paul A., « La révision didactique », in : *Meta*, 1988, vol. 33, n° 2, pp. 253-257, <<http://id.erudit.org/iderudit/003112ar>>, consulté le 8 août 2012.

KÜNZLI, Alexander, « The ethical dimension of translation revision. An empirical study », in : *Journal of Specialised Translation*, 2007, vol. 8, pp. 42-56, <http://www.jostrans.org/issue08/art_kunzli.pdf>, consulté le 8 août 2012.

LAROSE Robert. « Méthodologie de l'évaluation des traductions », in : *Meta*, 1998, vol. 43, n° 2, pp. 163-186, <<http://id.erudit.org/iderudit/003410ar>>, consulté le 8 août 2012.

LAROSE, Robert, « Qualité et efficacité en traduction : réponse à F.W.Sixel », in : *Meta*, 1994, vol. 39, n°2, pp. 362-373, <<http://www.erudit.org/revue/meta/1994/v39/n2/003405ar.pdf>>, consulté le 8 août 2012.

LEE, Hyang. « Révision: Définitions et paramètres », in : *Meta*, 2006, vol. 51, n°2, pp. 410-419, <<http://id.erudit.org/iderudit/013265ar>>, consulté le 8 août 2012.

MARTIN, Tim, « Managing risks and resources : a down-to-earth view of revision », in : *Journal of Specialised Translation*, 2007, vol. 8, pp. 57-63, <http://www.jostrans.org/issue08/art_martin.php>, consulté le 8 août 2012.

MOSSOP, Brian, « Empirical studies of revision : what we know and need to know », in : *Journal of Specialised Translation*, 2007, vol. 8, pp. 5-20, <http://www.jostrans.org/issue08/art_mossop.pdf>, consulté le 8 août 2012.

PRIOUX, René, ROCHARD, Michel, « Économie de la révision dans une organisation internationale : le cas de l'OCDE », in : *Journal of Specialised Translation*, 2007, vol. 8, pp. 21-41, <http://www.jostrans.org/issue08/art_prioux_rochard.php>, consulté le 8 août 2012.

SEDON-STRUTT, Hugh, « The revision of translation work », in : *Language International*, 1989, vol. 2, n°3, pp.28-30.

SHIH, Claire Yi-yi, « Revision from translators' point of view : an interview study », in : *Target*, 2006, vol. 18, n°2, pp. 295-312.

*Articles publiés sur Internet*³⁰

ROBERT, Isabelle, « Translation Revision Procedures: An Explorative Study », in : BOULOGNE, Pieter (éd.), *Translation and Its Others. Selected Papers of the CETRA Research Seminar in Translation Studies 2007*, Université catholique de Louvain, 2008, <<http://www2.arts.kuleuven.be/info/bestanden-div/Robert.pdf>>, consulté le 8 août 2012.

ROCHARD, Michel, « Pédagogie de la révision utile dans une formation professionnalisante », in : *La Tribune Internationale des Langues vivantes*, 2007, vol. 43, <http://michel.rochard.pagesperso-orange.fr/textes/paris7_02_2007.pdf>, consulté le 8 août 2012.

ROCHARD, Michel, « La révision : un acte pédagogique et économique », Actes du colloque international de l'Université de Rennes 2, dir. Daniel Gouadec, La Maison du Dictionnaire, 2002, <http://michel.rochard.pagesperso-orange.fr/textes/rennes_2002.pdf>, consulté le 8 août 2012.

ROCHARD, Michel, « Le réviseur : Achille ou Mentor ? », in : *Traduire*, 2004, n°203, p. 59-69, <http://michel.rochard.pagesperso-orange.fr/textes/grenoble_2004.pdf>, consulté le 8 août 2012.

ROCHARD, Michel, « La révision, instrument de transition/rupture entre monde scolaire et monde professionnel », <http://michel.rochard.pagesperso-orange.fr/textes/rennes_1999.pdf>, consulté le 8 août 2012.

Actes de colloques

HERNÁNDEZ MORIN, Katell, « Évaluation de la qualité des traductions spécialisées en contexte professionnel », Actes du colloque international Traduction spécialisée : chemins parcourus et autoroutes à venir. Traduire pour le Web, Rennes, 2005, pp.157-163.

KÜNZLI, Alexander, « What principles guide translation revision? A combined product and process study », in : KEMBLE, I. (éd.), *Translation Norms: What is 'normal' in the translation profession?*, Proceedings of the 4th Translation Conference, University of Portsmouth, Portsmouth: University of Portsmouth, School of Languages and Area Studies, novembre 2004, pp. 31-44.

Normes

Secteur interdisciplinaire de normalisation, SN EN 15038, Services de traduction – Exigences requises pour la prestation du service, 2006.

Secteur interdisciplinaire de normalisation, SN EN 15038, Übersetzungs-Dienstleistungen - Dienstleistungsanforderungen, 2006.

³⁰ Nous avons utilisé la version électronique de ces articles.

Mémoires et thèses

FREY, Aurélie, *La traduction dans le contexte de l'entreprise: les possibilités et les limites L'exemple des Chemins de fer fédéraux suisses*, Mémoire de maîtrise, Université de Genève, 2010.

GADENNE, Caroline, *La révision du point de vue du traducteur débutant*, Mémoire de licence, Université de Genève, 2004.

HERNÁNDEZ MORIN, Katell, *La révision comme clé de la gestion de la qualité des traductions en contexte professionnel*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2, 2009.

ROBERT, Isabelle, *La révision en traduction : les procédures de révision et leur impact sur le produit et le processus de révision*, Thèse de doctorat, Universiteit Antwerpen, 2012.

SANTOLI, Michele, *Gestion de la qualité dans les services internes de traduction*, Mémoire de licence, Université de Genève, 2007.

SONDEREGGER, Sabine, *Qualitätsunterschiede in der Übersetzungsrevision. Ein empirischer Vergleich der Qualitätsergebnisse von Selbst- und Fremdrevison*, Masterarbeit, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, 2011.

Méthodologie

CHESTERMAN, Andrew, WILLIAMS, J., *The map: a beginner's guide do doing research in translation studies*, St. Jerome, Manchester, 2002, 149 p.

DE SINGLY, François, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris : Éditions Nathan, 1992, 126 p.

JAVEAU, Claude, *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 4e éd. revue, 1990, 158 p.

Confédération

Site de la Chancellerie fédérale, section « Langues »,
<<http://www.bk.admin.ch/themen/lang/index.html?lang=fr>>, consulté le 8 août 2012.

Ordonnance sur la traduction au sein de l'administration générale de la Confédération,
<<http://www.admin.ch/ch/f/rs/1/172.081.fr.pdf>> (version française), consulté le 8 août 2012.

Dictionnaires

Druide informatique, Antidote HD v 6.1, 2012, site Internet du logiciel :
<<http://www.druide.com/antidote.html>>.

Le Petit Robert de la langue française 2012, Le Robert, Paris, 2011.

Dictionnaire des combinaisons de mots, Le Robert, Les usuels, Paris, 2008.

Le nouveau Petit Littré, sous la direction de Claude Blum, Le Livre de poche, Paris, 2009.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Reproduction du tableau « Récapitulatif des contrôles de qualité », Hernández Morin, 2009 : 45	6
Tableau 2 : Capacité des acteurs du processus de traduction à remplir les deux fonctions de la révision	20
Tableau 3 : Taux de participation aux questionnaires, en pourcentage.....	76
Tableau 4 : Facteurs déterminant les choix de révision.....	86
Tableau 5 : Niveaux auxquels interviennent les différents acteurs de la phase de révision	87
Tableau 6 : Mode de communication entre réviseur et révisé.....	92
Tableau 7 : Nature des éléments relevés dans les textes par service, en chiffres absolus et en pour cent	95
Tableau 8 : Nature des modifications justifiées dans les textes par service, en chiffres absolus et en pour cent.....	96
Tableau 9 : Nature détaillée des modifications justifiées dans les textes par service, en chiffres absolus et en pour cent	97

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Reproduction de la figure « Conseils de révision sur la base de la qualité, du temps, du risque d'hyperrévisions et de l'expérience du réviseur », Robert, 2012 : 263.... 30
- Figure 2 : Baisse du besoin en révision 45

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1. ANALYSE DES APPROCHES THEORIQUES DE LA REVISION	4
1.1 La révision du point de vue théorique	4
1.1.1 Qu'entendons-nous par révision ?	4
1.1.1.1 Cadre dans lequel s'inscrit la révision	4
1.1.1.2 Définitions	7
1.1.2 Les deux fonctions de la révision	11
1.1.2.1 Correction et amélioration des traductions	11
1.1.2.2 Formation des traducteurs	11
1.1.3 Pourquoi réviser ?	12
1.2 Pratique de la révision	14
1.2.1 Les différents choix à effectuer	14
1.2.1.1 Qui réviser ?	14
1.2.1.1.1 Les différentes personnes pouvant endosser le rôle de réviseur	14
1.2.1.1.2 Le profil du réviseur	20
1.2.1.2 Que réviser ?	24
1.2.1.3 Comment réviser ?	24
1.2.1.3.1 Procédure	25
1.2.1.3.2 Paramètres	31
1.2.1.3.3 Conditions matérielles	34
1.2.2 Les facteurs influant sur ces choix	36
1.2.2.1 Ressources et contraintes	37
1.2.2.2 Facteurs liés au texte source	39
1.2.2.3 Facteurs liés au texte cible	40
1.2.2.4 « Historique » de la traduction	41
1.2.3 La gestion des ressources et des risques	42
1.3 Le rapport entre réviseur et révisé	45
1.3.1 Relation réviseur / révisé	45
1.3.2 Communication réviseur / révisé	47
2. ENQUETE AUPRES DE CINQ SERVICES DE LA CONFEDERATION SUISSE	49
2.1 Présentation de la Confédération	49
2.1.1 La Confédération	49

2.1.2	La révision à la Confédération.....	50
2.2	Enquête	52
2.2.1	Démarches préliminaires	52
2.2.2	Objectifs de l'enquête.....	52
2.2.3	Questionnaire.....	54
2.2.3.1	Méthode	54
2.2.3.2	Participation.....	57
2.2.3.3	Questionnaires sur la révision.....	57
2.2.3.3.1	Questionnaire A.....	57
2.2.3.3.2	Questionnaire B	69
2.2.4	Analyse de textes révisés.....	72
2.2.4.1	Méthode	72
2.2.4.2	Limites	74
3.	ANALYSE DES RESULTATS ET DISCUSSION.....	75
3.1	Profil des services étudiés	75
3.2	Profil des collaborateurs	77
3.3	La pratique de la révision	78
3.3.1	Qui ?	79
3.3.2	Quoi ?	81
3.3.3	Comment ?.....	83
3.3.4	Le rapport entre réviseur et révisé.....	90
3.3.5	Remarque complémentaire	93
3.4	Données statistiques sur la pratique de la révision.....	94
3.5	Conclusions générales sur les résultats obtenus	98
3.6	Bilan	101
3.6.1	Bilan sur le questionnaire	101
3.6.1.1	Remarques rétrospectives sur la méthode employée.....	101
3.6.1.2	LimeSurvey	102
3.6.2	Bilan sur l'analyse des révisions	103
	CONCLUSION.....	105
	BIBLIOGRAPHIE	108
	LISTE DES TABLEAUX.....	113
	LISTE DES FIGURES	114